



L'IMMIGRATION DE TRAVAIL EN COTE D'IVOIRE : HISTORIQUE, ENJEUX ET PERSPECTIVES

Auteur :

Dr Flan Moquet César, politologue et directeur du
Centre de recherche politique d'Abidjan (CRPA)

**PROMIG-FES
2017-2020**

PREFACE

« *Salut ô terre d'espérance, pays de l'hospitalité! (...)* », les premiers mots de l'hymne national de la Côte d'Ivoire témoignent de la tradition séculaire qui fut la sienne en matière d'immigration. La situation géographique, l'économie naguère florissante et la politique d'ouverture du père de la nation ivoirienne ont tracé la route du travail pour des "voisins" en quête de bien-être social et économique difficile à trouver chez eux. Aujourd'hui encore, c'est dans la sous-région de la CEDEAO le pays qui comporte en son sein le plus grand nombre d'étrangers.

De la Colonie de Côte d'Ivoire à la 3^{ème} République, cette forme particulière d'immigration continue d'avoir un impact économique, social, culturel et même politique très marqué. D'où l'intérêt d'en cerner les enjeux, et surtout les perspectives.

Jadis acceptés et bien accueillis, les migrants sont devenus, à la faveur de la montée du nationalisme et de la conjoncture politique en Côte d'Ivoire, indésirés et stigmatisés (à tort ou à raison). De ce fait, il s'est développé autour d'eux une nécessaire protection, tant de leurs droits de travailleurs que de leur dignité humaine.

Cette étude permettra à nos partenaires qui œuvrent pour l'émergence d'un travail décent -pour tous-, d'une société plus juste et plus ouverte, d'inclure de nouveaux paradigmes.

Pour les partenaires étatiques, elle met en lumière les principaux défis que pose l'immigration du travail en Côte d'Ivoire et aidera sans doute à l'élaboration de solutions idoines pour y remédier.

Bonne lecture.

Représentant Résident

Thilo SCHÖNE

Bureau de la Friedrich-Ebert-
Stiftung (FES) Côte d'Ivoire

TABLE DES MATIÈRES

Préface	2
Sommaire	3
Acronymes	4
Liste des tableaux et figures	5
Références	64
I-INTRODUCTION	6
II-MÉTHODOLOGIE	8
III-RÉSULTATS ESCOMPTÉS	12
1^{ère} partie - HISTOIRE DE L'IMMIGRATION DE TRAVAIL EN CÔTE D'IVOIRE	13
I-L'IMMIGRATION DE TRAVAIL EN CÔTE D'IVOIRE DE 1893 À 1960 : L'AUTEL ET LE FOYER DE LA PUISSANCE PUBLIQUE COLONIALE	13
II-L'IMMIGRATION DE TRAVAIL EN CÔTE D'IVOIRE DE 1960 À 1990 : L'HOUPHOUËTISME SOCIAL	18
III-L'IMMIGRATION DE TRAVAIL EN CÔTE D'IVOIRE DE 1990 À NOS JOURS : LE PARADIGME DE L'IDENTITE	2
2^{ème} partie - ACTEURS ET ENJEUX DE L'IMMIGRATION DE TRAVAIL EN CÔTE D'IVOIRE	27
I-LES ACTEURS DE L'IMMIGRATION DE TRAVAIL EN CÔTE D'IVOIRE	27
II-LES ENJEUX DE L'IMMIGRATION DE TRAVAIL EN CÔTE D'IVOIRE	44
3^{ème} partie - PERSPECTIVES DE L'IMMIGRATION DE TRAVAIL EN CÔTE D'IVOIRE	59
I-L'ÉVEIL DE LA CONSCIENCE SYNDICALE SUR LA SITUATION DES IMMIGRES TRAVAILLEURS	59
II-ACTION SYNDICALE DANS LA PROBLÉMATIQUE DE L'IMMIGRATION DE TRAVAIL EN CÔTE D'IVOIRE	60
CONCLUSION GÉNÉRALE	62

ACRONYMES

AGEPE :	<i>Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi</i>
AOF :	<i>Afrique Occidentale Française</i>
CEDEAO :	<i>Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest</i>
CIE :	<i>Compagnie Ivoirienne d'Electricité</i>
CNDS :	<i>Conseil National du Dialogue Social ivoirien</i>
CS HUMANISME :	<i>Centrale syndicale humanisme</i>
CUR-DIPHE :	<i>Cellule Universitaire de Recherche et de Diffusion des Idées et Actions Politiques du Président</i>
DIGNITE :	<i>Confédération des syndicats libres de Côte d'Ivoire</i>
FESACI :	<i>Fédération des Syndicats Autonomes de Côte d'Ivoire</i>
FCFA :	<i>Franc de la Communauté Financière Africaine</i>
FPI :	<i>Front Populaire Ivoirien</i>
INS :	<i>Institut National de la Statistique</i>
OIC :	<i>Office Ivoirienne des Chargeurs</i>
OIM :	<i>Organisation Internationale pour les Migrants</i>
OIT :	<i>Organisation Internationale du Travail</i>
PCSM-CI :	<i>Plateforme des Centrales Syndicales sur la Migration en Côte d'Ivoire</i>
PDCI-RDA :	<i>Parti Démocratique de Côte d'Ivoire Rassemblement Démocratique Africain</i>
RDR :	<i>Rassemblement des Républicains</i>
RGPH-CI :	<i>Recensement Général de la Population – Côte d'Ivoire</i>
RSMMS :	<i>Réseau Syndical Migrations Méditerranéennes Subsahariennes</i>
SIAMO :	<i>Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main d'Œuvre</i>
SDN :	<i>Société des Nations</i>
SMIG :	<i>Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti</i>
SPSS :	<i>Angl. Statistical Package for the Social Sciences</i>
UEMOA :	<i>Union Economique et Monétaire Ouest Africaine</i>
UGTCI :	<i>Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire</i>
UNATR-CI :	<i>Union Nationale des Travailleurs de Côte d'Ivoire</i>

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 :	Personnes ressources	09
Graphique 1 :	Structure par sexe des immigrants CEDEAO en Côte d'Ivoire	27
Graphique 2 :	Structure par âge des immigrants CEDEAO en Côte d'Ivoire	28
Graphique 2 :	Structure par âge des immigrants CEDEAO en Côte d'Ivoire	29
Graphique 4 :	Répartition selon le niveau d'instruction	30
Tableau 1 :	Répartition des migrants selon la religion	30
Graphique 5 :	Situation professionnelle des immigrants CEDEAO en Côte d'Ivoire	31
Graphique 6 :	Revenus mensuels des immigrants de travail en Côte d'Ivoire	32
Graphique 7 :	Nombre d'heure de travail par jour effectué par immigrant	32
Tableau 2 :	Rapport existence de lien de parenté/obtention du premier emploi	37
Graphique 8 :	Courbe d'évolution annuelle de flux migratoire des ressortissants CEDEAO en Côte d'Ivoire	39
Graphique 9 :	Migrants comptant transiter par la Côte d'Ivoire pour une nouvelle destination	40
Graphique 10 :	Causes de l'irrégularité de certains immigrants	41
Graphique 11 :	Domaines d'investissement des ressortissants de la CEDEAO en Côte d'Ivoire	46
Tableau 3 :	Nombre de personnes employées par les migrants ayant investi en Côte d'Ivoire	47
Graphique 12 :	Volume des transferts de fonds par ressortissant de la CEDEAO de la Côte d'Ivoire vers le pays d'origine par an	48
Graphique 13 :	Répartition des langues parlées par les ressortissants de la CEDEAO en Côte d'Ivoire	52
Graphique 14 :	Valeurs relatives des réponses à la question "y a-t-il des travaux qu'on vous refuse ?"	53
Tableau 4 :	Répartition des immigrants selon le travail exercé dans leur pays avant leur arrivée en Côte d'Ivoire	55

I - INTRODUCTION

Si selon la conception fouriériste des droits de l'homme, le droit au travail doit être la seule prérogative prédominante, c'est bien parce qu'au-delà des merveilleuses abstractions jus naturaliste, l'exercice d'une activité professionnelle est de loin socialement plus émancipateur et participe à la pleine réalisation de soi. Vu sous cet angle, s'il faut manifestement travailler pour vivre et non, vivre pour travailler, la quête d'un travail en plus d'être légitime est à tous égards une nécessité pouvant conduire à un exode vers des contrées verdoyantes d'opportunités. Ainsi le phénomène de l'immigration, du latin in-migrare (rentrer dans un lieu), désigne l'entrée dans un pays ou une aire géographique donnée de personnes étrangères qui y viennent pour un long séjour ou pour s'y installer. Les immigrés sont considérés, du côté de leur pays de départ, comme des personnes émigrées. Ainsi, l'immigration de travail peut être définie comme celle ayant pour objet l'exercice d'un métier, dans des pays présentant des garanties d'un mieux-être plus avantageuses que celles proposées par les pays de départ. Il est à distinguer de l'expatriation, qui, tout en ayant une finalité exclusivement professionnelle, s'effectue indépendamment de toutes considérations économiques. L'immigration de travail reste une forme de déplacement sans contrainte militaire ou politique du pays d'origine à un pays d'accueil, dans un but professionnel et économique. Elle est très généralement l'apanage d'habitants de pays pauvres ou de réfugiés climatiques cherchant un meilleur niveau de vie dans des pays aux conditions salariales et sociales relativement importantes.

Eu égard à ce qui précède, traiter de l'immigration de travail en Côte d'Ivoire revient à avouer implicitement que dans l'altérité d'un pays aux conditions favorables pour un mieux-être, les ressortissants des pays étrangers s'y installent pour plusieurs enjeux. Cela peut paraître logique dans la mesure où jusqu'à preuve du contraire et nonobstant la violente crise politique qu'elle a traversé de 2002 à 2011, la Côte d'Ivoire demeure la première puissance économique de l'UEMOA, en représentant à elle seule environ 40% du PIB de cette zone monétaire¹. Elle est également l'une des économies les plus dynamiques de l'Afrique en termes d'évaluation du taux de croissance. De plus, s'il est vrai que la crise de 2002 à 2011 a ralenti l'immigration en Côte d'Ivoire au profit de l'émigration, l'on ne saurait contester qu'au niveau africain, elle occupe la première place en termes proportion d'immigrés par rapport à sa population totale. A cet effet, les étrangers représentent 24,2 % de sa population (RGPH – CI 2014)². Depuis l'indépendance du pays, « *le taux de croissance annuelle du stock des immigrants varie entre 1,8 % et 4,4 %, mais, en raison de la crise politico-militaire, il avait baissé à 0,3 % pour la période 2000-2005 (même valeur projetée pour la période 2005-2010)* » (OIM, 2009)³. Ces chiffres connaissent de véritables hausses depuis la fin de la crise en 2011.

En outre, selon un rapport de l'OIM datant de 2009, « *Le taux brut d'activité élevé chez les immigrants (presque 60 %) semble indiquer que l'immigration en Côte d'Ivoire est surtout une immigration de travail* » (INS, 2002). Selon l'agence pour la promotion de l'emploi (AGEPE), seulement « *4 833 visas de travail ont été délivrés, dont 4 564 aux hommes et 269 aux femmes, sur la période 2000-2006* » (AGEPE, 2006). Ces chiffres confirment l'impression que la majorité des migrants travaille dans le secteur informel pour lequel aucune déclaration auprès de l'AGEPE n'est effectuée. Ces migrants internationaux et leurs descendants (majeurs) nés en Côte d'Ivoire exercent principalement dans l'agriculture, le commerce et les services non sociaux.

¹ Rapport du FMI n°07/312, septembre 2007

² Recensement Général de la Population et de l'Habitat-Côte d'Ivoire 2014.

³ OIM, 2009. Migrations en Côte d'Ivoire : profil national 2009.

Ainsi, la pertinence que revêt ce thème est d'un polymorphisme assez évocateur. En effet, il est non seulement social, économique, politique mais aussi juridique, car il nous permettra d'analyser de façon plus holistique, le traitement de l'immigré de travail en Côte d'Ivoire. La recherche s'appuie essentiellement sur l'étude de cas des immigrés de l'espace CEDEAO en Côte d'Ivoire.

En rapport avec ce qui précède, un certain nombre de questions nous interpelle : Comment s'articule l'immigration du travail des ressortissants de la CEDEAO en Côte d'Ivoire ? En d'autres termes, comme se présente l'historique de cette immigration ? Qui en sont les acteurs et les enjeux sous-jacents ? Quelles sont les perspectives ?

• **Objectif principal**

Le projet vise à avoir une bonne connaissance du phénomène de migration de travail des populations de la CEDEAO en direction de la Côte d'Ivoire.

• **Objectifs spécifiques**

De façon spécifique, il s'agit de :

- Comprendre les causes de l'immigration de travail des ressortissants de la CEDEAO en Côte d'Ivoire à travers son historique ;
- Identifier les différents acteurs ;
- Analyser et comprendre les manifestations de ce phénomène ;
- Cerner les enjeux et impacts socio-économiques, politiques et fonciers de l'immigration sur la Côte d'Ivoire ainsi que les conséquences de celle sur les pays d'origine ;
- Présenter les perspectives en vue d'une prise en compte effective de ce phénomène dans les politiques publiques et dans la vie syndicale.



II - METHODOLOGIE

1 - Type d'étude

Il s'agit d'une étude diagnostic visant à appréhender l'histoire, les enjeux et les perspectives du phénomène de l'immigration de travail des ressortissants de la CEDEAO en Côte d'Ivoire. Elle a mis l'accent sur la présence sur le terrain, les échanges avec les acteurs concernés et des entretiens approfondis avec des personnes ressources. Il est donc question d'une étude mixte qui dispose à la fois d'un aspect qualitatif et d'un aspect quantitatif.

2 - Champ d'étude

Les enquêtes sur le terrain se sont déroulées dans quatre régions de la Côte d'Ivoire ; à savoir le district Autonome d'Abidjan, les régions du Gbêkê (Bouaké), du Worodougou (Séguéla) et de la Nawa (Soubré). Toutes ces localités ont été choisies en référence à la forte présence de ressortissants de la CEDEAO, mais également en raison de leur particularité économique.

Abidjan est la capitale économique et la ville la plus peuplée de la Côte d'Ivoire. Elle se présente comme la première destination des immigrants de travail pour ses activités économiques, portuaires et industrielles. Bouaké a été retenue compte tenu de sa position de carrefour commercial et zone de transit des populations de l'hinterland vers les autres localités du pays. Elle abrite à cet effet une forte communauté de ressortissants de la CEDEAO. En ce qui concerne Séguéla, il s'est agi de sa situation de zone d'économie agricole et minière. Enfin, Soubré a été choisie pour son activité agricole (cultures pérennes), qui fait d'elle l'une des destinations les plus prisées par les populations de l'ouest africain et singulièrement des burkinabés.

Tout en se basant sur cette dimension spatiale et socio-culturelle des localités susmentionnées, cette étude permet d'appréhender et d'analyser le phénomène de l'immigration de travail des ressortissants de la CEDEAO en Côte d'Ivoire.

3 - Populations cibles

Cette recherche concerne les ressortissants de tous les quinze pays de la CEDEAO en Côte d'Ivoire, avec un accent particulier porté à l'endroit des Burkinabés, des Maliens, des Guinéens, des Nigériens, des Nigérians, des Ghanéens, des Béninois et des Togolais. Sur la base d'un échantillon aléatoire au sein de ces différentes communautés, l'étude a retenu cinq cent soixante-dix-huit (578) personnes pour le questionnaire.

4 - Techniques d'enquête

La collecte des données s'est structurée autour de quatre (4) principales étapes.

4-1 - Prises de contact et rencontres d'information

Il s'est agi à l'occasion de rencontres avec les Autorités Administratives des différentes localités ; dans un premier temps pour les informer des objectifs de la recherche et dans un second temps pour leur adresser des demandes d'autorisation de recherche. Les chefs des différentes communautés de la CEDEAO ont également été contactés en vue de les informer et de les sensibiliser à leur adhésion et à leur aide à la mobilisation des populations cibles ainsi qu'à l'organisation des entretiens individuels. Ces personnes ressources sont listées dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Personnes ressources

Autorités administratives	Préfets, Sous-préfets
Représentations diplomatiques	Ambassades et consulats de ressortissants de la CEDEAO
Organisations professionnelles et associations	OIC (Office Ivoirienne des Chargeurs) Chambre Nationale d'Agriculture de Côte d'Ivoire Les Centrales syndicales de Côte d'Ivoire (Intersyndicale)
Autorités coutumières des ressortissants CEDEAO	Chefs des différentes communautés CEDEAO locaux et leurs notables
Relais communautaires	Allogènes chefs de familles d'accueil d'immigrés
Responsables d'associations	Représentants de différentes associations au sein de chaque communauté
Intermédiaires	Passeurs
Principaux acteurs	Immigrés de travail

Source : Enquêtes de septembre 2017.

4-2 - Enquêtes individuelles

La collecte des informations sur le terrain s'est essentiellement faite à l'aide d'un guide d'entretien et d'un questionnaire. Les guides d'entretiens ont été adressés à certaines représentations diplomatiques des pays de la zone CEDEAO, aux autorités administratives, aux chefs communautaires, aux chefs de familles d'accueil, à certains passeurs rencontrés. Quant aux questionnaires, ils ont été adressés aux immigrés de travail. Des focus groups ont été organisés dans certaines localités (Séguéla et Soubré) avec la participation de différents chefs communautaires.

4-3 - Recherche documentaire

Une recherche documentaire a été effectuée, afin d'obtenir des compléments d'informations sur l'immigration de travail de ces ressortissants de la CEDEAO en Côte d'Ivoire. Le recueil de données existantes et l'analyse documentaire ont consisté en la collecte, l'exploitation minutieuse de tout document en rapport avec l'objet de l'étude (des communications, des publications scientifiques, recommandations de séminaires, textes institutionnels ou organisationnels, rapports d'études, rapports de mission, etc.) réalisés au niveau national, sous-régional et international. Cette étape s'est appuyée également sur des recueils de données auprès des principaux acteurs.

Les résultats de cette analyse documentaire ont permis, d'une part, de constituer une base documentaire sur l'historique et les acteurs de l'immigration de travail en Côte d'Ivoire et, d'autre part, de définir le niveau des enquêtes complémentaires nécessaires afin de mieux cerner les contours de la situation actuelle sur les enjeux et les perspectives de ce phénomène.

4-4 - Outils de collecte des données

Cette recherche a mobilisé l'observation, un questionnaire et des guides d'entretien individuels.

4-4-1 - Observation

Cette étape a nécessité la présence de l'équipe d'enquête sur le terrain afin d'observer et comprendre le fonctionnement des représentations communautaires, des ménages d'accueil de nouveaux migrants, ainsi que les activités quotidiennes de ces immigrés de travail. Elle nous permettra également d'apprécier les stratégies développées par certains pour se maintenir dans une situation d'irrégularité durant leur séjour en Côte d'Ivoire. En somme, l'observation nous a permis de compléter les données obtenues par le questionnaire et les guides d'entretien. A cet effet, un guide d'observation structuré a été élaboré pour orienter les observations sur le terrain

4-4-2 - Guides d'entretien

Les guides d'entretien ont été mobilisés pour la réalisation d'entretiens communautaires. Trois types d'entretiens seront utilisés. Il s'agit de l'entretien individuel, de l'entretien de groupe et de l'entretien libre.

Le premier a consisté à rencontrer des personnes ressources qui détiennent des informations susceptibles d'aider à une meilleure compréhension du phénomène de l'immigration de travail des ressortissants de la CEDEAO en Côte d'Ivoire. Ils sont structurés autour de thématiques en rapports avec l'histoire de l'immigration de travail en Côte d'Ivoire, les acteurs, leur statut (régulier ou irrégulier), leur intégration socio-professionnelle, leurs droits et devoirs.

Le deuxième a été plus participatif à travers des échanges directs avec des associations de ressortissants de la CEDEAO sur leur vie quotidienne, des questions relatives à la traite des humains (enfants travailleurs, les passeurs) et leurs interactions avec les autorités politiques et administratives locales ainsi qu'avec les nationaux.

4-4-3 - Le questionnaire

Afin de compléter les guides d'entretiens, qui en réalité ont une orientation qualitative, un questionnaire a été administré à la population cible en vue de disposer de données quantitatives utiles à l'analyse du phénomène. A cet effet, les différentes thématiques autour desquelles est structuré le questionnaire sont les suivantes : l'identification de l'enquêté ; les modalités et les facteurs de l'immigration de travail ; la question du travail des immigrés ; les aspects économiques et sociaux ; la vie associative et la défense des droits des immigrés.

5 - Etapes de l'enquête

Les différentes phases de cette enquête sont composées de l'enquête exploratoire, de la pré-enquête et de l'enquête proprement dite.

5-1- Enquête exploratoire

Cette étape a consisté à vérifier l'existence et la pertinence de l'objet de la recherche sur le terrain. Elle a permis à l'équipe de constater l'existence d'immigrés de travail originaires de pays de la CEDEAO, de leur organisation autour de chefs de communautés, d'activités économiques attractives pour ces ressortissants. Ensuite, l'enquête exploratoire a été une occasion de prendre les contacts des personnes ressources en vue de faciliter les enquêtes proprement dites.

5-2- Pré-enquête

En vue de tester les outils de collecte des données et notamment le questionnaire, une pré-enquête a été organisée. Elle consista à administrer le questionnaire à

des personnes choisies au hasard pour avoir leur compréhension des différentes questions. A cette étape, nous avons pu identifier les questions qui prêtent à confusion ou difficiles à comprendre afin d'éviter d'éventuelles erreurs qui peuvent se produire lors de l'enquête du terrain.

5-3 - Enquête du terrain

A la suite de ces deux types d'enquête, une réorganisation du protocole de recherche a été effectuée au besoin pour une question de rigueur scientifique. Après cela, l'enquête proprement dite s'est tenue. Elle a duré 9 jours.

6 - Traitements des données

6-1 - Traitement et analyse des données qualitatives

Le traitement des données qualitatives s'est fait de façon minutieuse et rigoureuse en trois étapes, à savoir : la transcription, l'élaboration du corpus et le tri thématique des données. A l'issue de ces étapes, il a été procédé à une analyse du contenu des verbatim en fonction des différents objectifs de la recherche.

6-2 - Traitement et analyse des données quantitatives

Les données quantitatives ont été saisies sur le logiciel Sphinx Plus, spécialisé dans la conception des maques de saisie. La base de données a été ensuite transférée dans le logiciel SPSS (Version 2.0). C'est un logiciel qui est spécialisé dans l'analyse des données d'enquête. Les données ont ensuite été apurées à partir d'un programme préalablement conçu sur le même logiciel. Ensuite, il a été procédé au traitement des données manquantes et des non-réponses, la recherche de doublons, le contrôle des vraisemblances. Cela a permis de déceler les incohérences et de procéder à leur correction à partir des techniques statistiques appropriées et d'une consultation des questionnaires remplis. La production des indicateurs n'est intervenue qu'après avoir obtenu une base de données apurée et conforme aux orientations d'analyse figurant dans les termes de référence. Enfin, le logiciel Excel a permis l'élaboration des graphiques, mais surtout corriger les proportions mal calculées. En un mot, ce logiciel a servi à vérifier la justesse des calculs.

Pour ce qui est de l'analyse proprement dite, il a été nécessaire d'élaborer un plan d'analyse. Il s'agit de l'identification des indicateurs simples ou composites, de l'ensemble des croisements de variables et de la description de la méthode statistique à utiliser.

L'analyse descriptive s'est faite sous le logiciel SPSS et a consisté pour l'essentiel en des tris à plat de certaines variables, en plus des croisements de variables annoncé plus haut. Des tests de comparaison de proportion ont été réalisés au seuil d'erreur de 5% pour attester de la significativité de la différence entre ces proportions.

7 - Considérations éthiques

Le consentement de tous les participants a été demandé avant de démarrer l'enquête. A cet effet, chaque questionnaire a comporté un texte de consentement éclairé qui a été soumis aux enquêtés. Ce texte les a informés de l'objet de l'étude et a précisé que leur participation est volontaire et que la confidentialité de leur réponse sera assurée.



III - RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- 1) Les pouvoirs publics sont suffisamment informés sur l'immigration de travail en Côte d'Ivoire et prennent les mesures adéquates.
- 2) Les organisations de défense des immigrés (les syndicats et centrales syndicales notamment) ont un outil scientifique cohérent et crédible pour mieux orienter leurs actions.
- 3) Les immigrés de travail sont informés sur leur situation.
- 4) L'opinion publique est renseignée plus globalement sur l'immigration de travail en Côte d'Ivoire, notamment sur ses aspects sociaux et économiques, politiques et fonciers.
- 5) Des perspectives de recherche sur cette problématique sont envisagées dans les milieux scientifiques.
- 6) Les organisations internationales ont un instrument supplémentaire pour une meilleure compréhension du phénomène ; Elles sont donc à même de concevoir et d'orienter leur politique en fonction des nouvelles données mises à leur disposition par la recherche.

PREMIERE PARTIE : HISTOIRE DE L'IMMIGRATION DE TRAVAIL EN CÔTE D'IVOIRE

I - L'IMMIGRATION DE TRAVAIL EN CÔTE D'IVOIRE DE 1893 À 1960 : L'AUTEL ET LE FOYER DE LA PUISSANCE PUBLIQUE COLONIALE

1- Les causes profondes de l'immigration de travail en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale

Sous l'angle de la puissance publique, la politique de colonisation a été purement et simplement un instrument de domination des peuples colonisés, en vue de la satisfaction des intérêts de la puissance coloniale. En l'espèce, l'intention primaire de l'Etat français a été de maximiser à outrance l'exploitation des richesses locales dans la plupart de ses colonies. Cela va donc occasionner la mise en œuvre de politiques publiques y étant dédiées ; il s'agit entre autres de la construction d'infrastructures ferroviaires, ainsi que de l'aménagement d'une politique migratoire pour faire face au défi de l'importante ressource humaine qu'impliquerait la mise en œuvre de cette entreprise.

Dans la colonie de Côte d'Ivoire (La colonie de Côte d'Ivoire a été formalisée par un décret du 10 mars 1893), l'immigration de travail est un phénomène nouveau, même s'il est vrai que la migration, en tant que phénomène de déplacement et d'installation, ait débuté bien avant. Les historiens la situent, en effet, au premier millénaire, lorsque les Malinkés et les Sénoufos s'installaient dans le nord⁴. Toutefois, l'immigration de travail s'ouvre véritablement sous la période coloniale. A ce propos, il convient de relever qu'il a été difficile d'appréhender réellement la densité des flux migratoires avant le 20^{ème} siècle, d'une part parce que l'exercice du contrôle de l'administration coloniale n'était pas effectif sur toute l'étendue territoriale de l'actuelle Côte d'Ivoire, et d'autre part parce que l'administration coloniale disposait de moyens dérisoires pour mesurer les phénomènes démographiques. Il est important de préciser toutefois que le premier recensement de la population date du 1^{er} décembre 1901 (on dénombrait plus précisément 1.959.360 personnes) ; lequel recensement s'est amplifié à partir de 1903, avec l'instauration de la prestation et de la capitation⁵, qui étaient des mesures fiscales imposables aux communautés villageoises et tributaires du nombre de leurs habitants.

A partir de l'année 1920, une intensification du flux migratoire est notable, et cela est fortement lié au grand projet colonial de développement de l'agriculture de plantation, notamment des cultures pérennes (café, cacao, palmier à huile etc.) et du bois⁶. Aussi, dans la zone forestière et pré-forestière du sud-est et du centre ouest du territoire, favorable à cette activité, plusieurs difficultés s'élevaient. En effet, cette partie de la Côte d'Ivoire souffrait d'un sous-peuplement⁷ qui a constitué un frein à la mise en valeur des terres, ainsi qu'à une arboriculture efficace, nécessitant une importante main d'œuvre. Cela a pris sa source dans l'émigration soutenue des jeunes locaux vers les colonies voisines, qui entendaient ainsi échapper à l'impôt instauré par l'administration

⁴ L'histoire démographique de la Côte d'Ivoire précoloniale, débuterait au XV^{ème} siècle, lorsque les Malinkés et les sénoufos ont peuplé le nord de la Côte d'Ivoire. Les Krous en provenance du Libéria ont été repoussés du nord vers l'extrême ouest au XVII^{ème} siècle et les Akans se sont installés progressivement entre le XV^{ème} et le XVIII^{ème} siècle. (cf. Kouadio Brou et Yves Charbit, *la politique migratoire de la Côte d'Ivoire*, in *Revue européenne des Migrations internationales*, Volume 10-N° 3, 1994, P 35).

⁵ Merabet, Omar : *Rapport final sur le profil migratoire de la Côte d'Ivoire*, Mars 2006, P15.

⁶ Kouadio, Dieudonné : *L'intégration africaine à l'épreuve des crises ivoiriennes*, décembre 2011, P32.

⁷ La main d'œuvre disponible sur place, ne pouvait plus, à elle toute seule, effectuer les grands travaux que l'administration coloniale avait engagés.

coloniale⁸. Celle-ci, pour juguler ce problème, va donc mettre en place une stratégie migratoire, ayant permis d'une part de canaliser les départs des populations hors des zones forestières, par un contrôle rigoureux des mouvements migratoires, et d'autre part de faire appel massivement à la main d'œuvre des colonies voisines, Côte d'Ivoire était devenue pour diverses raisons un hub stratégique de la puissance coloniale.

A ce niveau, la fertilité des terres de la colonie de Côte d'Ivoire, comparée à celle d'autres colonies comme celle de la Haute Volta⁹, va captiver l'attention des autorités françaises. Ainsi l'extension des cultures de rente (café, cacao) et la construction d'infrastructures dédiées à leur écoulement (ligne ferroviaire Abidjan-Ouagadougou, routes et pistes), va orienter la politique migratoire coloniale vers la main d'œuvre sous-régionale, surtout celle de Haute Volta ; alors que d'entame la politique fiscale française, considérée comme l'une des plus répressives et des plus brutales de l'époque coloniale, n'était pas de nature à attirer cette main d'œuvre. A titre illustratif les travailleurs de Haute Volta préféraient de loin le système britannique, plus souple. Ils immigraient donc massivement vers la Gold Coast (actuel Ghana)¹⁰. En 1925, trois émigrés sur quatre se dirigent vers ce pays. Ils espéraient ainsi obtenir des Britanniques le revenu monétaire adéquat pour pouvoir s'acquitter de l'impôt, par la vente de leur force de travail.

Pour remédier à ces fuites, qui desservaient ses intérêts dans la colonie de Côte d'Ivoire, la France décrète en 1932 le démembrement de la colonie de Haute Volta (décret de 1919)¹¹, en rattachant le sud de ce territoire à la Côte d'Ivoire. En étant soumis à la même autorité administrative, les ressortissants de la Haute Volta doivent alors bon gré mal gré concentrer leur labour aux besoins de la colonie voisine.

2 - Le recrutement et la gestion de la main d'œuvre immigrée

La gestion coloniale de la France, plus globalement, était très stricte et principalement orientée vers la maximisation de l'exploitation des territoires sous son administration, au profit de ses industries¹². Dans un tel esprit, le procédé de recrutement de la main d'œuvre sous régionale, consacrée au travail au sein de la colonie de Côte d'Ivoire, ne pouvait qu'être d'entame autoritaire. Ainsi, sans ménager un quelconque volontarisme de la part des immigrés travailleurs, la France va instituer le travail obligatoire comme mode de gestion principale de la main d'œuvre¹³. La Haute Volta, riche de près de 3 millions d'habitants, soit plus d'un quart de la population de l'AOF, contribue pour plus de la moitié des travailleurs, recrutés chaque année dans la colonie. A ce propos, on a d'abord dénombré 855 hommes en 1935, puis 3932 dès 1936, ensuite 9565 hommes en 1939, pour enfin atteindre le chiffre record de 36 000 hommes en 1942¹⁴ ; tous autoritairement mis en contact avec l'économie de plantation, au nom de la politique de « *mise en valeur économique* » de la colonie.

⁸ Merabet, Omar : *op.cit.* PP 14-17.

⁹ Kouadio, Dieudonné : *Op.cit.* P6 ; Déjà dès 1891, Crozat va déclarer que les mossier sont trop denses pour une terre ingrate, il y a là un capital humain, directement exploitable ». Cf. Blion Reynald et Bredeloup Sylvie : la Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabés et des sénégalais, p 4.

¹⁰ Blion, Reynald et Bredeloup, Sylvie : la Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabés et des sénégalais, P31.

¹¹ Blion, Reynald et Bredeloup Sylvie, *Op.cit.* P 4.

¹² Kouadio, Dieudonné, *Op.cit.* P5.

¹³ Merabet, Omar : Rapport final sur le profil migratoire de la Côte d'Ivoire, Mars 2006, P 15.

¹⁴ *Ibid.*, P17.

Toutefois, la seconde Guerre Mondiale va radicalement modifier les rapports entre la puissance coloniale et les populations locales. On assiste à l'émergence d'une société civile s'émancipant notablement de la tutelle coloniale, ainsi qu'à la formation de partis politiques, dont le plus important a été le Parti démocratique de Côte d'Ivoire, qui va s'affirmer de plus en plus sur la scène politique. Eu égard donc à cela, le contrôle autoritaire va se muer logiquement à celui d'une indéniable collaboration avec les élites locales. L'abolition du travail obligatoire, une fois constatée, les immigrés deviendront même des interlocuteurs privilégiés au détriment des autochtones, occasionnant ainsi des conflits d'intensité variables au fil du temps¹⁵.

La création du SIAMO est l'une des conséquences du système de collaboration avec les élites, entamé pendant la seconde guerre mondiale. Ainsi, l'administration coloniale ne subventionnant plus les employeurs de Côte d'Ivoire, ceux-ci vont créer le Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la main d'œuvre (SIAMO) en 1951. Il va permettre de maintenir un rythme soutenu du flux migratoire, car paradoxalement, l'immigration de travail n'a pas connu de déclin après l'abolition du travail obligatoire, et cela a été la résultante de la relative prospérité de la Colonie de Côte d'Ivoire. Le SIAMO va donc procéder à 18 143 recrutements à la veille de l'indépendance, en 1959. En 1960, lorsque résonnent les sirènes de l'indépendance, le gouvernement de Haute-Volta va supprimer le SIAMO, qui est le principal pourvoyeur de main d'œuvre Voltaïque. En effet, il a permis de recruter 230.000 Burkinabés¹⁶. Perçu comme un reliquat du colonialisme¹⁷, ce syndicat est à bien des égards à l'origine de la forte croissance de la population burkinabé en Côte d'Ivoire, qui s'élève, selon le recensement de 2014, à environ 3.500.000 habitants, dont 60% sont nés en Côte d'Ivoire¹⁸.

3 - Les droits et traitements des immigrés travailleurs dans la colonie de Côte d'Ivoire

Traiter de la question des droits et traitements des immigrés travailleurs revient à analyser la réglementation sociale, ayant prévalu au cours de la période coloniale en Côte d'Ivoire et plus globalement en Afrique Occidentale Française (AOF). Ainsi, pour une plus grande clarté et en nous inspirant de l'exposé de M. Jean-Pierre Le Crom¹⁹, nous scinderons cette étude en trois grandes parties, qui rendent compte des changements tant au niveau du droit social, que de son effectivité dans les colonies. Il s'agit de la période allant du début de la colonisation à la fin de la première guerre mondiale, puis de celle s'étendant de la fin de la première guerre mondiale à la fin de la seconde et enfin de la séquence débutant à la fin de la seconde guerre mondiale pour s'achever aux indépendances.

Premièrement, du début de la colonisation à la fin de la première guerre mondiale, une analyse laconique s'impose, car la réglementation sociale au sein des colonies trouve sa source dans les arrêtés des gouverneurs. Cela est dû en grande partie au caractère lacunaire de la législation industrielle en métropole. Les gouverneurs ont donc estimé, dans une lettre²⁰, que la mise en œuvre d'une telle législation dans les colonies ne revêt, « *aucun intérêt immédiat* ». Eu égard à cela, nous pouvons relever que c'est une période de précarité législative, car les gouverneurs pouvaient modifier à leur gré les arrêtés qu'ils édictaient, en fonction des intérêts en présence, ce qui était de nature à rendre insignifiante la protection sociale des travailleurs « *indigènes* ».

¹⁵ Merabet, Omar : op.cit., p -18.

¹⁶ Blion, Reynald et Bredeloup, Sylvie : la Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des burkinabés et des sénégalais, P 712/6.

¹⁷ Brou, Kouadio et Charbit, Yves : la politique migratoire de la Côte d'Ivoire, in *Revue européenne des Migrations internationales*, Volume 10-N° 3, 1994, PP 33-59.

¹⁸ Ce chiffre est donné par son Excellence M. Mahamadou Zongo, Ambassadeur de la République du Burkina Faso en Côte d'Ivoire lors d'un entretien que nous avons eu le 29 septembre 2017 dans son bureau à Abidjan-Plateau.

Deuxièmement, concernant la période allant de la fin de la première guerre mondiale à la fin de la seconde, qui s'étend plus précisément de 1919 à 1944, la forme d'édiction des normes juridiques change. Il ne s'agit plus d'arrêtés, mais de décrets. Trois points importants sont caractéristiques de cette période.

Tout d'abord, il y a une absence de distinction nette entre travail libre et travail forcé. En effet, les textes, pour la plupart adoptés en 1920, s'axaient autour du recrutement de main d'œuvre au profit d'entreprises privées. Il s'agissait d'en faciliter le processus à travers des mesures protectrices sur les salaires, la durée de travail, l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail. Cette politique protectrice s'est unie avec la mise œuvre d'un système répressif remarquable, du fait de l'existence dans les colonies, jusqu'à la seconde guerre mondiale, du régime de l'indigénat, qui prévoit des sanctions administratives, aux allures pénales, en cas de non-respect des obligations contractuelles. Cette dimension pénale va être perceptible avec l'instauration du délit d'emports d'avances, qui réprime la désertion courante des indigènes n'ayant pas remboursé les avances qui leur avaient été faites. Aussi convient-il de relever que le travail forcé, théoriquement réservé aux travaux d'utilité publique, est moins réglementé. La Société des Nations (SDN) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), à l'époque dirigées par deux français (Arthur Fontaine, président et Albert Thomas, directeur général), vont s'atteler à trouver les voies et moyens pour éradiquer le travail forcé. Une convention est donc adoptée à Genève en 1930, mais elle n'est d'entame ni signée, ni ratifiée par la France, qui préfère procéder par décret, en encadrant le « *travail obligatoire* » sans l'abolir.

Il faut plutôt attendre en 1937, avec le gouvernement de front populaire, pour que la France ratifie la convention de 1930, en y adjoignant des réserves, qui font que le travail forcé continue de perdurer. De plus, cela a entraîné en pratique une confusion entre travail libre et travail forcé, car les employeurs européens manquaient cruellement de main d'œuvre et s'en plaignaient auprès de l'administration coloniale, qui, dans un jeu étrange d'équilibre entre la nécessité de développer économiquement les colonies et le respect du décret de 1930, limitant le travail forcé aux travaux d'intérêts publics, va opérer au terme de négociations avec les chefferies indigènes, des recrutements forcés²¹.

Ensuite, le second point caractéristique de cette deuxième période est l'échec du Contrat de travail, qui aurait permis de formaliser les relations de travail entre les employeurs et les salariés. La raison de cet échec était liée au refus des indigènes de vouloir s'engager dans un cadre permanent de travail. Ce refus, loin des clichés distillés par une historiographie à connotation raciste, n'était pas lié à la paresse des indigènes, mais était la résultante d'une conception traditionnelle du travail largement explicité par Babacar Fall²² dans laquelle le travail est une activité collective et non individuelle. Alors que le contrat de travail occidental établit des rapports individuels de travail entre l'employeur et le salarié.

¹⁹Le Crom, Jean Pierre : *la réglementation du travail dans les colonies d'exploitation : entre soumission et protection*, in *Le droit du travail dans les colonies du XIXème siècle aux années 60, Actes de la conférence débat du 23 novembre 2015, Paris, P-32.*

²⁰La note des gouverneurs était relative à l'opportunité de transposer le droit du travail métropolitain dans les colonies. La réponse globalement négative fut la suivante : « Ces réponses sont évidemment insuffisantes pour permettre une appréciation complète. Il ressort *cependant des conclusions auxquelles sont parvenues les différentes autorités, l'impression générale que la mise en vigueur de l'ensemble des dispositions législatives dont il s'agit, ne présente pour le moment aucun intérêt immédiat* ». (cf. Jean-Pierre Le Crom, Op.cit. P-10).

Enfin, le troisième élément distinctif est la faiblesse des contrôles et des sanctions, due à une insuffisance de l'activité de l'inspection générale du travail. En effet, dans les colonies, les inspecteurs du travail ne formaient pas un corps professionnel, et l'exercice de l'activité d'inspection était assuré par l'administration coloniale²³ elle-même, partenaire notoire du patronat et engageant elle-même des travailleurs. Les sanctions étaient quasi inexistantes et tout était entrepris pour édulcorer la situation, car le gouverneur avait la mainmise absolue sur l'activité d'inspection. Il va sans dire que tous les rapports d'inspection passaient irrémédiablement par son visa. Toutefois, la situation va sensiblement changer sous la troisième période de notre analyse.

Troisièmement, au cours de la période allant de la fin de la seconde guerre mondiale aux indépendances, de véritables lois seront prises pour améliorer la situation des travailleurs. Le moment déterminant est la conférence de Brazzaville, organisée par le comité français de libération nationale et par le commissaire aux colonies, René Pleven. Cette conférence va s'intéresser à divers problèmes coloniaux, notamment la problématique du travail. De cet « *esprit de Brazzaville* », comme l'a souligné Jean-Pierre Le Crom, trois mesures essentielles vont découler. Primo, il s'agit de la reconnaissance du droit syndical dans toutes les colonies dès 1944, qui va favoriser la création de syndicats puissants comme le SIAMO, à partir de 1950 ; Deuisio, la suppression du travail forcé est adoptée par une loi du 11 avril 1946, dite loi Houphouët-Boigny, dont l'article 1 dispose que : « *le travail forcé ou obligatoire est interdit de façon absolue dans les territoires d'outre-mer* ». Cette disposition souffre de peu d'ambiguïtés, en prévoyant des sanctions en cas de non-respect de cette interdiction. Ces sanctions furent vraiment renforcées avec l'entrée en vigueur du Code du Travail des Territoires d'Outre-Mer (CTTOM) ; Tercio, la protection sociale des travailleurs a été accentuée avec la création de l'inspection générale du travail d'outre-mer (IGTOM) par un décret du 17 août 1944. Cette inspection générale dirigée par Lucrèce Guelfi, était rattachée au ministère français d'outre-mer et était un véritable corps constitué. Mais, pour dire vrai, cette inspection n'a commencé à fonctionner qu'à part entière avec l'entrée en vigueur du CTTOM²⁴.

4 - Les conséquences de l'immigration de travail en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale

Comme démontré plus haut, les autorités françaises dans leur politique de « mise en valeur économique » ont, dans l'AOF, mis l'accent sur le développement de la colonie de Côte d'Ivoire en prenant des mesures exceptionnelles, comme le démembrement de la Haute Volta, décrété en 1932 et le rattachement de la Haute Volta à la Côte d'Ivoire de 1934 à 1947, afin de maintenir une main d'œuvre importante dans les exploitations coloniales. Cette stratégie migratoire au profit de la Côte d'Ivoire va contribuer à sa prospérité, qui va atteindre son apogée au cours de la période dénommée le miracle ivoirien, qui s'est étendu de 1960 jusqu'à la crise économique des années 80, qui fera l'objet de développements ultérieurs.

Toutefois, selon le principe récurrent de la dualité, la valorisation sociale accordée aux migrants, en tant que pièces maîtresses de la politique économique coloniale, va créer de graves divergences avec la population autochtone²⁵, qui va soulever plus tard un vent de nationalisme plus visible, bien que la politique d'ouverture de la Côte d'Ivoire, se soit accentuée sous la présidence de Félix Houphouët Boigny, après la proclamation de l'indépendance en 1960.

²¹Le recrutement forcé au profit des entreprises privées françaises, est opéré par les chefs de circonscription ou de subdivision, qui négocient avec les chefferies indigènes locales.

²²Selon cet auteur cité par Jean Pierre Le Crom, l'échec du contrat de travail était lié à un déphasage entre la conception occidentale du travail, orienté vers la maximisation de la production, et la conception locale du travail orientée vers la satisfaction des besoins et non par l'appât du gain.

²³Il s'agissait en pratique d'agents administratifs spécialisés dans divers domaines, tels que des ingénieurs des eaux et forêts, des médecins pour les questions sanitaires etc.

II - L'IMMIGRATION DE TRAVAIL EN COTE D'IVOIRE DE 1960 A 1990 : L'HOUPHOUETISME SOCIAL

1- La politique d'ouverture du président Félix Houphouët Boigny

L'accession à l'indépendance le 7 Août 1960, bien que faisant de la Côte d'Ivoire une entité souveraine à part entière, n'aura pas pour effet de ralentir les flux migratoires au sein du territoire national²⁶. En effet, le programme de développement économique, qu'engage la Côte d'Ivoire à travers des plans quinquennaux, sur la période allant de 1960 à 1980²⁷, va conduire l'Etat ivoirien à entamer une politique de renforcement des ressources humaines ivoiriennes, par un accueil massif de travailleurs étrangers, qualifiés ou non. Pour le Burkina Faso par exemple, les flux migratoires en direction de la Côte d'Ivoire, pays à fortes potentialités économiques et connu pour sa tradition d'accueil, se sont poursuivis en raison de la croyance très forte de ce que l'avenir était ailleurs ; une vision partagée par l'élite politique. Cette vision sera remise en question à la révolution avec des politiques publiques fiables (domaines de l'eau, l'élevage, alimentation etc.) mises en place par le président Thomas Sankara²⁸.

Ce besoin de main d'œuvre trouvait également sa source dans la rusticité de l'agriculture ivoirienne, qui n'était pas encore à l'ère d'une agriculture moderne, mécanisée, pouvant réduire le travail de l'homme. Parmi les grands programmes nationaux d'aménagement régional, ayant nécessité une importante main d'œuvre étrangère, nous pouvons citer l'AVB (Autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama), les plans palmier, hévéicole et sucrier de l'Etat, l'ARSO (Aménagement de la région du sud-ouest), qui s'est étendu de 1969 à 1980 et a permis la création du port de San-Pedro, qui est le premier port mondial d'exportation de café et de cacao.

Avec la dissolution du SIAMO en 1960, le président Félix Houphouët Boigny, soucieux de procéder à une mise en valeur des potentialités agricoles de la Côte d'Ivoire, va mettre en place une politique attractive de recrutement d'une main-d'œuvre étrangère, principalement disponible dans la sous-région. Dans cette perspective, le 20 mars 1960, peu de temps après la suppression du SIAMO par le gouvernement de Haute Volta, une délégation conduite par le président Félix Houphouët Boigny rencontre à Bobo-Dioulasso une délégation d'officiels voltaïques, pour signer la convention de mars 1960. Ses principaux points forts ont été, entre autre, la création de l'OMOCI (Office de la main d'œuvre de Côte d'Ivoire), comme exécutant de la convention, en étroite collaboration avec l'office de la main d'œuvre voltaïque. Dans cette dynamique, le rôle de l'OMOCI a été de recevoir les demandes de main d'œuvre des planteurs ivoiriens, de les regrouper par région et de les transmettre à l'office voltaïque, qui se chargeait de recruter les travailleurs et de les acheminer vers les points de transit où ils étaient pris en charge par l'OMOCI jusqu'en Côte d'Ivoire, pour être remis aux employeurs demandeurs.

La convention de 1960³⁰, avait également prévu un prélèvement à la source sur les salaires des travailleurs voltaïques immigrés en Côte d'Ivoire, à hauteur de 1000 FCFA versé sur un compte ouvert en Haute Volta, en plus de la somme de 1500 FCFA³¹ que l'Etat ivoirien versait à l'Etat voltaïque pour chaque travailleur engagé. En outre, les deux parties contractantes avaient le droit d'exercer un contrôle réciproque, sur les conditions de travail des immigrés voltaïques (Contrôle effectué par la Haute Volta) et sur les conditions de recrutement des travailleurs (Contrôle effectué par la Côte d'Ivoire)³².

²⁴Diverses dispositions décrétales, en rattachant directement l'IGTOM à l'administration notamment au service central du travail du commissariat aux colonies, entamaient fortement l'indépendance de cette structure.

²⁵Merabet, Omar: Op.cit. p -14

De plus, il convient de relever que cette politique d'ouverture, économiquement orientée, avait atteint une dimension inédite avec la mise en œuvre d'une intégration des étrangers dans le tissu socio-politique de la Côte d'Ivoire. Ainsi, de 1960 à 1970, l'Etat et la population ivoirienne, pour favoriser une insertion facile, se sont interdits, d'employer le terme étranger, et de désigner ainsi les populations géographiquement issues d'autres pays³³. Le législateur ivoirien, dans cette dynamique, va consacrer en 1961, dans le code de la nationalité le droit du sol (jus soli) pour les étrangers. En effet, la loi considère que les étrangers présents sur le territoire au moment de l'indépendance sont ivoiriens, et pour justifier cette disposition, le président de la commission des affaires générales et institutionnelles de l'Assemblée nationale va souligner que « *le but visé dans ce code, c'est de pouvoir arriver à créer un climat tel que les étrangers n'aient pas à souffrir, créer un climat de paix, un climat social, fait de confiance et de compréhension mutuelle* »³⁴.

Pour aller encore plus loin, le président Félix Houphouët-Boigny va déclarer en 1963, vouloir engager des pourparlers avec les pays du conseil de l'entente, en vue de leur accorder la double nationalité. Laquelle intention sera concrétisée en 1965, lorsque les gouvernements des pays membres du conseil de l'entente (Côte d'Ivoire, Haute Volta, Bénin, Togo, Mali, Niger), vont signer une convention relative à la double nationalité, le 31 août 1965. Bien que cette convention ait été rejetée par les parlementaires ivoiriens, elle a été rendue effective dans les faits.

Ainsi de 1960 jusqu'aux années 1990, le concept de démocratie à l'ivoirienne, théorisé par le Président de la République, va prendre forme. Il s'agira en substance de faire participer les étrangers dans l'activité politique du pays en marge de tout cadre légal institué. Dans cette perspective, les immigrés et étrangers ouest-africains, pourront prendre part au vote, pourtant constitutionnellement réservé aux nationaux (article 5 de la Constitution du 3 novembre 1960), sur la base du principe selon lequel ils ne sont pas étrangers mais membres de la même communauté politique du PDCI-RDA³⁵.

La citoyenneté ivoirienne des étrangers Ouest-africains a été confirmée contre vents et marées politiques par le président Houphouët. Celui-ci demeura cohérent avec lui-même en intégrant dans les postes les plus élevés de l'administration, du gouvernement, de l'Armée, des entreprises publiques, des Ivoiriens d'origine étrangère³⁶. Ce fut une démarche inédite au sein de la sous-région. Cette mansuétude quelques peu outrancière du président Félix Houphouët-Boigny est caractéristique de l'houphouëtisme social dans la protection des étrangers.

Cet houphouëtisme social, va se manifester dans la politique d'intégration économique des immigrés. En effet, contrairement à ce qu'aurait pu suggérer la politique d'ouverture aux immigrés travailleurs, il ne s'est pas agi de les confiner dans un statut de subalterne au service des exploitants agricoles Ivoiriens, bien au contraire ; les immigrés pouvaient prétendre tout comme les ivoiriens au statut d'exploitant agricole, mieux, l'Etat imputait à son budget des programmes de formation, de crédit et d'encadrement, leur étant destinés et qu'il finançait³⁷.

De surcroît, les migrants étrangers vont accéder aisément à la terre, en bénéficiant d'une extrême souplesse institutionnelle, car le gouvernement laissait faire, même lorsqu'ils usurpaient couramment les terres incluses dans les forêts classées de l'Etat ou le patrimoine foncier des populations autochtones³⁸ ; Le président ayant déclaré

²⁶Cette situation était aussi entretenue par une instabilité politique avec la fréquence des coups d'Etat, ayant engendré une affluence de réfugiés politiques. En plus après la première vague d'immigration économique (1960 à 1970), liée au fort taux de croissance économique de la Côte d'Ivoire, une seconde vague va succéder entre 1970 et 1980 et à cause de la crise climatique au Sahel. Cf. **Kipré, Pierre : Migrations et construction nationale en Afrique noire : le cas de la Côte d'Ivoire depuis le milieu du XXème siècle, 2017, P4.**

solennellement déclaré que « *la terre appartient à celui qui la met en valeur* ». Cela consacrait implicitement l'idée selon laquelle le migrant interne ou le migrant étranger qui cultive une terre en est le propriétaire. Il s'agissait d'un libéralisme agricole, toujours orienté vers l'accroissement des performances économiques de la Côte d'Ivoire, qui a d'ailleurs fondé, faut-il le rappeler, sa puissance économique sur l'agriculture.

Aussi convient-il de préciser que les populations ivoiriennes étaient d'entame réceptives à cette insertion foncière des étrangers, car une forme de complémentarité économique en matière d'agriculture, prenait forme à travers plusieurs systèmes (faire valoir direct ou indirect, vente de forêts ou terre). Ceux-ci ont permis d'absorber de nombreux migrants dans les campagnes et d'assurer non seulement la stabilité des exploitations rurales, tenues par des étrangers, mais aussi la subséquente prospérité des planteurs ivoiriens.

L'houphouetisme social ne saurait être dissocié des projets économiques, Il fallait mettre en place une politique attractive pour avoir une main d'œuvre suffisante afin d'assurer le dynamisme de l'économie ivoirienne. A ce propos, la protection sociale des étrangers en Côte d'Ivoire était l'une des plus exemplaires. En effet, il n'y avait en pratique aucune distinction entre nationaux et non nationaux dans la mise en œuvre des politiques sociales. Les étrangers profitaient au même titre que les Ivoiriens de l'accès à l'éducation de base (Bourses d'Etat offertes aux élèves étrangers), à la santé (prise en charge sanitaire dans les hôpitaux publics) et à l'encadrement rural.

L'impact de cet Houphouetisme social sur la cohésion sociale a été d'entame positif, car la Côte d'Ivoire jouissait d'une certaine prospérité économique et la présence étrangère y a été déterminante. Dans un contexte de croissance économique soutenue et de partage équitable de la richesse, la population étrangère était intégrée à tous les niveaux de la société. Sans oublier la mise en place de systèmes locaux de gestions des conflits³⁹, qui ont laissé planer un climat de paix au sein du pays jusqu'en 1980.

2 - L'ambition houphouëtiste et les gémissements du nationalisme ivoirien

Le rêve ivoirien commença à s'estomper progressivement, pour cinq raisons principales. Il s'agit de la restriction du marché de l'emploi formel, de l'explosion du chômage, de la régression des principaux indicateurs économiques et sociaux, de l'ouverture démocratique comme expression de la préférence ethnique par les élites locales et de l'expression de la préférence nationale par le pluralisme politique⁴⁰.

Premièrement sur la problématique de la restriction du marché de l'emploi, il convient de relever qu'à partir de l'année 1977, les premiers signes de fébrilité de l'économie ivoirienne vont transparaître. En effet, suite à la faillite de la gestion publique des entreprises d'Etat et à l'endettement subséquent, l'Etat providence ivoirien n'est plus en mesure de garantir le plein emploi et ne crée plus de nouvelles entreprises publiques de production. Pis, la réforme austère des sociétés d'Etat, entre 1977 et 1980 entraine un vent désagréable de récession de l'emploi, à travers des licenciements massifs de cadres et de manœuvres dans les entreprises publiques. La situation s'aggrave en 1985 avec la violente crise financière que connaît le pays, liée à l'effondrement du

²⁷Migration en Côte d'Ivoire : document thématique 2009, migration, emploi et pression foncière en Côte d'Ivoire, rapport préparé par Ousmane Dembélé P13.

²⁸Entretien avec L'Ambassadeur du Burkina Faso, 29 septembre 2017, Abidjan-Plateau.

cours des matières premières, qui va contribuer à la faiblesse de l'offre d'emploi, car l'Etat fut contraint d'arrêter ses grands projets d'aménagements publics.

Deuxièmement, l'explosion du chômage est une conséquence de la restriction du marché de l'emploi. En réalité, les précédents développements nous ont permis de comprendre aisément que le chômage avait déjà commencé à sévir dès 1977, mais était limité aux personnes ayant déjà travaillé et qui ont été licenciées dans les entreprises publiques et privées. Toutefois, à partir de 1980, la crise de l'emploi s'enlise et affecte les déflatés et les diplômés qui n'ont jamais travaillé. La population jeune est très importante en Côte d'Ivoire ⁴¹ et la forte pression démographique liée à l'immigration et plus particulièrement à l'exode rural va entraîner une crispation de l'opinion publique.

Troisièmement, la régression des indicateurs économiques et sociaux est troublante. En effet, avec une croissance économique s'évaluant à 8% par an au cours de la période du miracle ivoirien (1960 à 1970), le pays a progressivement sombré dans les taux de plus en plus bas, s'approchant même de 0%, soit 0.9% dans la période allant de 1986 à 1988. Cette faiblesse des indicateurs économiques était révélatrice d'une nette progression de la pauvreté et de l'inévitable concurrence entre les Ivoiriens et les étrangers pour l'accès aux ressources déjà insuffisantes.

Quatrièmement, la situation socio-économique délétère va prendre une tournure plus politique avec l'ouverture démocratique comme expression de la préférence ethnique par les élites locales. Cela se manifeste avec la politique de décentralisation, ayant permis de créer à partir de l'année 1980 des collectivités territoriales (communes, départements), se singularisant par une autonomie de gestion. La mise en œuvre de cette politique va voir l'émergence d'une élite locale, soucieuse du bien être des autochtones et qui prendra le contre-pied de la stratégie d'ouverture du PDCI. A cet instant, au plan politique, une forme de ressentiment à l'égard des immigrés va commencer à s'extérioriser, et la préférence ethnique, qui s'articule autour de la priorité accordée aux autochtones dans l'accès aux ressources et de la protection du terroir des groupes ethniques originels, va devenir un slogan politique, qui sera transposé au niveau national. C'est la conséquence évidente de la situation de récession que traverse la Côte d'Ivoire. En pareilles circonstances, les positions et les opinions se déplacent généralement vers la droite.

Cinquièmement enfin, la préférence nationale par le pluralisme politique fait suite à la fin de l'hégémonie du PDCI, jusque-là parti unique. Le début des années 1990, suite au discours de la Baule prononcé par le président français François Mitterrand, marque l'amorce du multipartisme, qui va engendrer la naissance de partis politiques, se distinguant par une rhétorique nationaliste, acerbe à l'égard de la politique d'immigration du PDCI-RDA. Il ne faudrait pas également occulter que cette rhétorique nationaliste répondait à un impératif de stratégie électorale, car il fallait séduire une grande partie de la population devenue hostile au statut de l'étranger en Côte d'Ivoire et de plus en plus sensible au magnétisme du nationalisme.

Au vu de ce qui précède, nous pouvons affirmer que si c'est bien pour des impératifs

²⁹Brou, Kouadio et Charbit, Yves : *Op.cit.* PP 43-44

³⁰A côté de cette convention de Mars 1960, nous notons également la signature d'un accord bilatéral franco-ivoirien. Ces deux conventions constituent les deux grands accords bilatéraux de la politique migratoire internationale sous l'ère Houphouët.

³¹Ce prélèvement sur les salaires, sera interprété par les travailleurs comme une intrusion de l'Etat dans leurs revenus. Cela va occasionner la mise en place d'un système sophistiqué d'immigration clandestine, en vue d'échapper aux canaux officiels de recrutement.

économiques que les immigrants travailleurs ont profité d'une politique d'ouverture hors norme en Côte d'Ivoire sous la présidence de Houphouët Boigny, c'est bien encore pour des raisons économiques que le doux rêve du « Vieux », de voir la Côte d'Ivoire siéger au pinacle de l'intégration sous régionale, s'est effondré au début des années 1990 pour laisser place à des politiques ouvertement anti-immigrations.

III - L'IMMIGRATION DE TRAVAIL EN COTE D'IVOIRE DE 1990 A NOS JOURS : LE PARADIGME DE L'IDENTITE

1- L'Houphouetisme stratégique

L'houphouetisme stratégique pourrait être appréhendé comme la continuité de la politique d'ouverture du président Houphouët Boigny, cette fois-ci non pas dans un souci majeur d'intégration régionale, mais dans une perspective purement électoraliste. Toutefois, il convient de relever bien avant que l'un des moments déterminants de la vie politique ivoirienne, dans la relation avec l'immigré, fut l'instauration de la Carte de séjour par la loi du 29 mai 1990 relative à l'entrée et au séjour des étrangers, qui disposait à l'égard de tous les étrangers, que : « *Lorsque la carte de séjour a été délivrée à un étranger résident sur le territoire, elle donne à son titulaire la possibilité d'exercer la profession de son choix, dans les limites de la réglementation relative à cette activité* ».

Cette étape marquera le début d'une série de mesures aux relents protectionnistes, même s'il est vrai que les vellétés protectionnistes des Ivoiriens avaient déjà commencé à prendre forme sous l'époque coloniale. A titre illustratif, en 1958, avant l'indépendance, la proportion dans l'administration coloniale des Togolais et Béninois, mieux formés que les fonctionnaires ivoiriens, avait déclenché des émeutes, conduisant 12.000 d'entre eux à regagner leur pays.

L'accession au pouvoir de M. Henri Konan Bédié en tant que dauphin politique du président Félix Houphouët, en 1993, annonce des débuts prometteurs, qui semblent avoir pour vocation de restaurer l'ossature fracturée de la vision du président Félix Houphouët Boigny, relativement à l'intégration des étrangers. En effet dès 1994, le président Bédié s'attela à faire institutionnaliser le droit de vote des étrangers (plus précisément aux non nationaux ressortissants de la CEDEAO), qui était jusqu'à présent le fruit de la politique unilatérale du PDCI, alors parti unique. Le projet de loi fut déposé au parlement par le ministre de l'intérieur Emile Constant Bombet. Il faut préciser à ce niveau que ce projet de loi était conforme au protocole portant citoyenneté au sein de la communauté, et son rejet, était assez révélateur de l'atmosphère socio-politique tendue, concernant la politique migratoire.

De, plus en octobre 1995, le président Bédié signa un décret collectif pour naturaliser

³²Brou, Kouadio et Charbit, Yves : Op.cit. P 44.

³³Migration en Côte d'Ivoire : document thématique 2009, migration, emploi et pression foncière en Côte d'Ivoire, rapport préparé par Ousmane Dembélé, P 14.

³⁴Idem, Page 15.

³⁵Migration en Côte d'Ivoire : document thématique 2009, migration, emploi et pression foncière en Côte d'Ivoire, rapport préparé par Ousmane Dembélé, op.cit. P 12.

³⁶Parmi les illustres personnalités politiques d'origine étrangère, nous pouvons citer : le Béninois John APELETE CHREPPY, président de la Cour Suprême, le Sénégalais AMADOU THIAM, ministre de l'information, le Burkinabé ABDOULAYE SAWADOGO, ministre de l'agriculture, le Nigérien DICKO GARBA, ministre de la production animale, le malien MOHAMED DIAWARA, ministre du Plan.

8.133 personnes de nationalité Burkinabè, originaires des villages de Durango, Koudougou, Koupéla, Tenkodogo, dans le département de Bouaflé, et des villages de Kaya et Ouagadougou dans le département de Zuenoula.

Dans un contexte de nationalisme aigu, cela peut être interprété comme un geste de soutien et de sympathie à l'égard de la communauté burkinabè, qui compte dans ses rangs plusieurs cadres de l'administration ayant acquis la nationalité ivoirienne.

Mais à l'aune des élections de 1995, cela relevait également d'une fine stratégie électorale, visant à conquérir les suffrages des Ivoiriens d'origine étrangère. D'ailleurs, cette thèse paraît plus plausible, car ayant été élu à 96% des suffrages exprimés, dans un contexte de tensions politiques, matérialisées par le Boycott actif du Front Populaire Ivoirien (FPI) et du Rassemblement des Républicains (RDR) (Front républicain), le président Bédié changea radicalement de fusil d'épaule, en manifestant une hostilité remarquée à l'égard des immigrés. En effet, il fut l'instigateur de plusieurs mesures, dont le seul but a été de redonner leur place « *aux vrais Ivoiriens* » : c'est la théorisation de l'ivoirité.

2 - L'ivoirité politique et l'immigration de travail

Le concept de l'ivoirité intervient dans un contexte où la société ivoirienne, vit au rythme d'un nationalisme, que la crise économique avait exacerbé. Sous l'instigation du président Bédié, une cellule universitaire est mise en place pour réfléchir sur le concept d'ivoirité, « *le nouvel Opium du bon peuple ivoirien* », pour employer une expression chère à Moriba Touré.

Cette cellule dénommée « *Cellule universitaire de recherche et de diffusion des idées et actions politiques du président* » (CUR-DIPHE), organise des activités de nature académique pour « *mettre en mouvement tout le corps social ivoirien autour du thème de l'ivoirité pour que chacun s'en convainque et en soit l'ardent défenseur* ». A ce propos, l'historien Pierre Kipré va même aller jusqu'à théoriser la notion « *d'Ivoiriens de souche multiséculaire* », qui vise à identifier les ivoiriens installés sur le territoire avant les autres et qui de ce fait, auraient la légitimité nécessaire pour revendiquer la terre, qui, en période de crise économique devient une denrée rare. Nous comprenons ainsi qu'il s'agit d'une justification de l'évincement progressif des immigrés, de la propriété foncière.

D'ailleurs, en 1998, une nouvelle loi foncière est adoptée et réserve la propriété des terres aux Ivoiriens. La terre n'appartient plus à celui qui la met en valeur. A ce propos, les terres qui ont été acquises par les exploitants étrangers doivent, selon cette loi, être restituées aux autochtones après le décès desdits exploitants. Cette mesure fera l'objet d'une interprétation extensive, car les autochtones vont l'étendre à tous les allogènes, incluant les Ivoiriens non originaires de ces terres. Cela va occasionner des conflits dans les plantations entre autochtones et allogènes et saper in fine la cohésion sociale, pour engendrer une crise politique qui ne fera pas l'objet d'une analyse détaillée dans cette étude⁴⁹.

Au vu de ce qui précède, l'ivoirité était loin de se confiner à la sphère culturelle,

³⁷Migration en Côte d'Ivoire : document thématique 2009, migration, emploi et pression foncière en Côte d'Ivoire, rapport préparé par Ousmane Dembélé, Op.cit. P 13.

³⁸Migration en Côte d'Ivoire : document thématique 2009, migration, emploi et pression foncière en Côte d'Ivoire, rapport préparé par Ousmane Dembélé, Op.cit. P 14.

³⁹Dans les villages, les chefferies associaient les étrangers aux prises de décision.

⁴⁰Migration en Côte d'Ivoire : document thématique 2009, migration, emploi et pression foncière en Côte d'Ivoire, rapport préparé par Ousmane Dembélé, op.cit. PP 16-18.

comme le soutenait le PDCI sous l'ère Bédié. Ce concept va fortement contribuer à la dégénérescence totale des droits économiques, politiques et sociaux accordés aux immigrés sous le règne du président Félix Houphouët Boigny. Cela avait déjà débuté sous le label de « l'ivoirisation » de la société, avec l'adoption par l'assemblée nationale en décembre 1994, d'un code électoral supprimant le droit de vote aux résidents africains non ivoiriens.

L'ivoirisation, c'est aussi une politique de l'emploi auréolée de la préférence ivoirienne. Il s'agissait en pratique de réserver l'emploi au sein de la fonction publique aux seuls cadres ivoiriens et de réduire absolument le nombre d'étrangers dans l'administration ; des mesures ont été également prises pour tout le secteur des entreprises commerciales, où il fallait présenter un certificat de nationalité à l'embauche. Dans ce même élan d'ivoirisation, les pouvoirs publics ont édicté la loi du 12 janvier 1995, portant code du travail, qui précise que tant qu'un Ivoirien est compétent pour un poste, l'employeur ne peut pas recruter un étranger. Le recrutement de l'étranger ne peut qu'être momentané sous réserve que l'on retrouve un ivoirien compétent. Désormais, tout emploi étranger dans la fonction publique doit être justifié en Conseil des ministres ; l'armée met fin à ses recrutements d'étrangers⁵⁰.

Toujours dans cette même optique, l'arrêté 4810 du ministère du travail, datant de 1997, enjoint que tout contrat de travail d'étranger, soit préalablement soumis aux instances gouvernementales compétentes. Ainsi l'employeur privé est astreint à verser à l'Etat 10000 FCFA s'il recrute un manœuvre et 100000 FCFA s'il recrute un cadre ressortissant de la CEDEAO.⁵¹

Ce durcissement révolutionnaire de la politique sociale à l'égard des immigrés va être interprété comme une quasi-interdiction d'embaucher des étrangers. Les employeurs sont soumis à une lourde procédure administrative, s'il leur venait à l'esprit de ramer à contrecourant de l'orthodoxie ambiante. Cette situation va entraîner une orientation massive des immigrés vers le secteur informel, qui, faut-il le préciser, avait déjà commencé à absorber une grande partie de l'activité locale, à cause de la restriction de l'emploi liée à la crise financière de 1980. Ce secteur informel, qui n'est rien d'autre qu'un secteur de survivance va également être le théâtre d'un protectionnisme local.

Le désamour à l'égard de l'immigration va s'enraciner davantage avec la notion de seuil tolérable, défendu dans un rapport du conseil économique et social, datant de 1998, qui présente bien étrangement le fort taux d'immigrés comme une source d'appauvrissement des Ivoiriens. En effet, les conseillers estiment entre autres, que les immigrés malgré leur faible niveau d'instruction, ont une mainmise sur le secteur informel, monopolisant ainsi les emplois aux détriments des Ivoiriens. De plus, ils estiment que le poids de l'immigration contribue à l'accélération de la croissance démographique, qui s'avère être en déphasage avec la croissance économique trop faible.

Dans ce même rapport du conseil économique et social, l'immigration est également présentée comme une cause d'insécurité et pour motiver cette assertion, il va s'appuyer sur les données du recensement général de la population (RGPH), de 1988, qui ont

⁴¹Avec 60% de la population active, la jeunesse est la plus touchée par l'inactivité, sans considération de diplôme et tout secteur confondu.

⁴²La Carte de séjour a été supprimée par une ordonnance du président Laurent GBAGBO, datant du 8 novembre 2007.

démontré que ce sont les étrangers qui habitent dans une large majorité les quartiers précaires, reconnus comme des auberges de malfrats. Il est aussi révélé à travers des données statistiques⁵² sur les infractions criminelles de 1989, que les étrangers sont coupables de « 69% des vols avec effraction, 67% des infractions sexuelles, 58% des vols à main armée et plus de 50% des coups et blessures sont à l'actif des malfrats étrangers ». Au plan religieux, les membres du conseil économique et social ont souligné le fait que « l'afflux d'immigrés de confession islamique (73% des étrangers en provenance des pays frontaliers nordiques) a considérablement modifié l'équilibre religieux préexistant (31% de chrétiens, 25% de musulmans, 23% d'animistes), pour donner les proportions nouvelles de 39 à 40% de musulmans, contre 27% de chrétiens et 17% d'animistes ». Cela étant de nature à exacerber les tensions au niveau social⁵³.

Eu égard à cela, les conseillers vont donc suggérer certaines mesures, qui seront soumises au gouvernement de la république de Côte d'Ivoire, via un rapport datant du 15 octobre 1998, qui n'a pas été exempte de critiques virulentes, dont l'une des plus éloquents fut l'analyse de Moriba Touré, qui les a qualifiés d'anachroniques et de xénophobes. Accusations à priori rejetées par le conseil économique et social, qui, tout en précisant que le « seuil tolérable a été largement dépassé dans notre pays, exposant celui-ci à des risques sérieux de perturbations sociodémographiques, de l'unité, de l'harmonie et de la paix sociales si chères à la Côte d'Ivoire... », poursuit pour dire, que « s'il est vrai qu'aucun pays au monde ne peut vivre en vase clos, il est aussi vrai que chaque pays doit dans son intérêt prendre les dispositions adéquates pour ne pas se laisser envahir par l'étranger. Ce n'est pas de la xénophobie, c'est une simple question de sauvegarde nationale ». ⁵⁴

En tout état de cause, cette situation sulfureuse va atteindre son apogée au cours de la décennie de crise socio-politique que traverse la Côte d'Ivoire.

3 - La crise politico-militaire de la Côte d'Ivoire (2000-2011) et l'immigration

La décennie de crise que la Côte d'Ivoire va connaître, va voir s'enraciner profondément la conscience identitaire, qui va créer une situation désastreuse sur l'immigration de travail, radicalement aux antipodes de l'houphouëtisme social.

Déjà en septembre 2000, un conflit foncier oppose à San-Pedro, situé au sud-ouest de la Côte d'Ivoire, des Burkinabés à leurs hôtes kroumen. Ces derniers veulent reprendre les forêts qu'ils ont vendues aux premiers. Cela va engendrer des affrontements qui vont aboutir à l'évacuation d'un millier de Burkinabés. La récurrence de ce genre de conflit est notable, à cause de la saturation de l'espace forestier. ⁵⁵

Après les élections présidentielles du 22 octobre 2000, qui ont donné lieu à un soulèvement populaire, acquis à la cause de M. Laurent Gbagbo, dont la victoire aurait été sur le point d'être usurpée par le Général Robert Guei, au pouvoir depuis le coup d'Etat du 24 décembre 1999, la situation des immigrés est violemment transposée sur le plan purement politique⁵⁶, pour des raisons débordant sensiblement le cadre de notre analyse. Il convient cependant de préciser que les étrangers seront victimes d'une stigmatisation et de graves violences⁵⁷ qui vont définitivement sonner le glas

⁴³Hofnung, Thomas : La crise ivoirienne, frat mat éditions, Mars 2012, Abidjan, P-191.

⁴⁴Blion, Reynald et Bredeloup, Sylvie : Op.cit. p 21.

⁴⁵Sylvie Bredeloup, la Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger, in, revue européenne des migrations, vol 19 N°2, 2004, P-27

de l'houphouetisme social. La rhétorique nationaliste de cette période de crise avait radicalisé les positions à l'égard de l'immigration de travail ; elle n'était plus envisageable. A ce propos, les actions de vendetta urbaine à l'égard des étrangers, organisées par des groupuscules de jeunes, pour la plupart des étudiants, est assez évocatrice. Ces actions se répandirent dans la quasi-totalité des communes d'Abidjan et à l'intérieur du territoire, notamment dans les marchés, où les commerces tenus par les étrangers furent attaqués aux cris de « *étrangers rentrez chez vous, Ivoiriens, le commerce pour nous maintenant* ». ⁵⁸

L'impact de la crise politique a été considérable sur l'immigration de travail et surtout sur les populations étrangères de la CEDEAO, qui en forme le plus grand contingent.

En 2010, l'accession au pouvoir de M. Alassane Ouattara, se réclamant de l'idéologie houphouetiste, a-t-elle vraiment changé la situation de l'immigration de travail en Côte d'Ivoire ? Difficile à dire pour le moment, car lui-même a été l'objet de plusieurs suspicions identitaires, ayant alimenté des foyers de crise entre migrants et Ivoiriens. La question de l'identité demeure encore un problème sensible et en l'état actuel, une politique migratoire audacieuse, résolument houphouetiste, pourrait raviver des blessures encore fraîches.

⁴⁶Mouvement de contestation électorale organisé par les Opposants Gbagbo et Ouattara en vue de dénoncer les conditions d'organisation du scrutin.

⁴⁷**Touré, Moriba** : Immigration en Côte d'Ivoire, le « Seuil tolérable » relève de la Xénophobie, in politique africaine, 1999, P-19.

⁴⁸**Hofnung, Thomas**: **Op.cit. P 40.**

⁴⁹**Hofnung, Thomas**: **Op.cit. P 44.**

⁵⁰Migration en Côte d'Ivoire : document thématique 2009, migration, emploi et pression foncière en Côte d'Ivoire, rapport préparé par Ousmane Dembélé, op.cit. P 18.

⁵¹Migration en Côte d'Ivoire : document thématique 2009, migration, emploi et pression foncière en Côte d'Ivoire, rapport préparé par Ousmane Dembélé, op.cit. P 19.

⁵²Données statistiques aux origines douteuses selon Moriba Touré (Cf. Touré, Moriba : Op.cit. PP 6-8).

⁵³**Touré, Moriba** : **op.cit. PP 3.**

⁵⁴Rapport du conseil économique et social, Immigration en Côte d'Ivoire le seuil tolérable est largement dépassé, octobre 1998.

⁵⁵**Bredeloup, Sylvie** : **op.cit. P 2.**

⁵⁶Les étrangers sont accusés de soutenir M. Alassane Ouattara dont l'ivoirité est contestée.

⁵⁷Contrôle de patronyme par la police et découverte de charniers en marge des troubles politiques, dont les victimes ont été identifiées comme portant des noms d'origine étrangère.

⁵⁸**Bredeloup, Sylvie** : **op.cit. P 3.**



DEUXIEME PARTIE : ACTEURS ET ENJEUX DE L'IMMIGRATION DE TRAVAIL EN CÔTE D'IVOIRE

I - LES ACTEURS DE L'IMMIGRATION DE TRAVAIL EN CÔTE D'IVOIRE

A travers ce chapitre de recherche, il s'agit de décrire les caractéristiques des différents acteurs de l'immigration de travail, d'analyser leur dynamique migratoire et enfin de faire une typologie des situations d'immigrer.

1 - Caractéristiques des principaux acteurs

L'étude des acteurs de l'immigration de travail en Côte d'Ivoire s'articule autour des caractéristiques socio-culturelles, économiques.

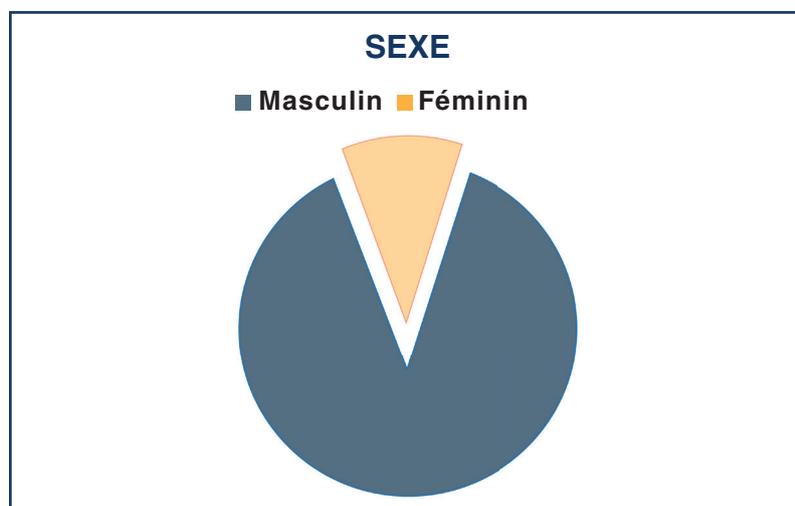
1-1 - Caractéristiques démographiques

Les caractéristiques démographiques des populations enquêtées se traduisent par la structure par âge et par sexe ainsi que le statut matrimonial.

1-1-1 - Répartition par sexe

Le graphique suivant donne la répartition des immigrés de travail en Côte d'Ivoire selon le sexe.

Graphique 1 : Structure par sexe des immigrés CEDEAO en Côte d'Ivoire



Source : Enquêtes de septembre 2017

Les immigrés qui ont fait l'objet des enquêtes sont majoritairement de sexe masculin (89,6%). Cela confirme qu'il s'agit d'une immigration masculine, conformément à la culture africaine, selon laquelle l'aventure est une affaire d'homme. Les 10,40 % de femmes restent certes faibles comparés à celui des hommes, mais significatifs.

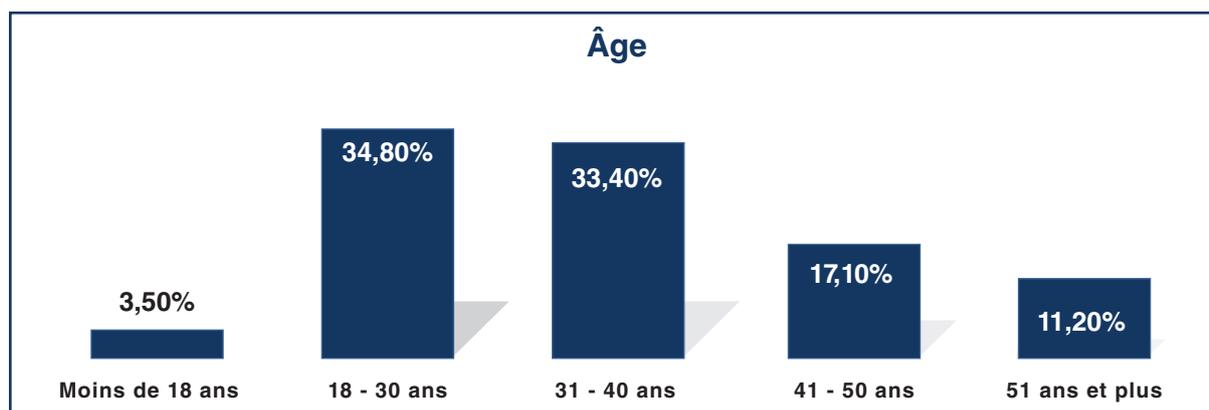
Certaines de ces femmes accompagnent leurs époux ou rejoignent des parents résidant en Côte d'Ivoire. D'autres par contre se déplacent pour rechercher du travail ou faire le commerce. C'est par exemple le cas des Nigériennes tradi-praticiennes qui, chaque année, viennent en Côte d'Ivoire pendant la saison sèche (décembre à

février) pour exercer leur activité. Loin de parler d'une féminisation de l'immigration, on peut dire que ce phénomène intéresse de plus en plus les femmes et dénote de leur autonomisation.

1-1-2 - Répartition des immigrés selon l'âge

Le graphique suivant donne la répartition des immigrés de travail en Côte d'Ivoire selon les tranches d'âges

Graphique 2 : Structure par âge des immigrés CEDEAO en Côte d'Ivoire



Source : Enquêtes de septembre 2017

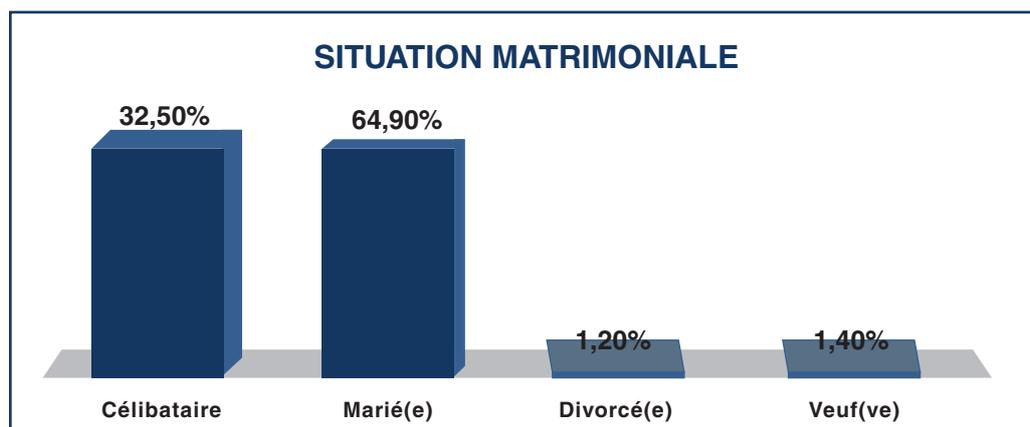
Les âges dominants des immigrés sont ceux compris entre 18-30 ans (34,80 %) et ceux de 31 à 40 ans (33,40 %). Il s'agit donc dans la majorité des cas de jeunes et donc de forces productives. La tranche d'âge la moins représentée est celle des moins de 18 ans (3,50 %). Cependant elle reste significative dans l'analyse des données.

De fait, il s'agit des mineurs. Il y a certes des enfants et des adolescents qui accompagnent leurs parents, mais dans le cas de cette recherche, nous avons tenu essentiellement des ressortissants de la CEDEAO qui travaillent ou qui sont à la recherche d'un emploi. Cette situation confirme la thèse de trafic d'enfants ou encore des enfants travailleurs en Côte d'Ivoire. Cependant, contrairement à ce qui est souvent décrié ; à savoir le travail des enfants dans la cacao-culture, nos enquêtes ont mis à jour que la grande majorité de ceux-ci se retrouvent dans les centres urbains pour exercer des activités informelles. Dans bien de cas, ils sont utilisés comme des mendiants.

1-1-3 - Répartition des migrants selon la situation matrimoniale

A travers le graphique suivant, se perçoit la répartition des immigrés en fonction de leur statut matrimoniale.

Graphique 3 : Situation matrimoniale des immigrés de travail de la CEDEAO en Côte d'Ivoire



Source : Enquêtes de septembre 2017

Les données du graphique montrent que la plupart des immigrés de la CEDEAO en Côte d'Ivoire sont mariés (64,90 %). Cependant il convient de faire une précision terminologique. Dans le cadre de cette étude, le terme "marié" renvoie non seulement à l'union conjugale officielle (encadrée par une Institution administrative ou religieuse), mais également au mariage traditionnel et au concubinage. La forte représentation des mariés parmi les migrants explique que de plus en plus, les femmes participent au phénomène de l'immigration aux côtés de leurs époux. Cela traduit également l'importance des mariages intercommunautaires comme constaté par les enquêtes. Il s'agit à cet effet d'unions conjugales entre nationaux et non-nationaux. Le statut de marié de la majorité des immigrés en Côte d'Ivoire dénote de leur participation à la croissance démographique du pays.

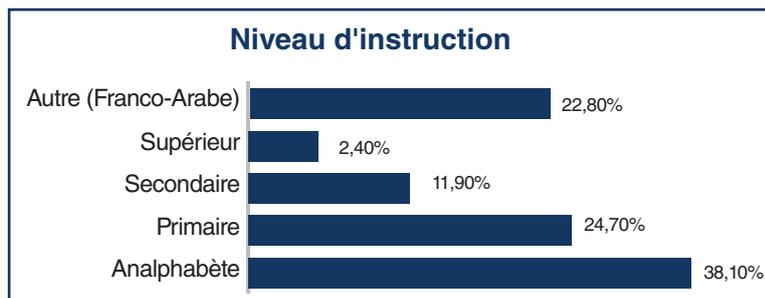
1-2 - Caractéristiques socio-culturelles

S'agissant des caractéristiques socio-culturelles, l'étude tient essentiellement compte du niveau d'instruction et de l'appartenance religieuse des personnes concernées.

1-2-1 - Le niveau d'instruction

Les ressortissants de la CEDEAO vivant en Côte d'Ivoire pour le travail sont à majorité des analphabètes (38,10 %). Ceux sachant lire ou écrire ont le niveau primaire (24,70 %) ou ont été formés à l'école coranique (22,80%). Seulement (11,90 %) ont le niveau secondaire et très peu (2,4%) le niveau supérieur.

Graphique 4 : Répartition selon le niveau d'instruction



Source : Enquêtes de septembre 2017

Le faible taux d'immigrés ayant un niveau secondaire et surtout supérieur traduit qu'il ne s'agit pas de d'une fuite de cerveaux en direction de la Côte d'Ivoire, comme cela est le cas pour certains pays occidentaux ou mêmes africains, qui proposent des conditions salariales et sociales intéressantes aux intellectuels. Il s'agit plutôt d'acteurs du secteur agricole et informel en raison de leur niveau relativement bas et du grand nombre d'analphabètes. Cela se justifie également à travers les activités exercées chez eux avant leur départ pour la Côte d'Ivoire. Ainsi, 36,6 % de ceux-ci exerçaient dans le domaine agricole, 18,40% dans le commerce informel et 17,30% dans l'artisanat informel durant les cinq derniers mois qui avaient précédé leur arrivée en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, l'importance des acteurs de formation franco-arabe explique que la majorité des immigrés sont de religion musulmane.

1-2-2 - Caractéristiques religieuses des immigrés

Les enquêtes ont mis en évidence que la très grande majorité des migrants interrogés sont de religion musulmane (88,20 %). Les chrétiens représentent 10,60 %, tandis que les animistes et autres religions ne font que 1,20 %.

Tableau 1 : répartition des migrants selon la religion

Religions	Effectifs	Pourcentage
Musulmane	510	88,20%
Chrétienne	61	10,60%
Animisme et autres religions	7	1,20%
TOTAL	578	100%

Source : Enquêtes de septembre 2017

La prédominance des musulmans parmi les immigrées de travail de la CEDEAO en Côte est liée surtout à leur pays d'origine. Il s'agit en général de pays musulmans ou à forte population musulmane de la zone sahélienne que sont le Mali, Sénégal, Niger, Burkina Faso, Guinée et dans une certaine mesure les Haoussa et Yoruba du Nigéria. Cette appartenance religieuse est un facteur important de leur intégration sociale en Côte d'Ivoire.

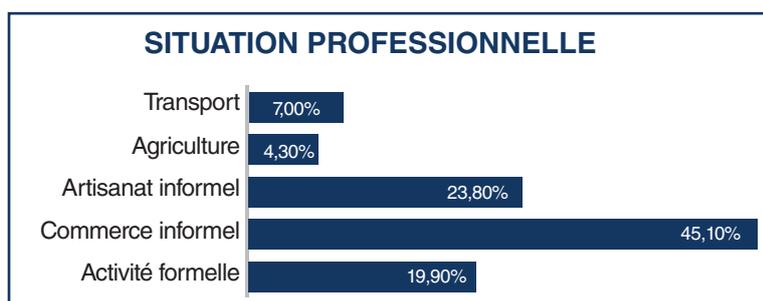
1-3 - Caractéristiques économiques

Les caractéristiques économiques des immigrés de travail en Côte d'Ivoire se rapportent à leur situation professionnelle et aux revenus.

1-3-1 - La situation professionnelle

Les activités informelles (commerce 45,10 % et artisanat 23,80 %). Concernant les activités formelles (19,90 %), elles se structurent autour des emplois des secteurs industriels, portuaires, le bâtiment, les travaux publics, le gardiennage et même le commerce. Le transport et l'agriculture ne représentent que 7 % et 4,30 %.

Graphique 5 : Situation professionnelle des immigrés CEDEAO en Côte d'Ivoire.



Source : Enquêtes de septembre 2017

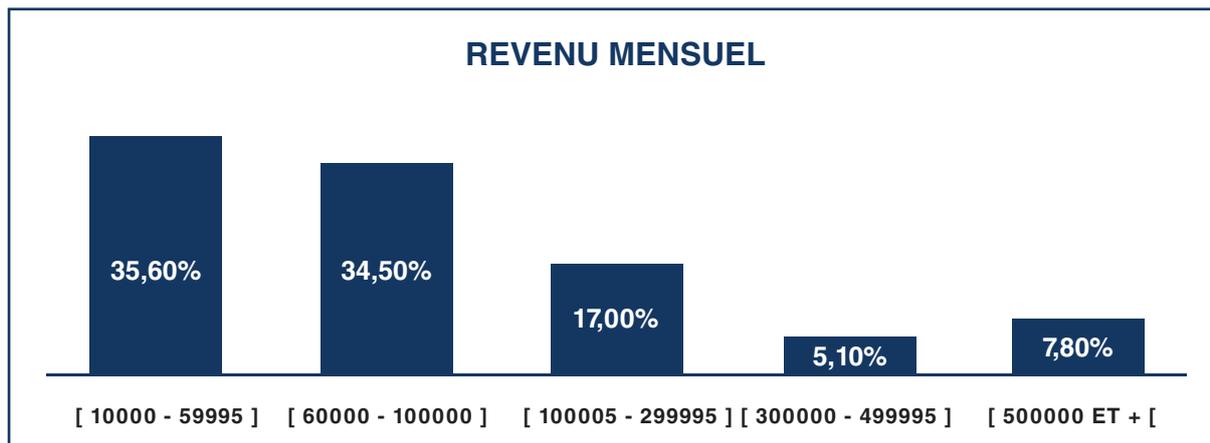
Les immigrés ont une forte préférence pour les emplois informels. De plus, il s'agit d'activités exercées en milieu urbain. Cela explique que les destinations de ceux-ci soient en général les milieux urbains. Les enquêtes permettent de souligner à cet effet, la forte présence d'étrangers, particulièrement de la CEDEAO, dans les bidonvilles et autres quartiers périphériques. Leur situation d'acteurs du secteur informel et leur niveau d'instruction bas sont les déterminants qui expliquent leur choix pour ces quartiers.

Ce qui pourrait être étonnant, c'est leur part dans le domaine agricole. En effet, l'agriculture n'a toujours concerné qu'un seul groupe d'immigrés, les Burkinabés. Or, avec l'instabilité des prix des matières premières agricoles, l'orpaillage clandestin en zone rurale ainsi que la rentabilité des activités urbaines, le secteur de l'agriculture devient moins attractif.

1-3-2 - Les revenus des immigrés

Les revenus des immigrés sont dominés à 35,60 % par les salaires mensuels de 10000 à 59995 francs et 34,50 % par ceux de 60000 à 100000 francs CFA. Les salaires intermédiaires de 100005 à 299995 et de 300000 à 499995 francs représentent respectivement 17% et 5,10%. Enfin, 7,80 % de ces immigrés touchent 500000 francs CFA et plus.

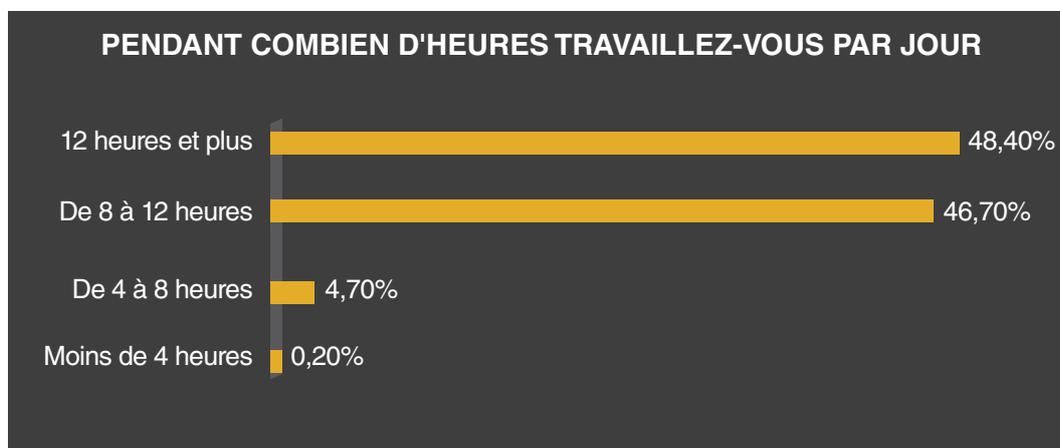
Graphique 6 : Revenus mensuels des immigrés de travail en Côte d'Ivoire



Source : Enquêtes de septembre 2017

Les revenus mensuels sont faibles et 35,60 % ne touchent pas le SMIG. Dans la plupart des cas, il s'agit des agriculteurs, acteurs du secteur informel mais également des travailleurs dont les employeurs ne respectent pas la législation ivoirienne en matière de code du travail. Au-delà des salaires inférieurs au SMIG, les revenus mensuels restent insuffisants dans l'ensemble, vue le nombre d'heures de travail par jour, qui reste très élevé (voir graphique 7).

Graphique 7 : Nombres d'heures de travail pas jour effectuées par immigré.



Source : Enquêtes de septembre 2017

En se basant sur les données du graphique, 48,40 % des immigrés affirment travailler pendant 12 heures et plus par jour pendant que 46,76 % le font de 8 heures à 12 heures par jour. Tout en comparant les revenus faibles au temps de travail, on peut conclure ce qui suit : le ratio salaire/heure de travail par jour reste très faible ; il y a une évidente exploitation de l'immigré dans le cas où il est employé par un patron.

Des réserves sont cependant à émettre. En effet, très souvent, les populations africaines restent muettes ou très confidentielles s'agissant de la déclaration de leurs

revenus. Il y a dans la plupart des cas une tendance à sous-estimer leurs salaires qu'ils déclarent. De plus, il est difficile pour les acteurs du secteur informel de donner une vraie estimation de leurs revenus mensuels. Cela vient du fait qu'ils sont majoritairement analphabètes mais surtout ces activités informelles connaissent des fluctuations selon les mois de l'année.

En conclusion, on retient que les principaux acteurs de l'immigration de travail en Côte d'Ivoire sont en majorité des hommes de 18 à 40 ans. Plus de la moitié (64,90 %) est mariée et de religion musulmane à 88,20 %. Leur niveau d'instruction bas constitue un handicap et les contraint aux emplois informels. Le ratio salaire/heure de travail par jour est très faible. Comme conséquences, ils sont obligés de vivre dans les quartiers précaires des grandes villes qui aujourd'hui restent leurs destinations privilégiées. Qu'en est-il des acteurs secondaires ?

2- Les acteurs secondaires de l'immigration de travail en Côte d'Ivoire

Au-delà des principaux acteurs de l'immigration de travail en Côte d'Ivoire, deux autres groupes qualifiés de secondaires sont à mentionner. Ces derniers sont secondaires en ce sens qu'ils ne sont pas directement concernés par le phénomène mais de par leur position et leurs actions contribuent à son développement. Ces acteurs constituent de véritables réseaux pour faciliter l'arrivée et l'intégration socio-économique des migrants en Côte d'Ivoire. A cet effet, nous distinguons les réseaux de passeurs et les réseaux sociaux d'accueil.

2-1 - Les passeurs

Concernant les réseaux de passeurs, il est véritablement difficile de les identifier en raison de leur situation de clandestins. Des chefs communautaires interrogés disent être conscients de l'existence de ce fléau dans leur localité ou dans une zone éloignée. Cependant les passeurs restent très discrets et difficiles à identifier en raison de l'illégalité de leurs actions ainsi que de leur forte complicité avec leurs victimes. C'est à juste titre que Hamed SAWADOGO⁵⁹ avance que : « *les passeurs existent bel et bien mais on ne peut pas savoir qui est passeur. Ils ne se dévoilent pas et travaillent en cachette. Si tu n'as pas affaire à eux, tu ne pourras jamais savoir qui ils sont. Ça peut même être ton voisin, ton ami, mais tant qu'il ne te l'avoue pas, tu peux jamais le savoir* ».

Pour d'autres leaders communautaires, les réseaux de passeurs avaient existé essentiellement durant la crise-militaro-politique qu'a connue la Côte d'Ivoire. C'est le cas de Mr ZONDI Jean De Dieu⁶⁰ qui soutient que : « *pendant la crise (crise militaro-politique), nous avons entendu parler des passeurs. Ce sont eux qui ont facilité l'occupation de la forêt du Mont Péko en faisant venir des gens dans cette localité. Sinon, ici à Soubré, il n'y a pas de passeurs, du moins nous n'avons pas encore été saisis pour une telle affaire* ».

A Séguéla, des chefs de communautés de la CEDEAO se sont également prononcés sur l'existence de passeurs dans la localité. C'est le cas de Fodé Daba Kéita, chef de la communauté malienne : « *Cette affaire de passeurs là, il y a beaucoup de personnes qui me parlent de ça. Le problème est qu'on ne m'a jamais dit leur nom et je ne sais pas qui ils sont. Quand c'est comme ça on ne peut rien faire contre eux. Sinon moi je suis contre ça et je n'accepte pas que ça se passe ici. En tout cas mes frères maliens qui sont avec moi ici ne font pas ça* ».

⁵⁹Chef de la communauté burkinabé de Yabayo.

⁶⁰Consul Honoraire du Burkina Faso à Soubré.

« J'entends parler de passeurs mais je ne peux rien vous dire puisque je ne sais pas qui est passeur. Ils se cachent pour faire ça. Ce n'est pas normal mais on peut rien faire » (Fassely Camara, Chef de la communauté guinéenne à Séguéla).

En appliquant la technique d'échantillonnage boule de neige et en tenant compte de considérations éthiques (confidentialité, consentement éclairé), nos enquêtes nous ont permis d'identifier quatre passeurs à Séguéla (dont 2 Burkinabés, 1 Malien et 1 Guinéen) et un (d'origine Burkinabé) à Yabayo. Il s'agit de d'immigrés longtemps installés en Côte d'Ivoire. En général, il s'agit de transporteurs ou de proches de transporteurs. Leur mode opératoire consiste à faire venir des travailleurs depuis leurs pays d'origines jusqu'en Côte d'Ivoire et de leur trouver un travail. Les frais de transport et de prise en charge durant les premiers mois de leur arrivée incombent au passeur. Il est dès lors instauré une forme de compensation qui consiste pour le passeur de percevoir le salaire de son protégé pendant un ou deux ans, jusqu'à ce qu'il se fasse rembourser le capital et les intérêts. Cela donne lieu à une forme d'exploitation de l'Homme par l'Homme.

Quelques-uns de ces passeurs ont accepté de témoigner sous le couvert de l'anonymat. Selon le lieu de l'entretien, nous les désignons par "P Séguéla" ou "P Soubré".

P Séguéla ⁶¹ : *« Je ne comprends pas pourquoi les gens gâtent notre nom (calomnient). On a des frères qui sont au pays et qui veulent venir pour travailler. Ils ne connaissent pas ici et ne savent pas comment faire. Quand c'est comme ça, ils nous contactent et on les fait venir. Parfois je finance moi-même leur déplacement et leur prise en charge durant les premiers mois de leur arrivée. Quand ils ont du travail, ils me remboursent, c'est tout. Où est ce qui est mauvais dans ce qu'on fait ? »*.

P Séguéla ⁶² : *« J'ai déjà fait venir des frères du pays. Je leur ai trouvé du travail et ils ont de l'argent pour s'occuper de leurs parents au village. D'autres se sont réalisés ici et certains sont même allés en Europe après. Quand je les fais venir, ils me paient seulement leur transport et les petites prises en charge. Souvent je finance et quand ils travaillent ils me remboursent. Avant, y avait pas problème mais aujourd'hui on est obligé de se cacher pour faire ça »*.

P Soubré⁶³ : *« Moi j'aide ceux qui veulent venir ici pour travailler à le faire. Ceux qui veulent aller en Europe là, je les mets contact avec des amis qui sont dans d'autres villes et on les fait partir. Tu vois, je ne travaille pas seul. Nous sommes en contact avec d'autres personnes. C'est comme ça. On fait beaucoup attention car les policiers peuvent nous arrêter. C'est pour ça qu'on aide seulement les gens que nous connaissons »*.

• Stratégies développées par les passeurs

La traite des êtres humains et surtout celle des enfants est interdite à travers le monde entier. Ainsi, la Côte d'Ivoire a signé un certain nombre de traités, notamment la ratification, le 25 octobre 2012, de la Convention sur la criminalité organisée et l'adhésion au Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes ; l'adoption, le 30 septembre 2010, de la loi n° 2010-272, portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants. Face à cette interdiction, les passeurs développent des stratégies en vue de contourner les règles en vigueur dans l'espace CEDEAO.

⁶¹Passeur interviewé à Séguéla lors des enquêtes de septembre 2017

⁶²Deuxième passeur interviewé à Séguéla lors des enquêtes de septembre 2017

⁶³Passeur interviewé à Soubré lors des enquêtes de septembre 2017

En effet, le trafic des êtres humains reste une réalité qu'il convient d'interroger pour mieux l'appréhender. Trois principaux constats lors des enquêtes permettent de confirmer cette réalité. Le premier constat est en rapport avec l'âge des immigrés. Ainsi, 3,5% de ceux-ci ont moins de 18 ans et sont donc des mineurs. Comment des mineurs peuvent-ils immigrer en Côte d'Ivoire pour y travailler sans être identifiés par la police des frontières des différents pays ?

Le deuxième constat est relatif aux immigrés qui affirment être arrivés en Côte d'Ivoire en compagnie d'une tierce personne (« un monsieur »). Ce groupe de personnes représente 3% des immigrés.

Troisième constat : 5,2% disent avoir donné de l'argent à la personne qui les a aidés à venir en Côte d'Ivoire et 3,5% travaillent pour rembourser de l'argent à ce dernier.

De ces différents constats, l'on peut avancer que la traite des humains est encore une réalité dans le phénomène de l'immigration transfrontalière. Comme stratégies, les passeurs utilisent comme moyens de locomotion, des motos qui aujourd'hui sont vulgarisées et devenues les principaux moyens de transport dans de nombreuses régions du pays. D'autres traversent la frontière à la marche en se joignant aux bergers. La marche et les motos constituent des moyens discrets pour traverser les frontières à travers les nombreuses pistes. Une fois sur le territoire ivoirien, ils continuent aisément leur voyage, d'autant plus que les contrôles de passagers par les forces de l'ordre sont quasiment inexistant depuis 2012. Cette situation met en lumière la trop grande porosité des frontières ivoiriennes qui profitent plus aux passeurs et autres contrebandiers. Une autre stratégie consiste pour les passeurs à se faire passer pour les parents des enfants ou les époux quand il s'agit des femmes qu'ils convoient en Côte d'Ivoire. Les témoignages de Aliman KANOUTE⁶⁴ et d'Abel SAWADOGO⁶⁵ nous éclairent.

Aliman KANOUTE : « Je suis venue avec un monsieur du nom de Adaman. Il est Kadôh (ethnie du Mali), comme moi aussi. C'est lui qui fait venir les gens ici en Côte d'Ivoire. Quand on venait, c'est lui qui avait tout payé. Mes parents et lui avaient dit qu'une fois ici, je travaillerais pour lui afin de lui rembourser 200000 francs. Pendant le voyage, nous sommes arrivés quelque part où il y avait des policiers et comme je n'avais pas de pièce, Adaman leur avait dit que je suis sa nouvelle épouse. Il a donc donné de l'argent. Je ne sais pas combien et nous sommes venus à Abidjan. Ici, il m'a trouvé un travail de servante et je suis payée à 30000 francs le mois. C'est lui qui perçoit l'argent. Il me donne 5000 francs. Il dit qu'il se rembourse d'abord et après l'argent me reviendra. Je ne sais pas combien de temps ça va durer. Je ne peux pas parler comme c'est lui qui m'a envoyée ici ».

Abel SAWADOGO : « Je suis venu ici avec un monsieur qui s'appelle Madi, il y a peut-être 2 ans. C'est mon papa qui le connaît. Il est allé dans notre village et je suis venu avec lui. On est venu avec un autre petit comme moi. Il s'appelle Arounan. Le monsieur nous avait dit de confirmer que nous sommes ses neveux nouvellement orphelins de père et qu'il nous amène pour nous scolariser. On a vu des policiers quelque part sur la route, mais le monsieur a discuté avec eux (...). Je ne sais pas ce qu'il leur a dit puisqu'il est descendu du car. Ici, Arounan et moi on travaille dans un champ de cacao chez un monsieur. Il doit nous payer 180000 francs chacun par an. Il a déjà payé pour l'année passée. C'est Madi qui est venu prendre l'argent. Il nous a donné 50000 francs chacun et il dit qu'il enverrait une partie à mon papa au village 50000 francs, c'est beaucoup ».

⁶⁴Jeune fille malienne de 19 ans interviewée à Abidjan.

⁶⁵Enfant burkinabé de 15 ans interviewé à Yabayo.

Le phénomène des passeurs est une réalité qui bien qu'interdite, continue de se dérouler dans les différentes localités. Ces récits de vie viennent appuyer cette thèse. Il reste cependant difficile à appréhender en raison de son caractère clandestin et de la discrétion qui l'entoure.

2-2 - Les réseaux parentaux ou de solidarité

Les réseaux parentaux ou de solidarité sont en quelque sorte des relais constitués de migrants longtemps installés en Côte d'Ivoire. En effet, il existe une organisation au niveau de chaque communauté étrangère (association par exemple) installée en Côte d'Ivoire, qui sert de relais autant pour les autorités ivoiriennes et ceux du pays d'origine que pour le nouvel immigrant. La fonction d'intégration sociale de ces associations est si importante qu'elle permet au nouvel arrivant de s'héberger, de se nourrir et même de trouver un emploi rapide afin d'avoir son autonomie. En cela se perçoit le véritable rôle des chefs de communauté. Désignés en tenant compte de leur ancienneté d'installation comme critère important, ils constituent de véritables relais d'informations pour les autorités ivoiriennes et pour les migrants nouvellement arrivés en Côte d'Ivoire. C'est par leur intermédiaire que ces derniers parviennent à retrouver un responsable de leur ethnie, tribu, clan, famille et même, de trouver des emplois.

En ce qui concerne l'emploi en zone rural, il est essentiellement lié à l'agriculture et de plus en plus à l'artisanat et dans une moindre mesure au commerce. Dans les centres urbains, il peut certes s'agir de travaux salariés, mais dans la majorité des cas il est question d'activités informelles permettant d'avoir des ressources financières au jour le jour. L'accès aux emplois par ces immigrants est facilité par le fait qu'ils n'ont pas de préférence pour tel ou tel type d'emploi, mais également grâce à l'aide de réseaux parentaux déjà existant. De fait, se sont mis en place de véritables réseaux parentaux en vue du contrôle de certaines activités. Ces réseaux sont solidement "institués" au point d'être comparables à des castes ou même à des sociétés secrètes. L'exemple du commerce de bois (planches) et d'igname tenu par les Nigériens (Haoussa), la quincaillerie tenue par les Nigériens et Burkinabés, les kiosques à café par les Guinéens ; en sont des exemples typiques.

De fait, ces réseaux de parentés jouent un rôle important dans l'immigration de travail. Les migrants sont ainsi informés, depuis leur pays, de l'existence d'emploi à pourvoir une fois dans le pays d'accueil. Leur insertion socio-professionnelle est facilitée par ces relais communautaires (Voir tableau 2).



Tableau 2 : Rapport existence de lien de parenté/obtention du premier emploi

	Existence de liens parentaux d'Ivoire en Côte	Aide Du lien parental dans l'obtention du 1 ^{er} emploi
Bénois	31,05 %	23,10 %
Burkinabés	57,12 %	42,42 %
Ghanéens	21,54 %	12,02 %
Guinéens	52,45 %	43,24 %
Maliens	54,82 %	39,53 %
Nigériens	41,63 %	38,31 %
Nigériens	61,95 %	51,74 %
Sénégalais	68,14 %	54,29 %
Togolais	35,06 %	15,63 %

Source : Enquêtes de septembre 2017

Les ressortissants de certains pays, plus que d'autres, affirment avoir eu recours à leurs liens parentaux à leur arrivée en Côte d'Ivoire. En général, il ne s'agit pas de parents directs, mais plutôt de personnes originaires de la même région, du même département ou du même village. Selon l'importance de l'existence de ces liens parentaux au sein de la communauté, ils constituent des leviers d'aide à l'insertion professionnelle du nouveau migrant. De ces liens parentaux se perçoit le degré d'intégration des membres de chaque communauté.

3 - La dynamique migratoire des ressortissants CEDEAO en Côte d'Ivoire

Les recherches ont permis d'appréhender la dynamique migratoire en Côte d'Ivoire en fonction de la destination et des saisons de l'année et enfin de la destination après le séjour en Côte d'Ivoire.

3-1 - Les principales zones d'accueil des immigrés

La zone urbaine reste la plus attractive en matière d'immigration en Côte d'Ivoire. Ainsi les grandes villes ivoiriennes et principalement Abidjan, San Pedro et Bouaké demeurent les premières destinations. La destination dans les deux premières villes (Abidjan et San Pedro) s'explique par l'activité économique et portuaire qui offre des facilités d'emploi salarié. En ce qui concerne Bouaké, il s'agit d'un carrefour commercial et lieu de départ des immigrants en direction d'autres régions du pays.

Les centres urbains sont également les lieux de convergence des immigrants en fonction de leur profil socio-professionnel. Ainsi, l'on note que la très grande majorité des immigrants CEDEAO en Côte d'Ivoire sont installés dans les centres urbains et plus de 69 % exercent dans le secteur informel.

Au-delà de l'évolution au niveau du nombre des immigrants en fonction de l'histoire de la Côte d'Ivoire, le schéma reste toujours le même pour la destination dans les centres urbains en Côte d'Ivoire.

Pour ce qui est du monde rural, l'on constate une véritable rupture avec le schéma classique ce qui nécessite l'analyse des mutations socio-économiques qui y sont en cours. En effet, la Côte d'Ivoire enregistre dans ses zones d'économie de plantation une main d'œuvre abondante venue des pays limitrophes et principalement du Burkina Faso. Ce schéma classique forte de plusieurs décennies connaît des changements ces dernières années ; en raison de la situation statique du salaire mais surtout de la réorientation vers un autre secteur plus rentable ; à savoir l'orpaillage clandestin.

Concernant la situation salariale dans le monde rural, elle est statique en raison de l'instabilité des prix des matières premières agricoles, mais également à cause du coût élevé de la production (achat d'intrants surtout). Ainsi, le salaire semestriel qui était de 120000 à 200000 francs CFA dans les années 90 n'a pas connu d'évolution. Par rapport aux exigences et autres contraintes socio-économiques actuelles, ce salaire est insignifiant. Dans ce contexte, de nombreux immigrants s'orientent vers de nouvelles régions d'ouverture de chantiers agricoles dans l'ouest montagneux et vers les chantiers d'orpaillage artisanal, désertant les anciennes zones d'économie de plantations. Aujourd'hui, les destinations prisées des immigrants en zones rurales ne sont plus celles d'économie cacaoyère et caféière, mais plutôt les zones d'orpaillage clandestin. Dans ces localités, il ne s'agit plus, pour la plupart, d'être au service d'un employeur, mais de travailler pour son propre compte pour exploiter sa plantation ou pour la recherche d'or ou sa commercialisation.

Cette mutation en milieu rural affecte l'activité agricole en raison du manque de main d'œuvre. La zone rurale reste certes attractive, mais, principalement pour l'orpaillage clandestin.

3-2 - Les saisons

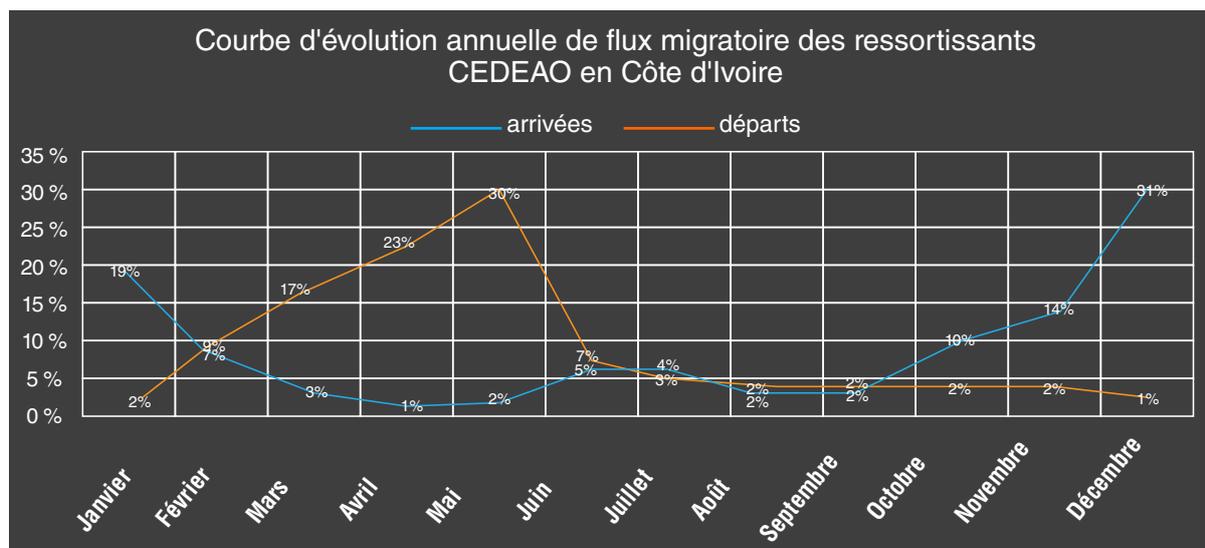
La dynamique migratoire en Côte d'Ivoire peut être décrite en fonction des saisons de l'année. Cette variable n'est pas une réalité pour tous les migrants mais concerne 65,84 % des personnes ayant fait l'objet de l'étude. Elle connaît par ailleurs des variations selon que le migrant provient d'un pays de la zone tropicale (forestière) ou de la zone sahélienne.

Pour ce qui est des pays de la zone tropicale humide, il s'agit du Ghana, du Togo, du Bénin et du Nigéria. Les déplacements des ressortissants de ces pays vers la Côte d'Ivoire ne sont pas véritablement marqués par les saisons, mais les recherches montrent que 36,96 % se sont faits durant la période de novembre à février.

Concernant les pays sahéliens, il s'agit du Mali, du Burkina Faso, du Niger, du Sénégal et de la Guinée (quoique ce pays ne soit pas situé dans une zone sahélienne). Le mouvement migratoire en provenance de ces pays peut être qualifié de saisonnier. Cela s'explique par la périodicité du flux migratoire entre la Côte d'Ivoire et les pays d'origine. Ainsi, les enquêtes ont mis en lumière qu'au cours de l'année, la période d'octobre à février correspond à l'arrivée 86,14 % de ces migrants en Côte d'Ivoire. La période de mars à juin constitue le moment de retour dans leur pays d'origine. La valeur relative des personnes concernées par le retour est d'environ 25% selon les estimations des chefs communautaires.



Graphique 8 : Courbe d'évolution annuelle de flux migratoire des ressortissants CEDEAO en Côte d'Ivoire



Source : Enquêtes de septembre 2017

L'interprétation que l'on donne à cette périodicité du flux migratoire est à mettre en relation avec le calendrier agricole des différents pays de la CEDEAO. En effet, la période d'octobre à février correspond à la traite des matières premières agricoles et plus singulièrement du cacao et du café en Côte d'Ivoire. Elle coïncide également avec les fêtes de fin d'année et celles chrétiennes (Noël, St sylvestre). Cette période se présente donc comme un moment d'intense activité économique et commerciale et d'opportunité d'emploi. Il s'agit pour les ressortissants de ces pays étrangers de profiter de cette saison pour engranger des fonds en Côte d'Ivoire. D'ailleurs, cette période correspond également à la saison sèche et donc de faible activité agricole dans les pays sahéliens.

A partir du mois de mars, c'est la fin de l'activité agricole en Côte d'Ivoire. Certains migrants retournent chez eux pour préparer les semences avec le début de la saison des pluies en Avril.

L'on constate que le flux migratoire entre la Côte d'Ivoire et les autres pays de la CEDEAO respecte le calendrier agricole.

3-3 - Les destinations à partir de la Côte d'Ivoire

De nombreux immigrants de la CEDEAO transitent par la Côte d'Ivoire pour de nouvelles destinations. Ainsi, 48,40 % des enquêtés affirment avoir des proches ou des connaissances ayant transité par la Côte d'Ivoire. Sur la même question, un nombre important de migrants (24,30 %) compte transiter par la Côte d'Ivoire pour rejoindre d'autres pays.

Graphique 9 : Migrants comptant transiter par la Côte d'Ivoire pour une nouvelle destination



Source : Enquêtes de septembre 2017

Les données ci-dessus attestent que de nombreux ressortissants de la CEDEAO qui arrivent en Côte d'Ivoire repartent vers de nouvelles destinations, notamment en France, aux Etats-Unis, en Italie et mais aussi dans des pays africains (Libye et Gabon). On peut donc conclure que la Côte d'Ivoire constitue une zone de transition pour de nombreux immigrants de travail.

4 - Typologie des immigrants de travail en Côte d'Ivoire

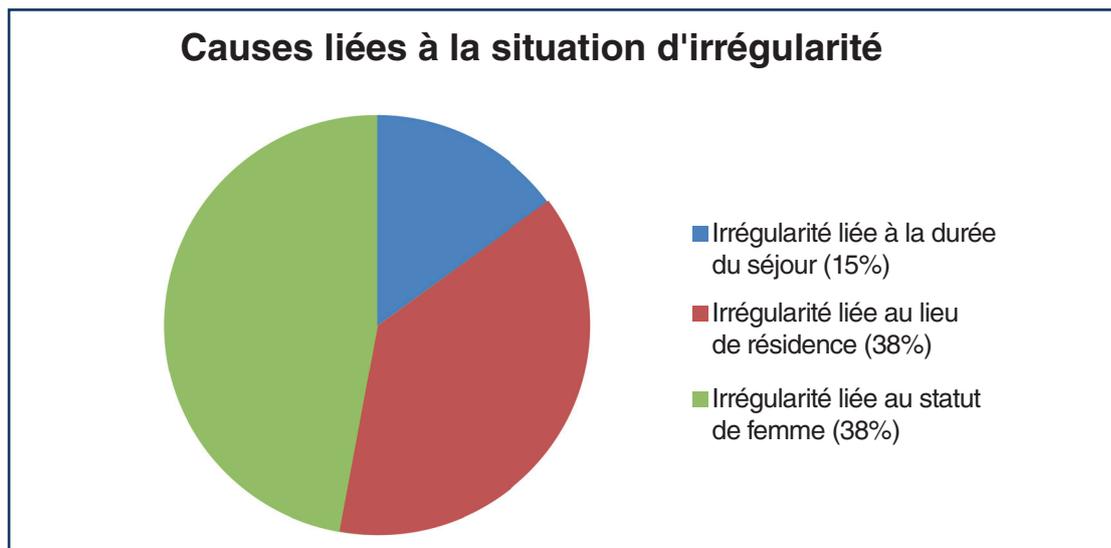
L'immigration de travail en Côte d'Ivoire se présente sous deux principales formes ; à savoir l'immigration régulière et celle dite irrégulière. Cette dernière forme retient notre attention, tant ses manifestations sont diverses dans la pratique ; en raison du jeu des différents acteurs et des stratégies développées à cette effet.

L'article 59 du traité de la CEDEAO consacre les droits à la Libre circulation, de Résidence et d'Etablissement dans les quinze pays membres. Théoriquement, l'on ne peut pas parler situation d'irrégularité d'un individu originaire d'un pays membre de la CEDEAO qui s'installe en Côte d'Ivoire. Cependant dans la pratique, il lui revient de se soumettre aux exigences que requiert la législation en vigueur dans le pays hôte. La non observation de cette législation par certains ressortissants de cet espace communautaire nous permet de les qualifier d'immigrés en situation d'irrégularité par rapport à ceux en situation régulière.

4-1 - Immigrés en situation d'irrégularité

Tout ressortissant de la CEDEAO qui arrive en Côte d'Ivoire dispose de mois pour régulariser sa situation d'immigré. Cependant certains immigrants s'exemptent de ce dossier administratif durant leur séjour en terre ivoirienne. Cette exemption s'explique en général par la durée du séjour de l'immigré, son lieu de résidence et son sexe.

Graphique 10 : Causes de l'irrégularité de certains immigrés



Source : Enquêtes de septembre 2017

Les enquêtes menées montrent que 31,52 % des immigrés en Côte d'Ivoire sont en situation irrégulière. Parmi ceux-ci, 68,92 % sont à l'intérieur du pays.

4-1-1 - La durée du séjour

Tout immigré de la CEDEAO en Côte d'Ivoire doit se faire établir une carte consulaire en vue de régulariser sa situation. Or en réalité, certains immigrés ne viennent que pour un bref séjour correspondant à la période de la grande traite du cacao qui ne dure que quatre ou cinq mois (novembre à mars). Dans ces conditions, l'immigré ne voit pas la nécessité de se procurer une carte consulaire et reste dans une situation d'irrégularité d'un ou de deux mois avant son retour au pays. Cette tranche de la population concernée représente 15 % des immigrés en situation irrégulière.

Cette situation intervient en raison l'arrêt des contrôles de routines effectués par les autorités policières dans les villes ivoiriennes ou dans les véhicules de transports interurbains. L'absence d'une coercition constitue une faiblesse de l'État ivoirien que ces migrants exploitent pour se maintenir dans leur situation d'irrégularité. Le témoignage de Moussa KAMILLOU⁶⁶ est édifiant à ce sujet : « Nous, on ne vient pas pour durer ici. On vient juste pour faire 3 ou 4 mois et repartir chez nous. Pourquoi dépenser pour faire carte consulaire alors ? Maintenant même, il n'y a plus de contrôle policier. Une fois tu traverses la frontière, tu vas partout en Côte d'Ivoire sans qu'on ne te contrôle. Avant ce n'était pas possible mais aujourd'hui il n'y a pas de problème ».

4-1-2 - Le lieu de résidence

Le lieu de résidence constitue un facteur important dans l'acquisition des dossiers de régularisation de la situation d'immigré. En cela, 38,23 % des immigrés en situation irrégulière sont dans des zones rurales et parfois loin des services consulaires et des ambassades. Se pose donc la question d'accessibilité aux services consulaires quand les individus résident dans les zones rurales.

⁶⁶Immigré d'origine nigérienne rencontré interviewé à Abidjan.

L'éloignement est certes un facteur déterminant dans la situation d'irrégularité de l'immigrant, mais dans certains cas les populations étrangères installées en villes restent en situation irrégulière. Dans la majorité des cas, elles sont localisées dans les quartiers périphériques et exercent des activités informelles. A Abidjan, nous avons noté un fort taux d'immigrants en situation irrégulière dans les sous-quartiers tels que Marcory sans fils, Mossikro à Yopougon, Boribana Attécoubé, Abobo derrière-rail. Dans ces quartiers à forte concentration d'immigrants, l'on remarque cependant que la grande majorité des étrangers est en situation irrégulière ; cela représente 41,37 % des cas d'irrégularité recensés par nos enquêtes. A l'analyse, l'on peut évoquer le faible niveau d'instruction, source de méconnaissance des services consulaires et des ambassades et constitue donc une entrave sérieuse à la régularisation de leur situation. Cependant, dans certains cas, il est juste question d'une irrégularité volontaire et voulue par l'individu. En effet, de nombreux immigrants ont choisi d'habiter les quartiers précaires en raison du fait que ces lieux échappent très souvent aux contrôles des pouvoirs publics.

Au-delà de la zone rurale, les grandes villes du pays sont de plus en plus investies et constituent les premières destinations de ces immigrants. Leur singularité est surtout leur propension à exercer des activités informelles et à habiter les quartiers précaires où ils se présentent d'ailleurs comme les principaux acteurs de la bidonvilisation des centres urbains. Ces dernières années, l'on a pu observer l'arrivée de nombreux indigents (non-voyants, paralytiques) en provenance de pays sahéliens dans ces centres urbains en vue de pratiquer la mendicité. C'est le cas de nombreux Nigériens rencontrés à Abidjan lors des enquêtes.

Le lieu de résidence détermine surtout le niveau d'instruction et l'activité exercée. L'absence de force de l'ordre à titre dissuasif dans ces localités constitue un déterminant de la négligence pour l'officialisation de la situation d'immigré en Côte d'Ivoire.

4-1-3 - Le statut de femme

Au-delà de la durée du séjour et du lieu de résidence, un autre déterminant encore plus important en termes de valeur relative est à noter. Il s'agit du statut de la femme. Si l'immigration de travail des ressortissants CEDEAO est souvent qualifiée de phénomène masculin, il y a une tendance à sa féminisation de nos jours. De plus en plus les femmes accompagnants leurs époux, rejoignant des parents installés en Côte d'Ivoire, sont des faits observés ces dernières années. Les enquêtes ont mis en lumière que 47 % des immigrés en situation d'irrégularité sont les femmes. Cette situation s'explique par le faible taux d'alphabétisation des femmes immigrées (17 %), mais surtout par leur place dans leurs sociétés respectives. Ce statut de la femme est apprécié différemment selon la culture d'origine et également la religion. Si pour les chrétiens la femme a droit à sa carte consulaire, cela n'est pas vécu de la même manière par la plupart des musulmans. Ainsi avant-ils l'argument selon lequel : « l'homme étant le chef de famille, sa détention de la carte consulaire est largement suffisante pour couvrir toute la famille (femme et enfant) ».

D'autres informations concernant les peuhl (Mali, Guinée et Burkina Faso) et les mossis (Burkina Faso) reçus lors des enquêtes font état de ce qui chez ces peuples, les hommes n'acceptent pas que leurs épouses fréquentent les administrations. A ce sujet des témoignages ont été recueillis auprès de certaines femmes immigrées qui ont voulu garder l'anonymat. Elles sont désignées par les pseudonymes F1 et F2.

F1⁶⁷ « *Moi je suis peuhl du Mali. Tu sais, chez nous les musulmans, les hommes n'aiment pas laisser leur femme sortir pour aller dans les administrations comme ça. L'homme est le chef donc quand il y a un problème de papiers il peut présenter pour lui et ça passe. En vérité, nos hommes sont très jaloux (rire). C'est notre coutume* ».

F2⁶⁸ : « *Moi, j'ai eu la chance d'aller à l'école et donc je n'ai aucun problème. Cependant j'ai de nombreuses sœurs mossi qui n'ont pas de pièces administratives. Leurs époux n'acceptent pas qu'elles fréquentent les administrations. C'est comme ça chez nous. La femme doit être totalement soumise à son homme. En contrepartie, l'homme doit la protéger. Tout ce qui est pièce administrative est une affaire d'homme (...)* ».

A l'analyse se perçoit la forte domination des hommes sur les femmes dans ces sociétés africaines et singulièrement celles musulmanes. Cette situation dénote d'une relégation de la femme au second rang ; ce qui ne permet pas son autonomisation.

4-1-4 - Le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction est une des variables importantes dans l'analyse de la situation d'irrégularité des immigrés CEDEAO en Côte d'Ivoire. En effet, le degré de compréhension de la nécessité d'établissement de la carte consulaire, et donc la régularisation de la situation d'immigré, est fonction du niveau d'instruction. Ainsi, selon nos enquêtes de 2017, 84,52 % des personnes en situation irrégulière sont les analphabètes alors que seulement 1,41 % ont le niveau secondaire et 0 % pour le supérieur. Certains immigrés ont témoigné en ce sens :

Youssoufou RAÏMY⁶⁹ : « *Moi je ne suis pas allé à l'école. Je ne comprends rien dans votre affaire de pièce là. Sans pièce, je travaille tranquille. Je ne sais pas pourquoi aller s'emmerder dans les bureaux quelque part pour donner de l'argent à la fin. Moi-même là, si j'arrive dans bureau, qui va s'occuper de moi ? Je ne parle même pas bon français et puis, regarde mon habillement. Affaire de bureau là c'est pour ceux qui ont fréquenté (personnes instruites)* ».

Ces propos sont soutenus par ZONGO Kassoum⁷⁰ : « (...) *Vous savez, nombreux sont nos frères qui vivent ici depuis longtemps mais n'ont jamais établi de carte consulaire ; malgré les conseils que nous leur donnons lors des réunions. Il s'agit à 90 % de ceux qui n'ont pas fait l'école. Apparemment, ils ne comprennent pas la nécessité d'établir une carte consulaire pour régulariser leur situation* ».

Pour l'essentiel, il convient de noter que le niveau d'instruction est un déterminant dans la régularisation de la situation d'immigrés.

4-2 - Immigrés en situation régulière

Le statut d'immigré de travail en situation régulière des ressortissants de la CEDEAO résidant en Côte d'Ivoire est justifié par la détention de la carte consulaire. Dans l'ensemble, 68,48% des immigrés de cette zone économique en Côte d'Ivoire ont régularisé leur situation. Il s'agit en général de migrants dont la durée de séjour est relativement longue. Les données des enquêtes ont mis en exergue que 63,83 % de ceux-ci sont dans les centres urbains. En général, les personnes ayant un niveau d'instruction élevé et ceux exerçant un emploi salarié sont les plus concernés. Ils sont

⁶⁷Femme d'origine malienne interviewée à Séguéla en Septembre 2017.

⁶⁸Femme d'origine burkinabè interviewée au Consulat du Burkina Faso à Soubré en septembre 2017.

⁶⁹Jeune ressortissant béninois interviewé à Yabayo .

⁷⁰Porte-parole du chef de la communauté burkinabè de Séguéla.

conscients de la nécessité de régulariser leur situation. De plus, ils n'éprouvent aucune difficulté à solliciter des services consulaires.

Au terme de ce chapitre, on peut retenir que l'immigration de la CEDEAO en Côte d'Ivoire fait intervenir différents acteurs. Ceux-ci, de par leur destination, les périodes de leur arrivée et départ ainsi que les nouvelles destinations après le séjour en Côte d'Ivoire, donnent une dynamique particulière à ce phénomène. Enfin, il faut noter que l'enquête a mis en lumière une typologie des immigrés, en fonction de leur statut régulier ou irrégulier.

II - LES ENJEUX DE L'IMMIGRATION DE TRAVAIL EN CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire demeure un pays à fort taux d'immigration. Les proportions de populations non ivoiriennes sont respectivement passées de 28% en 1988, à 26% en 1998, puis à 24% en 2014 (RGPH 2014). Il y a certes une tendance à la baisse en raison des troubles militaro-politiques de la décennie 2002- 2011. Mais l'on retient que la Côte d'Ivoire reste le premier pays d'immigration en Afrique de l'Ouest. Quels sont les enjeux qui sous-tendent cette immigration et singulièrement celle des ressortissants CEDEAO en Côte d'Ivoire ?

Il s'agira pour nous d'apporter un éclairage sur les différents enjeux (économiques, sociaux, politiques, fonciers) aussi bien pour la Côte d'Ivoire que pour les pays d'origine de migrants.

1 - Enjeux économiques de l'immigration en Côte d'Ivoire

Il s'agit ici d'analyser les enjeux économiques de l'immigration de travail de façon bilatérale. A cet effet, les enjeux économiques pour la Côte d'Ivoire (pays d'accueil), d'une part, et pour le pays d'origine d'autre part, constituent les deux articulations de cette sous-partie.

1-1 - Enjeux économiques pour la Côte d'Ivoire

Les enjeux économiques de l'immigration de travail en Côte d'Ivoire sont liés à la question des incitations monétaires qui est au centre de l'analyse économique. Ces enjeux économiques aussi bien pour la Côte d'Ivoire (pays d'accueil) que pour le pays d'origine sont importants. Les enquêtes ont mis en lumière l'importance des investissements des ressortissants CEDEAO en Côte d'Ivoire. Leur place dans l'économie ivoirienne se perçoit au niveau des secteurs primaire, secondaire et l'informel.

1-1-1 - Enjeux pour l'économie rurale

Au niveau du secteur primaire, ils sont les premiers acteurs du maraîchage urbain tel qu'observé à Abidjan et à Bouaké. Il s'agit en général de burkinabés et de maliens qui en raison de leur bonne maîtrise des techniques culuturales apprises dans leur pays d'origine⁷¹ s'investissent véritablement dans ce domaine une fois en Côte d'Ivoire. Une étude menée par Abraham OLAHAN en 2010⁷² montre que le maraîchage à Abidjan est dominé à 65,5% par les ressortissants de la CEDEAO et singulièrement les burkinabés (43,5 %), les maliens (26,1 %) et les guinéens (21,7%). En raison de son caractère informel, il est difficile de donner des statistiques concernant son importance dans le PIB. Cependant, cette activité est non seulement pourvoyeuse d'emploi mais procure des devises importantes aux acteurs et à l'économie ivoirienne. Concernant

⁷¹Le Burkina Faso et le Mali sont ont une bonne tradition de maraîchers.

⁷²Abraham Olanhan, « Agriculture urbaine et stratégies de survie des ménages pauvres dans le complexe spatial du district d'Abidjan », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 10 numéro 2 | septembre 2010. URL : <http://vertigo.revues.org/10005> (consulté le 2 novembre 2017).

l'agriculture dans le monde rural, ils occupent également une place très importante et impactent l'économie rurale. Dans ce domaine, les burkinabés sont les plus actifs. Dans les villes secondaires et zones rurales de Séguéla et Soubré, ces ressortissants de la CEDEAO restent incontournables en matière de main d'œuvre agricole de producteurs de matières premières agricoles, de transports de marchandise et de commerce. Selon les estimations de certains chefs de communautés étrangères rencontrés à Séguéla et de Soubré, les ressortissants de la CEDEAO et particulièrement les burkinabé détiennent plus de 45 % des exploitations agricoles et participent à plus de 60 % à la main d'oeuvre. Tout en nous basant sur un échantillon aléatoire de 100 chefs d'exploitations agricole dans ces deux localités, nous avons pu déterminer que 19,58 % des exploitations agricoles à Séguéla et 51,05 % à Soubré appartiennent aux étrangers venus de l'espace CEDEAO. Une étude menée en 2009 par BONNASSIEUX A.⁷³, révèle qu'environ 50 % de l'agriculture ivoirienne est tenu par les étrangers et spécifiquement les burkinabés.

En outre, ces ressortissants de la CEDEAO détiennent le monopole dans certaines activités de l'économie rurale. Il s'agit principalement de l'élevage et la pêche artisanale. Dans les zones périurbaines et rurales couvertes par l'étude, 64,49 % de l'élevage dont 87 % du bovin et des ovins est tenu par les étrangers (du Mali, du Burkina Faso, de la Guinée et du Niger). Quant à la pêche artisanale, elle est dominée dans le milieu marin et lagunaire par les ghanéens. Les enquêtes menées auprès des acteurs de ce secteur dans la zone d'Abobo-doumé et Vridi (à Abidjan), ont montré qu'il est tenu à 72 % par les Ghanéens. Au niveau de la pêche fluviale par les maliens (Bozo). Ainsi par exemple à Soubré, la communauté malienne représente environ 75 % des acteurs de la pêche locale, selon les estimations du Bureau du Haut Conseil des Maliens de la localité. D'ailleurs, à travers une étude, VANGA A. F. (2004)⁷⁴ a mis en lumière que les maliens constituent 71, 6 % des acteurs de la pêche sur le lac d'Ayamé et 81,2 % sur celui de Buyo.

Tout comme dans l'agriculture, les ressortissants de la CEDEAO occupent une place importante dans l'élevage et la pêche. Ces deux activités sont pourvoyeuses d'emploi aussi bien en zone rurale qu'urbaine ; surtout à travers les activités connexes qu'elles engendrent. Ces dernières sont entre autres, le transport et la commercialisation des animaux et de produit d'origine animale et halieutique. Ici également, ces immigrés sont fortement représentés.

Retenons pour l'essentiel que les ressortissants de la CEDEAO et particulièrement les burkinabés et les maliens participent fortement à l'économie rurale à travers leurs investissements (plantations, bétail, commerce, transport) mais surtout la main d'œuvre. Les recherches ont montré que ces dernières années, il y a une diminution des immigrés de travail en direction des plantations, les zones minières (orpaillage artisanal et clandestin) étant devenues plus attractives. Comme conséquence, il y a une pénurie de main d'œuvre agricole qui pourrait avoir des incidences sur la performance de l'agriculture ivoirienne.

1-1-2 - Enjeux dans l'économie urbaine

La place des immigrés de travail dans l'économie urbaine en Côte d'Ivoire se perçoit au niveau du secteur tertiaire (commerce et transport) mais surtout dans l'informel. En effet, les ivoiriens dans leur grande majorité n'ont pas la tradition du commerce et du transport même si ces dernières décennies, ils s'y investissent. Ainsi, ces

⁷³BONNASSIEUX, A. (2009). L'évolution des stratégies migratoires des Burkinabé en Côte d'Ivoire et le rôle des réseaux communautaires. In Baby-Collin, V., Cortes, G., Faret, L. & Guetat-Bernard, H. (Ed.) *Migrants des Suds*. pp280-296. Marseille : IRD.

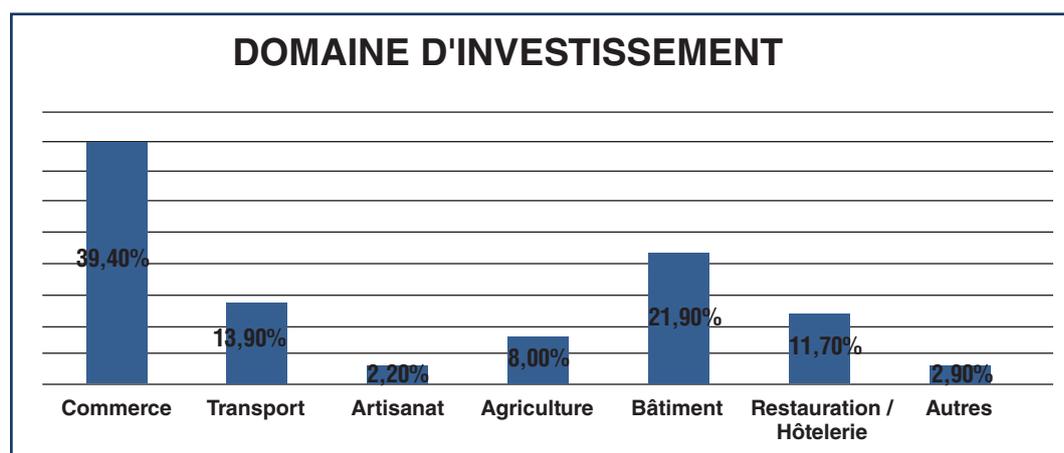
⁷⁴VANGA A.F. (2004). Conséquences socio-économiques de l'expulsion des pêcheurs étrangers en Côte d'Ivoire : lacs d'Ayamé et de Buyo. In *Revue Européenne des Migrations Internationales*, volume 20, numéro 1, pp 197 – 205.

activités constituent deux des secteurs les plus animés par les immigrés de travail. Certains peuples de pays de la CEDEAO fortement représentés en Côte d'Ivoire pour le travail ont une tradition séculaire de grands commerçants qui du reste est liée à la religion musulmane. Leur contribution dans ce domaine ainsi que le transport profitent véritablement à la croissance économique en Côte d'Ivoire.

Leur particularité est surtout leur préférence pour le commerce et l'artisanat informels. Il n'est pas aisé de trouver des données statistiques concernant les migrants qui exercent dans ce domaine ; en raison de son caractère informel, cependant nos enquêtes nous permettent d'avancer que 45,10% de ceux-ci font du commerce et 23,85 % l'artisanat informel. Leur participation au secteur informel est importante et participe à l'économie urbaine à travers les taxes et autres impôts indirects que génèrent ces activités. Dans les localités comme Bouaké, Soubré et Séguéla où les migrants de la CEDEAO détiennent le monopole du commerce informel, ils sont les principaux acteurs du dynamisme de l'économie locale et nationale. Dans la métropole abidjanaise, en plus d'être impliqués dans le commerce et l'artisanat informel, ils fournissent 65% de la main d'œuvre journalière portuaire (exemple des dockers).

En matière d'investissement direct de ces ressortissants de la CEDEAO en Côte d'Ivoire, les statistiques se présentent comme suit : (voir graphique 11)

Graphique 11 : Domaines d'investissement des ressortissants de la CEDEAO en Côte d'Ivoire



Source : Enquêtes de septembre 2017

Parmi les enquêtés ayant déclaré investir en Côte d'Ivoire, les domaines d'investissement les plus cités sont le commerce (39,4%) et le bâtiment (21,90) et le transport (13,90 %) des cas. Il s'agit surtout d'activités urbaines qui dans la majorité des cas se fait dans l'informel. L'investissement dans le domaine de l'agriculture urbaine et rurale ne représente que 8%. Cela s'explique par le fait que la grande majorité de ces populations retrouvées dans ce domaine sont des employés et essentiellement des burkinabés. Les autres pays restent très peu impliqués dans ce domaine.

Il convient de souligner que ces investissements, qu'ils soient informels ou formels participent à la lutte contre le chômage en Côte d'Ivoire ; en tenant compte des emplois qu'ils génèrent. A cet effet, l'enquête présente les données relatives au nombre de personnes employés par les migrants ayant investi en Côte d'Ivoire (voir tableau 3)

Tableau 3 : Nombre de personnes employés par les migrants ayant investi en Côte d'Ivoire

Nombre de personnes employées	Effectif	Pourcentage
Aucune personne	26	23,00%
De 1 à 5 personnes	56	49,60%
De 6 personnes à plus	31	27,40%
TOTAL	113	100%

Source : Enquêtes de septembre 2017

Parmi les enquêtés ayant déclaré investir en Côte d'Ivoire, 49,6% des enquêtés ayant répondu à cette question affirment embaucher de 1 à 5 personnes et 27,40 % emploient 6 personnes ou plus. Ces données traduisent également leur place dans la lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, il faut ajouter que ces migrants de travail, compte tenu de leur nombre importants (plus de 2 millions) représentent un marché de consommation de biens et services en Côte d'Ivoire. Cependant leur forte implication dans l'informel constitue à bien des égards un manque à gagner pour l'économie ivoirienne. Selon l'INS (2002, p 24)⁷⁵ « le montant total des impôts indirects (net des subventions directement liées à l'activité) est très faible. L'Etat ne perçoit que 2,7% de la valeur ajoutée du secteur informel, principalement sous forme de patente, mais aussi d'impôts locaux, de droits d'enregistrement et de bail ». Le fait que ces acteurs exercent dans un secteur pour lequel aucune déclaration fiscale n'est faite, constitue un poids pour l'assistance sociale ivoirienne d'autant plus que ces ressortissants bénéficient des services publics.

De fait, nombreux de ces migrants interviennent dans le milieu de la contrebande. Ils inondent frauduleusement les marchés ivoiriens de marchandises qu'ils font venir de leurs pays d'origines. C'est le cas des guinéens, maliens et burkinabés sur le marché de Bouaké et les autres régions Centre, Nord et Ouest où l'administration locale reste encore fragilisée par les crises militaro-politiques de 2002 à 2011. Ils sont difficiles à saisir dans la mesure où ils ne sont pas identifiés par les pouvoirs publics et c'est à juste titre qu'ils choisissent de rester des migrants irréguliers et donc ne disposant pas de carte consulaire. A Bouaké et dans certains quartiers précaires d'Abidjan, les enquêtes ont pu mettre à jour leur implication à 95 % dans la fraude sur l'électricité et l'eau ; à travers les branchements anarchiques. Les nigériens et burkinabés proposent dans ce domaine où ils sont communément appelés « courant tigi »⁷⁶ ou « dji tigi ». Se faisant, leur action fait perdre des devises à l'Etat ivoirien. Ainsi, par exemple, dans le seul secteur de l'électricité, la perte est de 40 à 50 milliards de FCFA par an⁷⁷ ; selon les estimations de la CIE. Dans le domaine agricole, la Côte d'Ivoire est dépendante de la main d'oeuvre étrangère (majoritairement des ressortissants burkinabés). Cette situation pourrait devenir un frein pour la croissance économique ivoirienne en cas d'insuffisance de cette main d'oeuvre.

⁷⁵INS, 2005. Le secteur informel dans l'agglomération d'Abidjan : performance, insertion, perspectives. Enquêtes 1-2-3, premiers résultats de la phase 2. Troisième trimestre 2002.

⁷⁶Termes malinkés qui signifient littéralement "propriétaire de courant"
Termes malinkés qui signifient littéralement "propriétaire de l'eau".

⁷⁷<http://news.abidjan.net/h/552375.html>, consulté le 27 octobre 2017.

Pour essentiel, il convient de noter l'importance des enjeux que présente l'immigration de travail des ressortissants de l'espace CEDEAO dans l'économie ivoirienne. Leur contribution à travers les investissements, la main d'œuvre fait d'eux des agents importants de cette économie. Cependant, leur choix pour l'informel, leur participation à la contrebande et à la fraude fiscale, la dépendance du secteur agricole de la main d'œuvre étrangère, constituent quelques entraves importantes qu'il faut lever. Au-delà des enjeux au niveau de la Côte d'Ivoire, qu'en est-il pour les pays d'origine ?

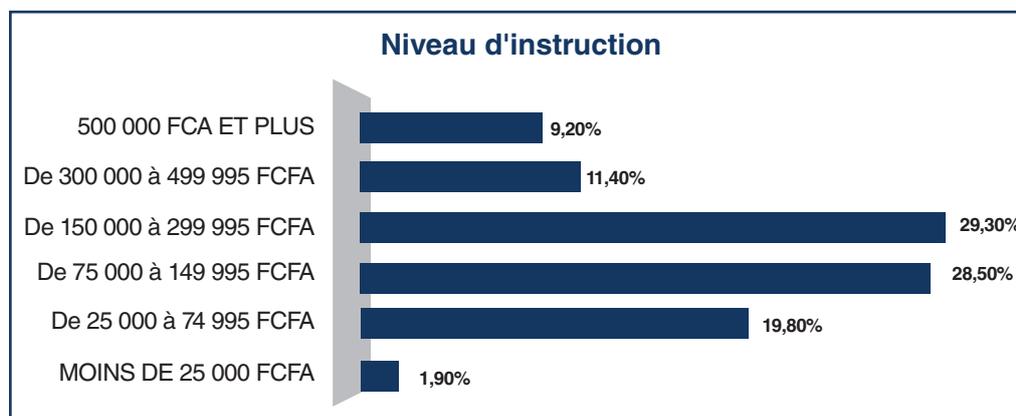
1-2 - Enjeux pour les pays d'origine des ressortissants CEDEAO en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est l'une des économies les plus prospères d'Afrique de l'ouest. Cette position stratégique lui vaut la place de la locomotive dans l'économie de la sous-région (environ 40% de l'économie de l'UEMOA). Cette situation fait de ce pays une destination idéale pour les travailleurs immigrés de la CEDEAO dans l'optique de participer au développement économique de leur pays d'origine. Ainsi, l'immigration de travail constitue un enjeu de taille pour le pays d'origine.

Les enjeux se perçoivent à travers les investissements de ces migrants dans leur pays d'origine. A cet effet, 25,47 % des personnes interrogées affirment qu'elles investissent dans leur pays d'origine dans les domaines du commerce, de l'immobilier et le transport.

Les transferts de fonds effectués pas les ressortissants de la CEDEAO de la Côte d'Ivoire vers leurs pays d'origine traduisent également l'importance des enjeux économiques pour ceux-ci.

Graphique 12 : Volume des transferts de fonds par ressortissant de la CEDEAO de la Côte d'Ivoire vers le pays d'origine par an.



Source : Enquêtes de septembre 2017

Tout en se basant sur le graphique, 57,8% des enquêtés qui envoient de l'argent dans leurs pays, envoient entre 75000 et 299995 FCFA par an. La somme comprise entre 150000 et 299995 FCFA est la plus représentative avec 29,3% des cas. A l'analyse, il convient de noter que ces sommes ont été sous estimées dans la plupart des cas. C'est d'ailleurs ce qui s'est traduit sur le terrain par de nombreuses hésitations et autres non-réponses concernant la question. De fait, les populations africaines restent discrètes en matière de déclarations des salaires, de sommes engagées ou dépensées dans une activité.

Les investissements et autres transferts de fonds des migrants de la CEDEAO de la Côte d'Ivoire dans leur pays d'origine représentent des enjeux économiques importants. Il s'agit pour les ressortissants de ces pays de venir faire fortune sur le territoire ivoirien pour ensuite contribuer au développement économique de leurs pays respectifs. Ainsi, l'essentiel des revenus collectés par les travailleurs immigrés est transféré dans le pays d'origine à partir des agences de transferts d'argent (ORANGE MONEY, MONEYGRAM, WESTER UNION). Selon des données de l'enquête, les trois quarts de ces sommes transférées sont destinées aux familles. Le reste est consacré aux activités économiques (investissements) ou à des placements sur des comptes d'épargne. Le secteur de prédilection d'investissement du migrant est l'immobilier. Cette orientation quasi exclusive de l'investissement du migrant dans le secteur immobilier des nouveaux migrants dans les secteurs comme le commerce import-export de véhicules d'occasions, de pièces détachées, de friperie et de matériaux de construction (quincaillerie).

L'assistance financière de la famille au pays d'origine, les placements d'argent dans les comptes d'épargne au pays et les investissements sont les enjeux majeurs de l'immigration de travail au niveau du pays d'origine.

2 - Enjeux politiques de l'immigration de travail

Ils se présentent comme l'un des plus sensibles dans le paysage politique ivoirien. D'aucuns avancent qu'il constitue l'un des principaux facteurs du déclenchement de la crise militaro-politique qu'a connue la Côte d'Ivoire de 2002 à 2011. Aujourd'hui encore, ces enjeux politiques continuent d'alimenter la politique nationale (ivoirienne) mais également les pays d'origines des migrants.

2-1 - Enjeux politiques pour la Côte d'Ivoire

Le débat se structure autour de l'intégration à travers la politique d'intégration des ressortissants de la CEDEAO, l'idéologie en rapport avec des préoccupations électoralistes et la maîtrise des flux migratoires par les politiques publics.

2-1-1 - La politique d'intégration des non-nationaux

La Côte d'Ivoire depuis l'aube des indépendances et même bien avant, a toujours été une terre d'accueil pour les ressortissants des pays de la sous-région. Le nombre de ces derniers ne fait que décupler d'année en année. Dans ce contexte, la question de l'intégration des populations étrangères et singulièrement des ressortissants de la CEDEAO constitue un enjeu politique important pour les pouvoirs publics et les acteurs politiques. Ici, le traitement de cette question diffère selon les idéologies politiques. Conçue comme une ouverture sur l'extérieur par HOUPOUET-BOIGNY qui, en 1963, préconisait la double nationalité aux populations de l'ouest africain, l'intégration des non-nationaux fait l'objet d'opposition de la part de certains acteurs politiques. Cette opposition qui a vu le jour avec le multipartisme en 1990 s'est ensuite matérialisée à travers le concept de l'ivoirité fortement défendu par les nationalistes. Dans cette même veine, le droit de vote a été interdit aux étrangers dès les élections présidentielles d'octobre 1995. S'en sont suivis des propos désobligeants des campagnes de dénigrement de certains acteurs politiques ivoiriens et la communauté internationale vis-à-vis de la Côte d'Ivoire ainsi taxée de pays xénophobe et exclusionniste.



Aujourd'hui encore, cette question reste virulente dans le débat politique. D'ailleurs dans les résolutions de cette crise lors des accords de Linas Marcoussis de janvier 2003, la question de l'intégration, voire la naturalisation des étrangers en Côte d'Ivoire avait été proposée et soutenue par des parties en discussion dont le RDR. Et, pour l'actuel gouvernement du Président Ouattara, il s'agit de poursuivre, par la naturalisation, la politique houpouetiste d'intégration des peuples de la sous-région et de faire de la Côte d'Ivoire un pays ouvert et hospitalier. Cela atteste que la Côte d'Ivoire est une terre hospitalière, une terre d'accueil sans discrimination où les immigrés s'y installent et cohabitent harmonieusement avec les ivoiriens. Ce qui permet au pays d'être plébiscité lors des sommets internationaux et de bénéficier de l'aide au développement.

Cette politique d'intégration et de naturalisation des étrangers reste fortement politisée et ne rencontre pas l'assentiment de nombreux ivoiriens pour qui, il s'agit d'une politique visant à spolier les ivoiriens de souches de certains de leur droits (accès à l'administration publique, droit foncier). Cette question est d'ailleurs soutenue par des idéologies politiques donnant lieu à des préoccupations électoralistes.

2-1-2 - Des enjeux électoralistes

Les idéologies en faveur ou contre l'intégration par la naturalisation des étrangers en Côte d'Ivoire sont liées à des enjeux électoralistes. A l'analyse de cette situation, il faut tenir compte de cartographie géopolitique et sociologique de la Côte d'Ivoire. En effet, les populations du Nord de la Côte d'Ivoire sont à majorité acquises à la cause du RDR dont le Président actuel est issu. Le Centre est favorable au PDCI. Quant au Sud et l'Ouest, ils regroupent majoritairement les partisans du FPI. Pendant longtemps les populations du Nord de la Côte d'Ivoire ont été confondues ou assimilées aux populations des pays voisins (Mali, Guinée et Burkina Faso) avec qui, ils partagent les mêmes aires géographiques, les mêmes cultures, la même religion (Islam) et parfois les mêmes patronymes. En théorie, ces populations de pays voisins n'interviennent pas dans le débat politique. Cependant, dans la pratique leur participation au jeu politique est réelle et se présente comme une vengeance vis-à-vis du nationalisme incarné par l'ivoirité et la question des cartes de séjour qui avaient été instaurées en son temps et qui ont été perçues comme des formes de frustrations. L'immigration de travail a des incidences sur le politique en Côte d'Ivoire.

2-1-3 - La problématique de la maîtrise de l'immigration dans les politiques publiques

En raison de l'importance de l'immigration de travail en Côte d'Ivoire, elle est devenue un problème public placé sous la tutelle du Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Etranger. Des représentations diplomatiques (ambassades et consulats) sont ouvertes en vue de faciliter l'intégration, défendre les droits des migrants mais également aider à la maîtrise des flux migratoires. Malgré toutes ces dispositions, les politiques publiques en Côte d'Ivoire ont du mal à maîtriser le phénomène de l'immigration. De nombreux immigrants sont installés irrégulièrement dans le pays et cela représente un véritable problème public. Dans ce contexte, il n'est pas aisé de mettre en œuvre des politiques publiques efficaces pouvant les prendre en compte. Or, ce manque de données fiables sur ces migrants et donc sur la démographie rend difficile les politiques de planification du développement. Les questions liées à l'emploi, la santé, l'éducation, le logement deviennent un problème majeur pour les politiques publiques. Un tel environnement affaiblit l'exercice de l'autorité de l'État et occasionne la montée de certains fléaux comme la corruption, la délinquance.

Aujourd'hui, le véritable problème qui se pose à la Côte d'Ivoire se définit en termes de maîtrise des flux migratoires et la lutte contre l'immigration irrégulière qui ne permet pas aux pouvoirs publics d'asseoir des politiques efficaces à l'endroit des populations. L'exemple des difficultés survenues dans les politiques de gestion des villes ivoiriennes et singulièrement d'Abidjan est illustratif. De fait, les ressortissants de la CEDEAO, se présentent comme les acteurs de la bidonvilisation des villes ivoiriennes. En raison des emplois informels qu'ils exercent et surtout leur situation d'irrégularité pour la plupart, ils sont nombreux à vivre à la périphérie des villes et donc les bidonvilles. Dans ces lieux où les conditions de vie sont précaires, se développent les phénomènes de la délinquance, de la prostitution, de la drogue. Cette situation met à mal les politiques de gestion des villes et la lutte contre l'insécurité urbaine d'autant plus que les autorités ivoiriennes n'ont pas une bonne maîtrise du flux migratoire.

En résumé, l'on retient que la politique d'intégration des ressortissants de la CEDEAO, l'idéologie en rapport avec des préoccupations électoralistes et la maîtrise des flux migratoires par les politiques publics restent des enjeux politiques dont le traitement attise les passions en raison de leur sensibilité dans le paysage politique ivoirien. Qu'en est-il dans les pays d'origines de ces migrants ?

2-2 - Enjeux politiques pour les pays d'origine des immigrés

Certes l'immigration présente des avantages et des inconvénients pour les pays d'accueil, mais les pays d'origine ne sont pas aussi exclus.

En effet, l'immigration est bénéfique pour les pays d'origine en termes de gouvernance et de politiques publiques. Dans la plupart des pays où les citoyens s'expatrient, la situation économique n'est pas agréable. Les conditions de vie des populations sont vulnérables. Les politiques publiques en faveur de la lutte contre la pauvreté mises en œuvre ne sont pas satisfaisantes dans l'ensemble. Dans un tel contexte, l'émigration se présente comme une alternative ou une aubaine pour les politiques publiques, car elle réduit la pression sur les gouvernements concernés.

Toutefois, il existe également une pression sur les gouvernements des pays d'origine, pression faite par les émigrés. En effet, les travailleurs émigrés doivent être pris en compte par les programmes de gouvernements de leur pays et les différents projets de sociétés. Dans le contexte électoral, ils sont susceptibles d'influer sur l'issue des scrutins. Dans cette perspective, ils deviennent déterminants sur le marché politique. On a pu en mesurer la portée lors de la dernière élection présidentielle au Mali. Le contrôle de la ville de Bouaké (Côte d'Ivoire) était un enjeu électoral pour les candidats maliens à l'élection présidentielle. La ville est bien souvent présentée comme la ville la plus peuplée de Maliens après Bamako.

Par ailleurs, il convient de noter que l'immigration peut ternir l'image des pays d'origine et entamer le prestige de ceux-ci. De fait, elle affiche l'incapacité des gouvernants à faire face aux besoins de leurs populations.

Du point de vue politique, l'immigration tout en permettant d'alléger les charges des pays d'origine se présente comme un indicateur de non maîtrise des politiques en matière d'emploi et de gouvernance.



3 - Enjeux sociaux de l'immigration du travail

De nombreuses personnes immigreront vers la Côte d'Ivoire pour avoir une meilleure condition de vie : Cela passe par la recherche et l'obtention d'une activité lucrative. La position économique du pays par rapport à ses voisins est un facteur non négligeable de ce flux de personnes. Pour l'ambassadeur du Burkina Faso à Abidjan, le facteur endogène de l'émigration relatif à la croyance selon laquelle l'avenir serait ailleurs - vision partagée de par l'élite politique jusqu'à la Révolution conduite par le président Thomas Sankara - se trouve consolidée non seulement par la tradition d'accueil pour laquelle la Côte d'Ivoire est connue, mais surtout par les grandes potentialités économiques dont dispose ce pays⁷⁸.

Il s'agit, ici, de dégager les enjeux sociaux de l'immigration du travail pour la Côte d'Ivoire ensuite ceux en rapport avec le pays d'origine.

3-1 - Enjeux sociaux de l'immigration du travail pour la cote d'ivoire

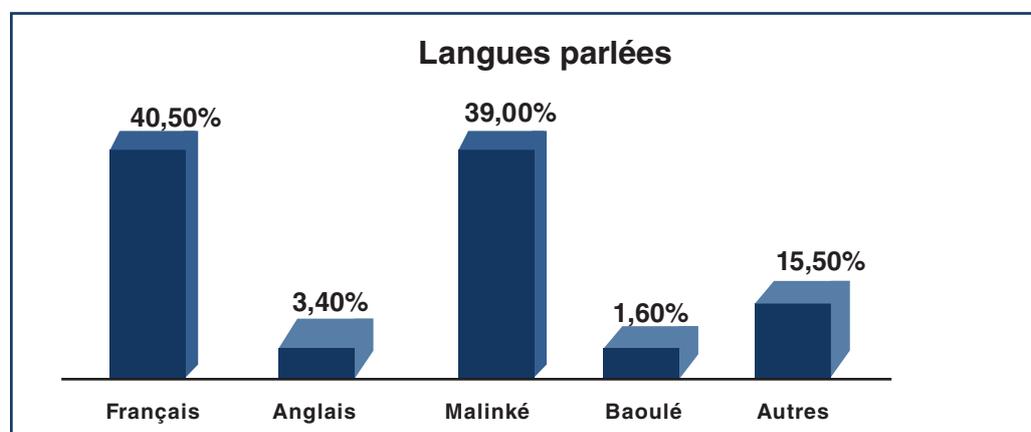
Ils se structurent autour de l'identité nationale, diversité socioculturelle et démographique et de l'intégration des populations.

3-1-1 - Les enjeux socio-culturels

L'identité culturelle n'est pas unique, mais plurielle. Il existe des pratiques culturelles différentes correspondant à des sous-groupes tels que les classes sociales, l'âge, le genre, le statut professionnel, la région... L'individu peut avoir plusieurs affiliations et se rattacher à plusieurs groupes sociaux. L'identité individuelle, composée d'appartenances diverses, est aussi en continuelle évolution. Les immigrants qui vivent un certain temps en Côte d'Ivoire adoptent des comportements, des modes de pensée qui se substituent à ceux qu'ils avaient antérieurement ou qui coexistent avec eux.

En effet, les immigrants qui viennent de chez eux ont été imprégnés de leur culture d'origine. Une fois arrivés dans leur pays d'accueil, ceux-ci conservent cette culture tout en essayant de s'adapter à la culture ivoirienne afin de mieux cohabiter avec la population autochtone. Dès lors ce phénomène contribue à une interaction de traditions et coutumes et donc au brassage ou à la diversité culturelle. Cela se voit très largement au niveau de la langue (voir graphique 13).

Graphique 13 : Répartition des langues parlées par les ressortissants de la CEDEAO en Côte d'Ivoire.



Source : Enquêtes de septembre 2017

⁷⁸Entretien avec M. Mahamadou Zongo, Ambassadeur de La République du Burkina Faso en Côte, 29 septembre 2017 à Abidjan (Côte d'Ivoire).

Le français est la langue officielle de la Côte d'Ivoire. A ce titre, il est le plus utilisé (40,5 %). Quant au malinké (39 %), il est certes une langue commune à la Côte d'Ivoire, le Mali, la Guinée et le Burkina Faso. Cependant, en plus des ressortissants de ces pays, d'autres migrants comme les Nigériens, les Nigérians, les Togolais, Béninois, Ghanéens, l'adoptent une fois en Côte d'Ivoire. Le baoulé (1,60 %), et les autres langues ; qui dans certains cas sont Ivoiriennes⁷⁹, utilisées par ces migrants dénotent d'un brassage culturel important. Ce brassage culturel se perçoit également au niveau des mariages intercommunautaires et singulièrement entre Ivoiriens et ressortissants de la CEDEAO. A cet effet, les enquêtes ont permis de déterminer que sur 64,90 % de migrants mariés, 29,06 % le sont avec des Ivoiriens ou Ivoiriennes.

Ce brassage culturel est une richesse pour la Côte D'Ivoire en termes de créativité et d'innovation. A ce niveau, il faut reconnaître la contribution des ressortissants de la CEDEAO, dans la création de nombreux métiers jadis méconnus ou peu pratiqués par les Ivoiriens. C'est l'exemple de la boucherie, l'élevage.

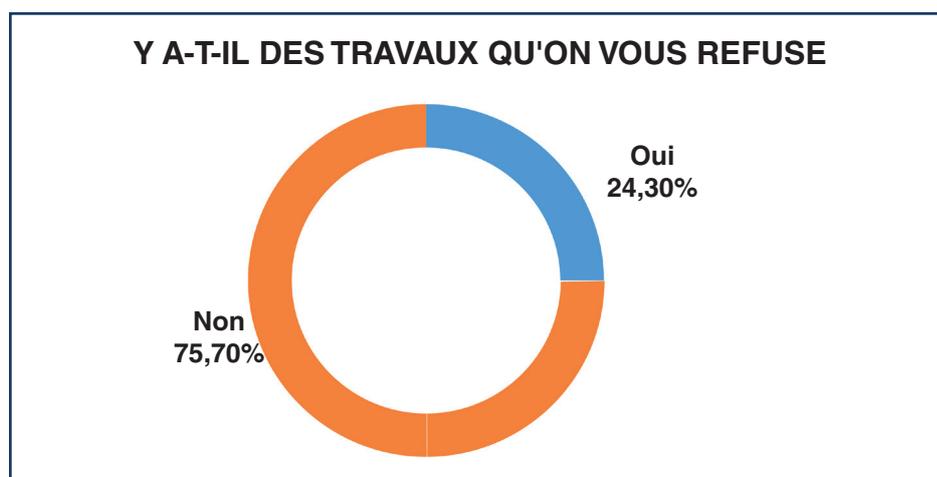
Sur le plan démographique, les statistiques des tout derniers recensements en Côte d'Ivoire montrent que les étrangers représentent à peu près 24,2 % de la population totale.

Cette population constitue un avantage important en matière de main d'œuvre d'où le développement des secteurs d'activités grâce à cette main d'œuvre vaillante à moindre coût.

3-1-2 - Enjeu au niveau de l'intégration

L'intégration des migrants en Côte d'Ivoire est un enjeu de taille. De fait, la présence de populations étrangères a toujours suscité des problèmes d'intégration ainsi que des manifestations de xénophobie, qui tendent à s'atténuer avec le temps. Parlant de xénophobie, certains immigrés travailleurs ont été victimes de ce phénomène. Ainsi, lors des enquêtes certains migrants avancent que certains travaux leur sont refusés (voir graphique 14).

Graphique 14 : Valeurs relatives des réponses à la question "y a-t-il des travaux qu'on vous refuse ?"



Source : Enquêtes de septembre 2017

⁷⁹Lors des enquêtes, nous avons constaté que dans certains cas les immigrés parlent le Bété dans la région de soubéré et le kôyaka à Séguéla.

Près du quart (24,30%) des enquêtés ayant répondu à cette question disent qu'il y a pas de travaux qui leur sont refusés. Parmi eux, 17,58% justifient ce fait par l'exclusion et la xénophobie.

Certains témoignages sont illustratifs. Ce sont ceux de :

Mr Mensah (Chef de la communauté togolaise de Soubré) « *En ce qui concerne nos droits, nous sommes parfois victimes ici. Les gens ont souvent leurs parents dans les administrations et quand tu as un problème avec eux, tu pars perdant. Souvent on fait intervenir la communauté CEDEAO pour nous aider. Moi-même j'ai eu un problème au sujet d'un terrain que j'ai acheté ici. On a envoyé l'affaire en justice mais il n'a pas été résolu correctement et j'ai perdu ce terrain. C'est parce que je suis étranger, je ne suis pas d'ici que cela est arrivé, sinon j'ai acheté le terrain et j'ai tous les papiers* ».

Mr DIABOKA (Chef de la communauté burkinabé de Séguéla) : « *La Côte d'Ivoire de maintenant, ce n'est pas Côte d'Ivoire d'avant. Avant c'était bien. Mais aujourd'hui ce n'est plus intéressant. Tout est devenu affaire de politique, affaire d'étranger. Toi-même qui est là là, tu sais bien et peut-être tu fais politique aussi (sourire)...* ».

La question de l'exclusion et la xénophobie constituent une infraction punie par le Code pénal ivoirien en son article 200. Cependant, certaines personnes et principalement des migrants continuent d'en être victimes et ne parviennent pas à porter plainte en raison de leur niveau d'instruction et de méconnaissance de l'existence de cette loi. Concernant les ivoiriens, nombreux sont ceux qui se sentent victimes et envahis par les migrants. Ce sentiment s'est surtout exacerbé avec la crise militaro-politique de 2002 à 2011 au cours de laquelle, des ressortissants de la CEDEAO et principalement des Burkinabés, Maliens, Guinéens avaient activement participé à la crise du côté de la rébellion. Si, cette réalité a toujours été battue en brèche par la communauté internationale et les autorités politiques ivoiriennes actuelles, elle a été évoquée et reconnue par des migrants eux-mêmes ayant pris les armes contre les Ivoiriens. Sous le couvert de l'anonymat, certains ont témoigné. Nous les désignons ici par T1, T2.

T1⁸⁰ : « *Je suis venu en Côte d'Ivoire pour travailler en 1998. Quand la crise a commencé, j'étais dans un village appelé Bonoufla, entre Vavoua et Daloa. J'ai pris les armes et j'ai combattu les Ivoiriens. Nous les Burkinabés étions les plus nombreux mais il y avait aussi des Guinéens et des Maliens. Après la crise que je suis venu m'installer ici à Séguéla pour exploiter l'or. Pour être sincère, les Kôbala (Ivoiriens du sud) ne peuvent pas nous aimer à cause de ce qu'on leur a fait durant la crises* ».

T2⁸¹ : « *Moi, je suis arrivé ici à Bouaké en 2004. J'étais au pays (Guinée) et beaucoup de gens venaient avec des motos de la Guinée pour vendre en Côte d'Ivoire. C'est comme ça je suis venu avec eux. Quand il y a eu la guerre de 2011, j'ai participé. Nous les étrangers on était nombreux, surtout les jeunes Burkinabés. On ne voulait pas que Gbagbo reste car il allait gêner notre commerce. On n'allait plus faire notre commerce là. Tu vois aujourd'hui à Bouaké nous les étrangers, nous sommes les plus nombreux dans le commerce. Les Ivoiriens sont un peu jaloux de ça* ».

La question de l'intégration des migrants reste quelque peu fragile, même si au niveau politique et de l'Etat, des efforts sont faits en ce sens. Les méfiances réciproques, la xénophobie et l'exclusion constituent des défis que doivent relever les populations ivoiriennes et allogènes pour une intégration réussie.

⁸⁰Jeune burkinabé interviewé à Séguéla lors des enquêtes de septembre 2017.

⁸¹Jeune guinéen interviewé à Séguéla lors des enquêtes de septembre 2017.

3-2- Enjeux sociaux de l'immigration du travail pour le pays d'origine

Les enjeux sociaux de l'immigration de travail dans les pays d'origine sont pluridimensionnels. Dans le cadre cette recherche, les enjeux sociaux liés à la fuite des travailleurs et ceux en rapport avec les aspects socio-culturels sont abordés.

3-2-1- Enjeux liés à la fuite des « bras valides »

L'immigration de travail en Côte d'Ivoire a des incidences sur les pays d'origines et se présente surtout en termes de fuite des travailleurs. En effet, les personnes concernées par l'immigration sont des hommes (89,60 %) dont l'âge est compris entre 18 et 40 (68,20 %). Il s'agit donc de forces productives, de bras valides sur qui reposent les principales activités économiques comme l'agriculture, le commerce et l'artisanat (voir tableau 4).

Tableau 4 : Répartition des immigrants selon le travail exercé dans leur pays avant leur arrivée en Côte d'Ivoire.

Que faisiez chez vous au pays comme travail	Effectif	Pourcentage
Agriculture	207	36,60%
Commerce informel	104	18,40%
Artisanat informel	98	17,30%
Sans emploi	77	13,60%
Etudiant/Elève	50	8,80%
Transport	13	2,30%
Ménagère	6	1,10%
Activité formelle	5	0,90%
Marabout	3	0,50%
Servante	2	0,40%
TOTAL	565	100,00%

Source : Enquêtes de septembre 2017

Dans l'ensemble, l'agriculture (36,60 %) était la plus exercée par les migrants avant leur arrivée en Côte d'Ivoire. Ce départ des forces productives a pour conséquences la baisse de la production agricole dans les pays d'origines. Il est certes vrai que les migrants se déplacent en fonction du calendrier agricole ; cependant, nombreux sont ceux qui ne retournent pas au pays les cinq premières années. Dans ces conditions, la famine, et l'insécurité alimentaire menacent les pays d'origines.

3-2-2 - Enjeu au niveau socioculturel

L'immigration est un enjeu important pour les valeurs socioculturelles. Ainsi à travers elles, les migrants acquièrent des compétences (intellectuelles, techniques ou relationnelles) qu'ils peuvent faire bénéficier à leur pays d'origine. Ainsi, par exemple, au niveau de l'éducation des jeunes filles, l'égalité des genres ; qui ne sont pas forcément

des réalités dans certains pays de la CEDEAO pourraient l'être avec le retour des migrants et sur la base des expériences vécues en Côte d'Ivoire. En somme, il s'agit d'un transfert de compétences et d'expériences positives qui sont déterminants pour le développement social dans le pays d'origine.

Il importe par contre de noter que le départ des jeunes entrave quelque peu le développement du point de vue culturel. En effet, ils constituent l'avenir et la génération à laquelle les traditions et les coutumes doivent être transmises. L'absence de ces jeunes dans le processus de transmission contribue à une dégradation voire à la disparition de certaines cultures du pays d'origine. Ce phénomène conduit le pays d'origine à perdre son originalité culturelle dans la mesure où les cadets sociaux qui en principe devraient être les promoteurs y échappent en raison de leur départ vers d'autres horizons. Dans ce contexte, il se produit un effritement de certaines valeurs culturelles propres aux pays d'origines.

En conclusion, on retient que l'immigration du travail présente des enjeux socio-culturels tant au niveau du pays d'accueil qu'au niveau du pays d'origine. Cependant, ils peuvent s'avérer positifs comme négatifs tant pour le pays d'accueil que le pays d'origine.

4 - Les enjeux fonciers de l'immigration de travail

4-1 - Les enjeux fonciers de l'immigration de travail pour la Côte d'Ivoire

La question foncière est l'un des grands enjeux liés à l'immigration de travail en Côte d'Ivoire. Ces enjeux concernent aussi bien le monde rural que la zone urbaine.

En effet l'immigration de travail en Côte d'Ivoire et particulièrement des voltaïques⁸² était liée à l'agriculture et donc au foncier rural. Avec le changement climatique, les actions anthropiques et la croissance démographique les ressources foncières connaissent une dégradation et une forte réduction. Dans ce contexte, l'accès aux terres cultivables sur le territoire ivoirien devient un enjeu de taille. D'ailleurs, le droit du premier occupant, tel que pérennisé par Houphouët-Boigny⁸³ devient caduc.

Une nouvelle loi (la loi 98-750 du 23 décembre 1998) plus restrictive est votée et la propriété foncière n'est plus reconnue aux étrangers. Cette situation est l'objet de nombreux conflits fonciers entre autochtones et allogènes dans les zones d'économie de plantation. Ces conflits parfois meurtriers sont courants dans l'Ouest et le Sud-ouest du pays. Dans certaines localités, d'autres conflits sont survenus à l'occasion de l'exploitation des ressources halieutiques (conflits entre Bozo⁸⁴ et nationaux à Kossou) ou minières dont ceux entre orpailleurs maliens et autochtones à Angbovia (Bouaflé) en est un exemple.

Par ailleurs, ces enjeux fonciers ont conduit à bien de cas à l'infiltration de nombreuses forêts classées par les populations étrangères (les burkinabés en majorité). En cela, nous citons la forêt classée du Mont Péko dans l'ouest montagneux où Amadé OUEREMI⁸⁵ et de nombreux burkinabés s'étaient installés et faisaient la loi en vendant et en exploitant illégalement les terres.

⁸²Ancienne désignation des burkinabés

⁸³Selon HOUPHOUËT-BOIGNY ; premier président de la République de Côte d'Ivoire : « la terre appartient à celui qui la met en valeur ».

⁸⁴Peuple d'origine malienne

⁸⁵Amadé OUEREMI est un burkinabé, supplétif des Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN), qui aurait participé au massacre de populations autochtones à Duekoué dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire.

Au niveau de la zone urbaine, les enjeux fonciers sont importants et les immigrés se présentent comme de véritables acteurs. Ils ont une préférence pour les quartiers précaires où ils participent activement aux occupations anarchiques de terrains urbains. Ils usent parfois d'ingéniosité pour occuper les espaces non constructibles et laissées en friches par les pouvoirs publics. On peut citer l'exemple des rives de la lagune ébrié dans les quartiers Anoumanbo (Marcory) et Divo (Koumassi) à Abidjan. Jadis, hydromorphes et difficiles à exploiter, les terrains en bordure de la lagune n'intéressaient pas ces populations et particulièrement les Ivoiriens. Les allogènes furent les premiers et les plus nombreux à y négocier des terrains pour leurs logements.

Ce sont pour la plupart des acteurs du secteur informel ou des ouvriers des usines de la zone industrielle de Koumassi, de la zone 3 et du Port Autonome d'Abidjan. Ils avaient construit des baraques pour y résider et rester à proximité de leurs lieux de travail. Aujourd'hui, ils sont les principaux acteurs fonciers des rives du canal qu'ils contrôlent à travers des stratégies particulièrement élaborées et dynamiques. Ces stratégies consistent à remblayer les rives de la lagune avec des ordures ménagères pour ensuite y construire des logements. Dans ces quartiers, le niveau de vie des populations est relativement bas. L'environnement physique offre une image peu reluisante des citoyens de la grande capitale ivoirienne que représente Abidjan.

Retenons pour l'essentiel que l'immigration a impacté la croissance démographique et l'utilisation des ressources foncières en Côte d'Ivoire. Les enjeux sous-jacents sont de taille et restent très sensibles au niveau des interactions entre nationaux et non-nationaux. Les nombreux conflits qui en découlent sont difficiles à trouver des solutions idoines. C'est en cela que le foncier est cité comme l'un de facteurs déclencheur de la crise militaro-politiques en Côte d'Ivoire.

4-2 - Les enjeux fonciers pour les pays d'origine des immigrés

Les enjeux fonciers au niveau des pays d'origine des migrants CEDEAO en Côte d'Ivoire se présentent sous la forme de conflits entre populations restées sur place et les expatriés de retour. Cette situation a été vécue au Burkina Faso durant la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire de 2002 à 2011. Les Burkinabés de retour dans leur pays ont été confrontés à l'opposition de leurs compatriotes restés au pays au sujet de leur accès à la terre. Pendant que le foncier était un bien communautaire en Afrique noire, le retour d'un expatrié ne posait aucun problème dans son intégration au plan foncier. Aujourd'hui, la tendance est de plus en plus à l'individualisation et le départ d'un frère à l'aventure se présente comme son renoncement à ses droits fonciers. Dès lors, le véritable problème relatif aux enjeux fonciers dans les pays d'origines se présente en termes de difficultés d'intégration socio-foncière des compatriotes de retour au pays. Les témoignages de certains enquêtés sont illustratifs.

Mohamadi Zongo⁸⁶ « (...). *Le problème que nous avons quand nous retournons chez nous au Burkina, c'est la question de terre. Tu vois, en 2003 quand je suis reparti là-bas à cause de la crise que la Côte d'Ivoire connaissait ici, j'ai été surpris de voir que mes propres frères refusent de me donner une petite parcelle pour faire mon champ de maïs. Ils disaient qu'ils n'ont pas assez de terres alors que moi-même je dois avoir ma portion d'autant plus qu'il s'agit de la terre de notre père. Je me suis tu car si je fais pas attention, ils risquent de m'éliminer* ».

⁸⁶Jeune immigré d'origine burkinabé interviewé à Soubéré.

Seydou DIAKITE⁸⁷ : « Chez nous quand tu vas à l'aventure, c'est fini, il n'est pas facile pour toi de venir discuter affaire de terre avec tes frères qui sont restés au village. C'est d'ailleurs toi qui dois chercher l'argent pour aller les aider. Moi-même je suis retourné une année comme il y avait la guerre ici et je voulais récupérer ma portion de terre que j'avais laissée là-bas. On me l'a refusé. On a problème de terre quand on se retourne chez nous et c'est à cause de ça, on a des frères qui ne veulent pas rester ici. Ils viennent faire 3 ou 4 mois et ils repartent au pays pour faire leur champ ».

Au-delà des problèmes fonciers rencontrés par les immigrés de retour chez eux dans la zone rurale, ils restent cependant actifs au niveau du foncier urbain. Le foncier et le logement urbain sont des investissements les plus prisés par les immigrés dans leur pays d'origine. Il s'agit pour eux d'avoir un chez soi au pays pour assurer ses vieux jours.

La plupart des populations des pays de la CEDEAO ont pour principales activités l'agriculture, l'élevage et la pêche. Ces activités nécessitent la mobilisation de ressources foncières. Or, avec les flux migratoires et la croissance démographique sous-jacente, l'accès et l'utilisation de ces ressources deviennent des enjeux qui donnent lieu à des conflits, à l'usage de stratégies diversifiées. Ces enjeux fonciers de l'immigration sont perceptibles aussi bien au niveau du pays d'accueil que du pays d'origine.

En conclusion à ce chapitre, on retient que la Côte d'Ivoire est un pays modèle en matière d'intégration en Afrique et particulièrement dans la zone CEDEAO. Cette situation lui vaut sa position de premier pays d'accueil des étrangers en Afrique de l'Ouest (24,2 % de sa population). A l'origine de cette forte migration, se perçoivent des enjeux importants aussi bien pour la Côte d'Ivoire que pour les pays d'origine des migrants. Ces enjeux sont d'ordre économique, politique, social et foncier.

⁸⁷Chef de famille malien interviewé à Séguéla.

TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES DE L'IMMIGRATION TRAVAIL EN CÔTE D'IVOIRE

I - L'ÉVEIL DE LA CONSCIENCE SYNDICALE SUR LA SITUATION DES IMMIGRÉS TRAVAILLEURS

Dans le contexte de notre étude, la conscience syndicale peut être appréhendée comme la prise en considération effective, par les syndicats, de la question de l'immigration de travail et de la protection de l'immigré travailleur, y étant subséquente. Cela a été suscité au sein des syndicats ivoiriens, pour deux raisons fondamentales, intimement imbriquées.

Premièrement dans une acception holistique, il s'agit de la crise globale des migrants, qui est une conséquence majeure de la situation économique fragile dans les pays des zones méditerranéennes et subsahariennes, qui enregistrent le plus grand nombre de départ, souvent clandestins. Cette clandestinité, qui s'effectue hélas ! Au péril de vies humaines, pourtant à la quête d'un mieux-être, est également une source de tensions dans les pays d'accueil, qui voient s'ériger en leur sein des murs de protectionnisme, renforcés par des discours nationalistes, aux relents racistes et Xénophobes, en niant aux immigrés travailleurs leurs droits les plus élémentaires.

Deuxièmement dans une acception plus particulière à la Côte d'Ivoire, l'une des raisons capitales, est la protection lacunaire des immigrés travailleurs. Cette protection lacunaire se matérialise d'abord par l'incapacité pour les immigrants travailleurs, sauf accord bilatéral ou multilatéral, de fonder un syndicat ; ensuite, elle s'enracine davantage dans un constat cinglant, d'où il ressort que « *l'ensemble des travailleurs migrants en Côte d'ivoire se trouvant dans les secteurs informel et agricole, exercent des activités certes rémunératrices, mais loin des emplois décents et durables prônés par le BIT et défendus par les organisations syndicales* »⁸⁸. Enfin cette protection lacunaire perdure, non seulement à cause de l'inexistence ou l'insuffisance de stratégies étatiques et syndicales sur la problématique de l'immigration de travail, mais aussi à cause de la carence des centrales syndicales qui sont très peu associées aux décisions prises sur cette question et qui souffrent de l'absence d'un cadre de dialogue pour intervenir plus efficacement.

Eu égard à cela, les cinq centrales syndicales de la Côte d'Ivoire (UGTCI, FESACI, DIGNITE, CS HUMANISME et UNATR-CI), ont décidé de prendre des initiatives, en vue d'améliorer les conditions de travail des immigrés. D'ailleurs, il est notable de préciser que pour ces centrales syndicales, « *le travail n'est pas toute activité qui permet d'avoir un gain, mais toute activité pérenne et durable qui permet à celui qui l'exerce de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille (...). Tout emploi précaire et éphémère sans sécurité sociale, sans déclaration ouvrant droit à pension, sans bulletin de salaire n'en est pas un* »⁸⁹, alors que la plupart des immigrés travailleurs en Côte d'Ivoire ne jouissent pas vraiment d'emplois décents et durables. Il va donc sans dire que la tâche est énorme et va nécessiter une totale synergie entre toutes les centrales syndicales.

⁸⁸Extrait de la déclaration finale faisant suite à l'atelier de la coordination de la plateforme des centrales syndicales sur la migration en Côte d'Ivoire, qui s'est tenu les 12 et 13 mai 2016 à Abidjan.

⁸⁹Présentation power point de la Plateforme des centrales syndicales sur la migration en Côte d'Ivoire (PSCM-CI), Conclusion.

A ce propos, il convient de préciser que les syndicats ivoiriens, sont réunis au sein de divers réseaux syndicaux, parmi lesquels figure, en pole position, le Réseau Syndical Migrations Méditerranéennes Subsahariennes (RSMMS), qui a décidé de mener une lutte acharnée pour la préservation des droits de immigrés travailleurs. Tant il est vrai que selon l'orientation de son Assemblée générale constitutive qui s'est tenue à Casablanca le 06 Août 2014, « *il est extrêmement important et il devient urgent pour les organisations syndicales dans les régions méditerranéenne et subsaharienne d'assumer leurs responsabilités historiques et éthiques à l'égard de ces violations permanentes des droits des migrants et d'agir ensemble d'une manière efficace et coordonnée, sur les plans national, régional et international pour prévenir la dégradation des conditions de travail et de vie des travailleurs migrants et de lutter contre toutes les formes de discrimination, de racisme et de xénophobie* »⁹⁰.

C'est donc dans cet esprit qu'est orientée l'action syndicale en Côte d'Ivoire, sur la question de la migration. Dans cette perspective, l'enjeu majeur depuis 2016, a été la mise en place d'un plan stratégique syndical sur la migration, qui devrait couvrir la période courant de 2016-2020. Pour y arriver, les centrales syndicales se sont dotées d'une plateforme dite Plateforme des centrales syndicales sur la migration en Côte d'Ivoire, qu'il convient d'aborder indéniablement, en tant que méthode de l'activité syndicale ayant trait à l'immigration de travail.

II - L'ACTION SYNDICALE DANS LA PROBLEMATIQUE DE L'IMMIGRATION DE TRAVAIL EN COTE D'IVOIRE

D'entame les centrales syndicales, ont décidé depuis 2016, de renforcer leurs capacités en matière de protection des droits des immigrés travailleurs, en décidant de se fédérer au sein de la plateforme des centrales syndicales sur la migration en Côte d'Ivoire, dont la Coordination œuvre à son effectivité. Dans cette optique, elle a organisé divers ateliers pour approfondir la réflexion sur cette thématique, en partenariat avec diverses structures et organisations telles que la Fondation Friedrich Ebert, prise en ses représentations à Abidjan et à Tunis, qui soutiennent les initiatives y étant dédiées.

L'action de la plateforme des centrales syndicales sur la migration en Côte d'Ivoire (PCSM-CI) s'axe autour de la nécessité pour chaque centrale syndicale d'Ouvrer à son fonctionnement, en vue d'atteindre les objectifs qu'elle s'est assignée. Ces objectifs sont de deux ordres, à la fois généraux et immédiats⁹¹.

Premièrement concernant les objectifs généraux, ils s'articulent autour de l'élaboration et l'adoption d'un plan stratégique syndical national sur la migration, qui compte pour la période 2016-2020, ainsi que l'organisation d'activités nationales et internationales, embrassant la thématique de l'immigration de travail. En outre, toujours dans cette séquence, l'un des objectifs généraux, est d'amener l'Etat de Côte d'Ivoire, par un plaidoyer efficace, à la ratification d'instruments internationaux cruciaux en matière de migration, tels que les conventions C97 et C143 de L'OIT, et la convention des Nations Unies sur la protection des droits des immigrés travailleurs migrants et leurs familles.

Deuxièmement concernant les objectifs immédiats de la plateforme des centrales syndicales sur la migration en Côte d'Ivoire, il s'agit entre autres, d'œuvrer au renforcement de capacités des dirigeants syndicaux à travers des formations nationales

⁹⁰Déclaration finale de la PCSM-CI.

⁹¹Présentation PowerPoint de la PCSM-CI.

et internationales, en vue de maximiser efficacement les actions de préservation des droits fondamentaux des travailleurs migrants, en conformité avec les dispositions pertinentes contenue dans les conventions internationales. Ce qui sera davantage renforcé par une nécessaire sensibilisation de l'opinion publique sur la situation des travailleurs migrants.

Aussi convient-il de relever, que s'il est avéré que l'ambition soit noble et l'ouvrage énorme, les syndicats ne pourront arriver au bout de leur finalité principale, qui est la protection des immigrés travailleurs, que s'ils font preuve d'un engagement sans faille au sein de la plateforme et si le gouvernement admet le bien fondé de leurs actions, en les accompagnant.

Sur ce dernier volet, il convient de relever qu'au cours de l'atelier qui s'est tenu les 12 et 13 mai 2016 à Abidjan, la coordination de la PCSM-CI, avait appelé le gouvernement de l'Etat Côte d'Ivoire, à rendre opérationnel le Conseil National du Dialogue Social ivoirien (CNDS), qui est une institution reconnue d'utilité publique et qui a été créée par un décret du 8 novembre 2007. C'est un instrument de veille sociale, qui se veut être un cadre de consultation, de médiation, d'arbitrage, de concertation et de réflexion permanente entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs sur les questions afférentes au monde du travail qu'il s'agisse du secteur privé, public ou parapublic. Il est manifeste qu'eu égard à l'objectif assigné à cette institution, elle peut être un salubre cadre d'échange, susceptible de faire avancer la cause des immigrés travailleurs en Côte d'Ivoire, car la méthodologie du dialogue social qui est la sienne, de par son caractère essentiellement inclusif de tous les acteurs sociaux, est appropriée pour mener à bien des négociations et concertations fructueuses sur la thématique objet de notre étude.

Au vu de ce qui précède, il est convenable de souligner, que l'action syndicale demeure pour l'heure, la seule efficace pour préserver les droits fondamentaux des immigrés travailleurs. Les obstacles et embûches sont nombreux, mais la constance des syndicats ainsi que leur cohésion déterminera l'aboutissement de leurs revendications sur l'immigration de travail et subséquemment, la protection des immigrés travailleurs, qui à long terme devraient être en mesure de se prendre en charge, dans un milieu versatile, tantôt prévenant et aimant, tantôt indifférent et égocentrique.



CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de la recherche, il convient de noter que l'immigration de travail des ressortissants de la CEDEAO en Côte D'Ivoire a connu une évolution chronologique en rapport avec des facteurs d'ordre économique, social et politique. Ainsi, elle peut être subdivisée en trois grandes périodes ; à savoir : la période coloniale, la période de l'indépendance (1960 à 1990), la période de 1990 à 2000 et la période de la crise militaro-politique à nos jours.

Durant la première période, il s'est agi d'une immigration orchestrée par la puissance coloniale en vue de disposer d'une main d'œuvre pour la construction des infrastructures économiques à travers le travail forcé. A partir du milieu du XXe siècle, des mouvements et syndicats africains se lèvent contre le régime colonial et cela donne lieu aux indépendances en Afrique.

Après l'indépendance, Houphouët-Boigny, le premier Président de la République de Côte d'Ivoire encourage l'immigration ; surtout celles des ressortissants de la CEDEAO. Il crée des conditions d'intégration favorables, et les étrangers bénéficient des mêmes droits que les Ivoiriens. Dans les années 1980, il se pose, entre autres la problématique de l'accès à l'emploi et aux ressources foncières. Dès lors des contestations voient le jour et mettent à mal la cohésion sociale à l'occasion de l'accès à l'emploi et aux ressources foncières.

L'avènement du multipartisme en Côte d'Ivoire en 1990, constitue un tournant important de l'histoire de l'immigration en direction de ce pays. Des mesures restrictives à l'égard des migrants sont prises. Il s'agit de la suppression du droit de vote des étrangers ; l'instauration de la carte de séjour, le vote de la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998, qui interdit la propriété foncière aux étrangers. Cette situation met à mal la cohésion sociale en Côte d'Ivoire et débouche sur la crise militaro-politique de 2002 à 2011. A partir de 2000 va voir s'enraciner profondément la conscience identitaire de l'Ivoirien, qui va créer une situation peu reluisante sur l'immigration de travail, radicalement aux antipodes de l'houphouëtisme social. La situation de l'étranger est exposée sur l'échiquier politique et s'exacerbe avec la crise militaro-politique de 2002 à 2011 au cours de laquelle certains étrangers prennent fait et cause pour la rébellion. L'accession d'Alassane OUATTARA au pouvoir en 2011 semble normaliser la situation mais en réalité la question identitaire demeure encore un problème sensible en l'état actuel. Malgré tout, l'immigration de travail reste un phénomène important en Côte d'Ivoire.

Deux groupes d'acteurs interagissent à cet effet : les acteurs principaux (ou directement concernés par l'immigration) et les acteurs secondaires. Le premier groupe se particularise par sa jeunesse, sa masculinité et son niveau d'instruction assez bas. 68,90 % exercent dans le secteur informel. Les revenus mensuels sont faibles alors que le temps de travail par jour est élevé.

En ce qui concerne les acteurs secondaires, ce sont des passeurs et les familles d'accueil (réseaux parentaux). Les passeurs exercent dans l'illégalité et mobilisent des stratégies pour contourner la réglementation en vigueur. Les familles d'accueil constituent des relais pour les nouveaux arrivants. Ils participent à l'intégration socio-professionnelle de ces derniers.

Les mouvements migratoires entre la Côte d'Ivoire et les pays d'origine créent un certain dynamisme entre la destination, les saisons de l'année et la nouvelle destination après la Côte d'Ivoire. S'agissant de la destination, les centres urbains sont les plus prisés en raison des activités économiques et commerciales. L'instabilité des prix des matières premières agricoles et la problématique foncière sont des déterminants du manque d'attrait des zones rurales ces dernières années. Au niveau des saisons, elles influencent considérablement le flux migratoire qui, en réalité, est en rapport avec les calendriers agricoles des différents pays de la CEDEAO. Après le séjour ivoirien, de nombreux immigrés repartent pour de nouvelles destinations dont les pays européens, les Etats Unis, la Libye et certains pays d'Afrique centrale en sont les plus sollicités.

Au-delà des acteurs et la dynamique des flux migratoires, il faut noter des enjeux économiques, politiques, sociaux et fonciers ; aussi bien pour la Côte d'Ivoire que pour les pays d'origine. Du point de vue économique, les immigrés installés en Côte d'Ivoire constituent des investisseurs, une main d'œuvre, un marché de consommation important. Cependant, le secteur informel dans lequel ils exercent et donc susceptible de fraude fiscale entrave l'économie nationale. Les transferts de fonds qu'ils effectuent vers leur pays d'origine, alimentent les investissements et l'économie locale.

Au niveau politique, le traitement de cette question de l'intégration des immigrés diffère selon les idéologies politiques. Le débat à ce sujet reste très sensible et donne parfois lieu à des enjeux électoralistes. Pour les pays d'origine, si l'immigration reste favorable face à la réduction des ressources budgétaires et la politique d'austérité, elle peut aussi se présenter comme dimension incontournable dans le jeu électoral et dans la logique d'accession ou de conservation du pouvoir d'Etat. Les travailleurs immigrés comptent dans les élections, du moins présidentielles, dans leurs pays respectifs.

Les enjeux sociaux au niveau de la Côte d'Ivoire se traduisent pas la richesse culturelle ; source de créativité et d'innovation. Alors que la fuite des bras valides peut être un facteur de crise alimentaire et de famine dans les pays d'origines, dont l'activité principale est l'agriculture.

En ce qui concerne le foncier, il reste crucial pour la Côte d'Ivoire ; en ce sens qu'il est à la base de plusieurs conflits. De nombreux étrangers s'installent dans ce pays pour des questions foncières. Dans ce contexte, les nationaux se sentent parfois spoliés de leurs terres. Des forêts classées sont aujourd'hui infiltrées ou totalement défrichées sous l'action conjuguée de nationaux mais surtout d'immigrés. La problématique est la même dans les pays d'origine d'autant plus que ces immigrés de retour chez eux ont du mal à accéder à la terre. Cela crée des conflits intrafamiliaux.

Quant à l'action syndicale dans la préservation des droits fondamentaux des immigrés travailleurs, elle tributaire d'une prise de conscience s'étant forgé dans le constat alarmant d'une crise de la migration dans le monde, et plus particulièrement en Côte d'Ivoire, qui, en tant pays d'accueil, devrait élaborer et adopter un plan stratégique en vue de protéger efficacement les migrants qui souffrent encore d'une précarité imputable à l'absence d'un cadre formel visant à promouvoir leurs droits. C'est donc pour pallier à ce vide que les centrales syndicales de la Côte d'Ivoire, réunies au sein de la PCSM-CI, ont décidé dans le courant de l'année 2016 de fédérer leurs efforts afin de rendre effective la protection des immigrés travailleurs en Côte d'Ivoire. Cette initiative louable est de nature à susciter l'espérance même s'il est vrai que son aboutissement sera incontestablement le fruit d'un travail mettant à rude épreuve la patience et la cohésion des centrales syndicales qui ont en ont l'heureuse paternité.

REFERENCES

¹Rapport du FMI n°07/312, septembre 2007

²Recensement Général de la Population et de l'Habitat-Côte d'Ivoire 2014

³OIM, 2009. Migrations en Côte d'Ivoire : profil national 2009.

⁴L'histoire démographique de la Côte d'Ivoire précoloniale, débuterait depuis le XV^{ème} siècle, lorsque les Malinkés et les sénoufos ont peuplé le nord de la Côte d'Ivoire. Les Krous en provenance du Libéria, ont été repoussés du nord vers l'extrême ouest, au XVII^{ème} siècle et les Akans vont s'installer progressivement entre le XV^{ème} et le XVIII^{ème} siècle. (cf. Kouadio Brou et Yves Charbit, la politique migratoire de la Côte d'Ivoire, in *Revue européenne des Migrations internationales*, Volume 10-N° 3, 1994, P 35)

⁵Merabet, Omar : Rapport final sur le profil migratoire de la Côte d'Ivoire, Mars 2006, P15.

⁶Kouadio, Dieudonné : L'intégration africaine à l'épreuve des crises ivoiriennes, décembre 2011, P32.

⁷La main d'œuvre disponible sur place, ne pouvait plus à elle toute seule, effectuer les grands travaux, que l'administration coloniale avait engagés.

⁸Merabet, Omar : op.cit. PP 14-17.

⁹Kouadio, Dieudonné : Op.cit. P6 ; Déjà dès 1891, Crozat va déclarer que les mossis sont trop denses pour une terre ingrate, il y a là un capital humain, directement exploitable ». Cf. Blion Reynald et Bredeloup Sylvie : la Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabés et des sénégalais, p 4

¹⁰Blion, Reynald et Bredeloup, Sylvie : la Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabés et des sénégalais, P31

¹¹Blion, Reynald et Bredeloup Sylvie, Op.cit. P 4

¹²Kouadio, Dieudonné, Op.cit. P5

¹³Merabet, Omar : Rapport final sur le profil migratoire de la Côte d'Ivoire, Mars 2006, P 15

¹⁴Ibid., P17

¹⁵Merabet, Omar : op.cit., p -18

¹⁶Blion, Reynald et Bredeloup, Sylvie : la Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des burkinabés et des sénégalais, P 712/6

¹⁷Brou, Kouadio et Charbit, Yves : la politique migratoire de la Côte d'Ivoire, in *Revue européenne des Migrations internationales*, Volume 10-N° 3, 1994, PP 33-59

¹⁸Ce chiffre est donné par son Excellence M. Mahamadou Zongo, Ambassadeur de la République du Burkina Faso en Côte d'Ivoire lors d'un entretien que nous avons eu le 29 septembre 2017 dans son bureau à Abidjan-Plateau.

¹⁹Le Crom, Jean Pierre : la réglementation du travail dans les colonies d'exploitation : entre soumission et protection, in *le droit du travail dans les colonies du XIX^{ème} siècle aux années 60*, Actes de la conférence débat du 23 novembre 2015, Paris, P-32.

²⁰La note des gouverneurs était relative à l'opportunité de transposer le droit du travail métropolitain dans les colonies. La réponse globalement négative fut la suivante : « Ces réponses sont évidemment insuffisantes pour permettre une appréciation complète. Il ressort cependant des conclusions auxquelles sont parvenues les différentes autorités, l'impression générale que la mise en vigueur de l'ensemble des dispositions législatives dont il s'agit, ne présente pour le moment aucun intérêt immédiat ». (cf. Jean-Pierre Le Crom, Op.cit. P-10)

²¹Le recrutement forcé au profit des entreprises privées françaises, est opéré par les chefs de circonscription ou de subdivision, qui négocient avec les chefferies indigènes locales.

²²Selon cet auteur cité par Jean pierre Le Crom, l'échec du contrat de travail était lié à un déphasage entre la conception occidentale du travail, orienté vers la maximisation de la production, et la conception locale du travail orientée vers la satisfaction des besoins et non par l'appât du gain.

²³Il s'agissait en pratique d'agents administratifs spécialisés dans divers domaines, tels que des ingénieurs des eaux et forêts, des médecins pour les questions sanitaires etc.

REFERENCES

²⁴Diverses dispositions décrétales, en rattachant directement l'IGTOM à l'administration notamment au service central du travail du commissariat aux colonies, entamaient fortement l'indépendance de cette structure.

²⁵**Merabet, Omar : Op.cit. p -14**

²⁶Cette situation était aussi entretenue par une instabilité politique avec la fréquence des coups d'Etat, ayant engendré une affluence de réfugiés politiques. En plus après la première vague d'immigration économique (1960 à 1970), liée au fort taux de croissance économique de la Côte d'Ivoire, une seconde vague va succéder entre 1970 et 1980 et à cause de la crise climatique au Sahel. Cf. **Kipré, Pierre : Migrations et construction nationale en Afrique noire : le cas de la Côte d'Ivoire depuis le milieu du XXème siècle, 2017, P4.**

²⁷**Migration en Côte d'Ivoire : document thématique 2009, migration, emploi et pression foncière en Côte d'Ivoire, rapport préparé par Ousmane Dembélé P13.**

²⁸Entretien avec L'Ambassadeur du Burkina Faso, 29 septembre 2017, Abidjan-Plateau.

²⁹**Brou, Kouadio et Charbit, Yves : Op.cit. PP 43-44**

³⁰A côté de cette convention de Mars 1960, nous notons également la signature d'un accord bilatéral franco-ivoirien. Ces deux conventions constituent les deux grands accords bilatéraux de la politique migratoire internationale sous l'ère Houphouët.

³¹Ce prélèvement sur les salaires, sera interprété par les travailleurs comme une intrusion de l'Etat dans leurs revenus. Cela va occasionner la mise en place d'un système sophistiqué d'immigration clandestine, en vue d'échapper aux canaux officiels de recrutement.

³²**Brou, Kouadio et Charbit, Yves : Op.cit. P 44.**

³³**Migration en Côte d'Ivoire : document thématique 2009, migration, emploi et pression foncière en Côte d'Ivoire, rapport préparé par Ousmane Dembélé, P 14.**

³⁴Idem, Page 15.

³⁵**Migration en Côte d'Ivoire : document thématique 2009, migration, emploi et pression**

foncière en Côte d'Ivoire, rapport préparé par Ousmane Dembélé, op.cit. P 12.

³⁶Parmi les illustres personnalités politiques d'origine étrangère, nous pouvons citer : le Béninois John APELETE CHREPPY, président de la Cour Suprême, le Sénégalais AMADOU THIAM, ministre de l'information, le Burkinabé ABDOULAYE SAWADOGO, ministre de l'agriculture, le Nigérien DICKO GARBA, ministre de la production animale, le malien MOHAMED DIAWARA, ministre du Plan.

³⁷**Migration en Côte d'Ivoire : document thématique 2009, migration, emploi et pression foncière en Côte d'Ivoire, rapport préparé par Ousmane Dembélé, Op.cit. P 13.**

³⁸**Migration en Côte d'Ivoire : document thématique 2009, migration, emploi et pression foncière en Côte d'Ivoire, rapport préparé par Ousmane Dembélé, Op.cit. P 14.**

³⁹Dans les villages, les chefferies associaient les étrangers aux prises de décision.

⁴⁰**Migration en Côte d'Ivoire : document thématique 2009, migration, emploi et pression foncière en Côte d'Ivoire, rapport préparé par Ousmane Dembélé, op.cit. PP 16-18.**

⁴¹Avec 60% de la population active, la jeunesse est la plus touchée par l'inactivité, sans considération de diplôme et tout secteur confondu.

⁴²La Carte de séjour a été supprimée par une ordonnance du président Laurent GBAGBO, datant du 8 novembre 2007.

⁴³**Hofnung, Thomas : La crise ivoirienne, frat mat éditions, Mars 2012, Abidjan, P-191.**

⁴⁴**Blion, Reynald et Bredeloup, Sylvie : Op.cit. p 21.**

⁴⁵**Sylvie Bredeloup, la Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger, in, revue européenne des migrations, vol 19 N°2, 2004, P-27**

⁴⁶Mouvement de contestation électorale organisé par les Opposants Gbagbo et Ouattara en vue de dénoncer les conditions d'organisation du scrutin.

REFERENCES

⁴⁷**Touré, Moriba** : Immigration en Côte d'Ivoire, le « Seuil tolérable » relève de la Xénophobie, in politique africaine, 1999, P-19.

⁴⁸**Hofnung, Thomas**: Op.cit. P 40

⁴⁹**Hofnung, Thomas**: Op.cit. P 44

⁵⁰Migration en Côte d'Ivoire : document thématique 2009, migration, emploi et pression foncière en Côte d'Ivoire, rapport préparé par Ousmane Dembélé, op.cit. P 18.

⁵¹Migration en Côte d'Ivoire : document thématique 2009, migration, emploi et pression foncière en Côte d'Ivoire, rapport préparé par Ousmane Dembélé, op.cit. P 19.

⁵²Données statistiques aux origines douteuses selon Moriba Touré (Cf. Touré, Moriba : Op.cit. PP 6-8).

⁵³**Touré, Moriba** : op.cit. PP 3.

⁵⁴Rapport du conseil économique et social, Immigration en Côte d'Ivoire le seuil tolérable est largement dépassé, octobre 1998.

⁵⁵**Bredeloup, Sylvie** : op.cit. P 2.

⁵⁶Les étrangers sont accusés de soutenir M. Alassane Ouattara dont l'ivoirité est contestée.

⁵⁷Contrôle de patronyme par la police et découverte de charniers en marge des troubles politiques, dont les victimes ont été identifiées .

comme portant des noms d'origine étrangère.

⁵⁸**Bredeloup, Sylvie** : op.cit. P 3.

⁵⁹Chef de la communauté burkinabé de Yabayo.

⁶⁰Consul Honoraire du Burkina Faso à Soubré.

⁶¹Passeur interviewé à Séguéla lors des enquêtes de septembre 2017.

⁶²Deuxième passeur interviewé à Séguéla lors des enquêtes de septembre 2017.

⁶³Passeur interviewé à Soubré lors des enquêtes de septembre 2017.

⁶⁴Jeune fille malienne de 19 ans interviewée à Abidjan.

⁶⁵Enfant burkinabé de 15 ans interviewé à Yabayo.

⁶⁶Immigré d'origine nigérienne rencontré interviewé à Abidjan.

⁶⁷Femme d'origine malienne interviewée à Séguéla en Septembre 2017.

⁶⁸Femme d'origine burkinabé interviewée au Consulat du Burkina Faso à Soubré en septembre 2017.

⁶⁹Jeune ressortissant béninois interviewé à Yabayo.

⁷⁰Porte-parole du chef de la communauté burkinabé de Séguéla.

⁷¹Le Burkina Faso et le Mali sont ont une bonne tradition de maraîchers.

⁷²Abraham Olan, « Agriculture urbaine et stratégies de survie des ménages pauvres dans le complexe spatial du district d'Abidjan », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 10 numéro 2 | septembre 2010. URL : <http://vertigo.revues.org/10005> (consulté le 2 novembre 2017)

⁷³BONNASSIEUX, A. (2009). L'évolution des stratégies migratoires des Burkinabé en Côte d'Ivoire et le rôle des réseaux communautaires. In Baby-Collin, V., Cortes, G., Faret, L. & Guetat-Bernard, H. (Ed.) Migrants des Suds. pp280-296. Marseille : IRD.

⁷⁴VANGA A.F. (2004). Conséquences socio-économiques de l'expulsion des pêcheurs étrangers en Côte d'Ivoire : lacs d'Ayamé et de Buyo. In Revue Européenne des Migrations Internationales, volume 20, numéro 1, pp 197 – 205.

⁷⁵INS, 2005. Le secteur informel dans l'agglomération d'Abidjan : performance, insertion, perspectives. Enquêtes 1-2-3, premiers résultats de la phase 2. Troisième trimestre 2002.

REFERENCES

⁷⁶Termes malinkés qui signifient littéralement "propriétaire de courant"
Termes malinkés qui signifient littéralement "propriétaire de l'eau".

⁷⁷<http://news.abidjan.net/h/552375.html>, consulté le 27 octobre 2017.

⁷⁸Entretien avec M. Mahamadou Zongo, Ambassadeur de La République du Burkina Faso en Côte, 29 septembre 2017 à Abidjan (Côte d'Ivoire).

⁷⁹Lors des enquêtes, nous avons constaté que dans certains cas les immigrants parlent le Bété dans la région de soubré et le kôyaka à Séguéla

⁸⁰Jeune burkinabé interviewé à Séguéla lors des enquêtes de septembre 2017.

⁸¹Jeune guinéen interviewé à Séguéla lors des enquêtes de septembre 2017.

⁸²Ancienne désignation des burkinabés

⁸³Selon HOUPHOUET-BOIGNY ; premier président de la République de Côte d'Ivoire : « la terre appartient à celui qui la met en valeur ».

⁸⁴Peuple d'origine malienne

⁸⁵Amadé OUEREMI est un burkinabé, supplétif des Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN), qui aurait participé au massacre de populations autochtones à Duekoué dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire.

⁸⁶Jeune immigré d'origine burkinabé interviewé à Soubré.

⁸⁷Chef de famille malien interviewé à Séguéla.

⁸⁸Extrait de la déclaration finale faisant suite à l'atelier de la coordination de la plateforme des centrales syndicales sur la migration en Côte d'Ivoire, qui s'est tenu les 12 et 13 mai 2016 à Abidjan.

⁸⁹Présentation power point de la Plateforme des centrales syndicales sur la migration en Côte d'Ivoire (PSCM-CI), Conclusion.

⁹⁰Déclaration finale de la PCSM-CI.

⁹¹Présentation PowerPoint de la PCSM-CI.

A propos de l'étude

Il s'agit d'une étude diagnostic visant à appréhender l'histoire, les enjeux et les perspectives du phénomène de l'immigration de travail des ressortissants de la CEDEAO en Côte d'Ivoire. En d'autres mots, elle a pour objectifs spécifiques de comprendre les causes de l'immigration de travail à travers son historique, d'identifier les différents acteurs impliqués, d'analyser et comprendre les manifestations de ce phénomène, de cerner les enjeux et impacts socio-économiques, politiques et fonciers de l'immigration sur la Côte d'Ivoire ainsi que les conséquences de celle-ci sur les pays d'origine, et enfin de présenter les perspectives en vue d'une prise en compte effective de ce phénomène dans les politiques publiques et dans la vie syndicale.

Pour aboutir aux conclusions de son étude, l'auteur a mis l'accent sur des enquêtes de terrain, des échanges avec les acteurs concernés et des entretiens approfondis avec des personnes ressources. Il est à noter en particulier que le choix des localités enquêtées s'est fait en fonction de leur forte présence en ressortissants de la CEDEAO, mais également en raison de leur particularité économique.

Sur l'auteur

Né le 30 juillet 1971 en Côte d'Ivoire, Dr. Flan Moquet César est titulaire d'un Ph.D. en science politique obtenu à l'Université d'Innsbruck (Autriche). Politologue, enseignant-chercheur à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké, il est par ailleurs le Fondateur et Directeur du Centre de Recherche Politique d'Abidjan (CRPA), un *Think Tank* dont le but est de contribuer, par la recherche, la formation et la médiation, à la stabilité et à la durabilité des institutions en Côte d'Ivoire et en Afrique. À ce titre, il s'intéresse aux questions liées à la démocratie, aux conflits et aux migrations.

Mentions Légales

Illustration de couverture : pisosandco.es

Motion designer :

© Kassoum KONE, Graphiste – Photographe.

Publié par

Friedrich-Ebert-Stiftung Côte d'Ivoire
Abidjan, Cocody, Riviera Attoban.
08 BP 312 Abidjan 08
Tél : +225 22 43 88 99
Fax : +225 22 43 87 54
Email : info@fes-cotedivoire.org

© Friedrich-Ebert-Stiftung

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans l'autorisation écrite de la FES. Les idées et thèses développées dans la présente étude sont celles de l'auteur et ne correspondent pas nécessairement à celles de la FES.